THIES 2014

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Thiès

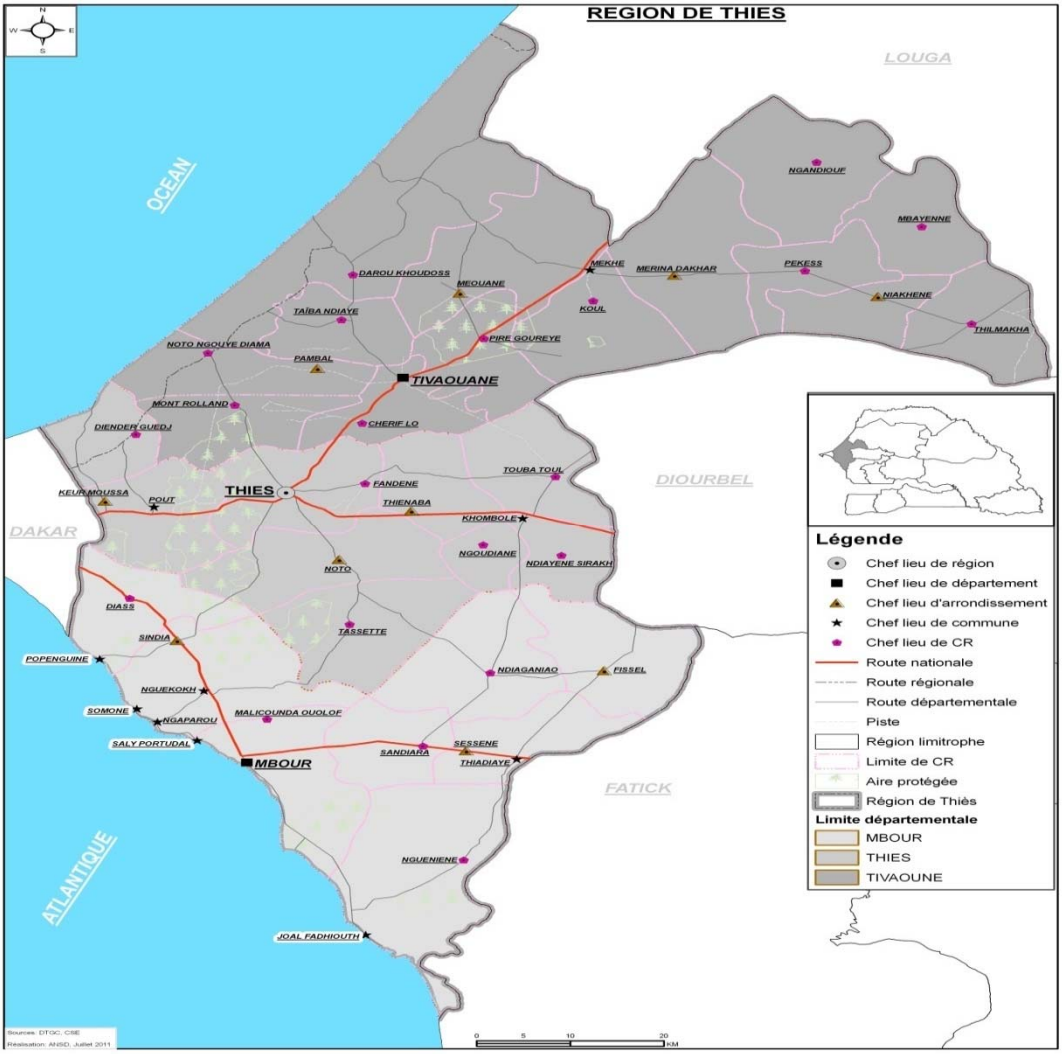

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2014

Août 2017

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Président du Comité de Lecture et de Validation	Seckène SENE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Oumy LAYE
Adjoint du Chef du Service Régional	Issa DIOP
Expert, chargé d'études	Ndiassé WADE
Le point focal du siège qui a aidé à la rédaction de la SESR	Adjibou Oppa BARRY

COMITE DE LECTURE	
Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	DSDS
Atoumane FALL	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Bintou Diack Ly	DSECN
Momath CISSE	CGP
Awa CISSOKHO FAYE	DSDS
Ramlatou DIALLO	DSECN
Oumar DIOP	DMIS
Ndeye Aida faye TALL	DSDS
Ndeye Binta Dieme COLY	DSDS
Mamadou AMOUZOU	OPCV

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann-Bel Air _Cerf Volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de THIES
BP : 173-A - TEL 33 952 00 40

TABLE DES MATIERES

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION ____ *12*

I.1. RELIEF ET TYPES DE SOL ____ **12**

I.2. LA VEGETATION ET LA FAUNE ____ **13**

I.3. ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES ____ **13**

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **14**

I.5. L'HYDROGRAPHIE ____ **14**

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ____ **14**

I.7. POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE THIES ____ **15**

Chapitre II : DEMOGRAPHIE ____ *18*

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION ____ **18**

II.1.1. Niveau et évolution de la population ____ 18

II.1.2. Structure par âge et par sexe ____ 19

II.1.2.1. Pyramide des âges ____ 19

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges ____ 19

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE ____ **20**

II.2.1. Répartition spatiale ____ 20

II.2.2. Densités de population ____ 21

Chapitre III : URBANISATION ____ *22*

III.1. Taux d'urbanisation ____ **22**

III.2. Répartition de la population urbaine ____ **23**

Chapitre IV : EDUCATION ____ *24*

IV.1. LE PRESCOLAIRE ____ **24**

IV.1.1. Les structures ____ 24

IV.1.2. Le Personnel ____ 26

IV.1.3. Les effectifs ____ 28

IV.2. L'ELEMENTAIRE ____ **30**

IV.2.1. Les structures et groupes pédagogiques ____ 30

IV.2.2. Le personnel dans l'élémentaire ____ 32

IV.2.3. Les effectifs ____ 34

IV.3. LE MOYEN/SECONDAIRE ____ **36**

IV.3.1. Les structures ____ 37

IV.3.2. Le personnel ____ 38

IV.3.3. Les effectifs ____ 40

IV.4. Alphabétisation et promotion des langues nationales ____ **41**

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE ____ *44*

V.1. SANTE ____ **44**

V.1.1. Les infrastructures de santé ____ 44

V.1.2. Le personnel de santé ____ 47

V.1.3. Bilan des programmes de santé ____ 49

V.1.3.1. Santé de la reproduction ____ 49

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV) 52
V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme 52
V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose 53
V.1.3.5. Activités de nutrition 53

V.2. HYGIENE PUBLIQUE 53
V.2.1. VISITE DES LIEUX 54
V.2.1.1. Visites domiciliaires 54
V.2.1.2. Inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 55

V.3. Atouts : 56

V.4. Contraintes : 57

V.5. Perspectives 57

Chapitre VI : ASSISTANCE 59

VI.1. ACTION SOCIALE 59
VI.1.1. Politiques menées ces dernières années 59
VI.1.2. Les acteurs 59
VI.1.2.1. Spécificités régionales dans ce domaine 60
VI.1.2.2. Services d'action sociale présents dans la région. 60
VI.1.3. L'appui-conseil-orientation 60
VI.1.4. Les secours aux personnes nécessiteuses 61
VI.1.5. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 61

vi.2. sapeurs pompiers 61

vi.3. diagnostic du secteur 63
VI.3.1. Atouts et potentialités 63
VI.3.2. Contraintes 63

Chapitre VII : JUSTICE 64

vii.1. les ecroues 65

vii.2. les detenus 66

vii.3. les sorties 66

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 68

VIII.1. L'EAU 68
VIII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 68
VIII.1.1.1. Les services techniques 68
VIII.1.1.2. Les autres intervenants 69
VIII.1.1.3. Les infrastructures 69
VIII.1.2. Les ressources en eau 70
VIII.1.2.1. Les eaux de surface 70
VIII.1.2.2. Les eaux souterraines 70
VIII.1.3. L'accès à l'eau 71
VIII.1.3.1. En milieu urbain 71
VIII.1.3.2. En milieu rural 73
VIII.1.4. La qualité de l'eau 74

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT 75
VIII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 75
VIII.2.1.1. Les services techniques 75
VIII.2.1.2. Les autres intervenants 75
VIII.2.1.3. Les infrastructures 76
VIII.2.2. L'accès 76
VIII.2.2.1. En milieu urbain 76

VIII.2.2.2. En milieu rural 77

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 77

VIII.3.1. Atouts et potentialités 77

VIII.3.2. Contraintes 78

VIII.3.3. Perspectives 78

Chapitre IX : AGRICULTURE 80

IX.1. Les principales cultures pratiquées dans la région 81

IX.2. Les services techniques, autres intervenants et les infrastructures 82

IX.3. La préparation de la campagne agricole 83

IX.3.1. La mise en place des semences 83

IX.3.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 84

IX.3.3. La mise en place du matériel agricole 85

IX.4. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 86

IX.4.1. Les cultures vivrières 86

IX.4.2. Les cultures industrielles 87

IX.4.3. Les cultures maraichères 89

IX.5. Les atouts 90

IX.6. Les contraintes 90

IX.7. Perspectives 91

Chapitre X : ELEVAGE 92

X.1. SANTE ANIMALE 92

X.1.1. L'immunisation 92

X.1.2. Le déparasitage 93

X.2. PRODUCTION DE VIANDE 94

X.3. MOUVEMENT COMMERCIAL DU BETAIL 95

X.3.1. Les entrées de bétail 95

X.3.2. Les sorties de bétail 96

Chapitre XI : PECHE 98

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES INFRASTRUCTURES ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS 98

XI.1.1. Les services techniques 98

XI.1.2. Les partenaires techniques et financiers, et autres intervenants 100

XI.1.3. Les infrastructures 101

XI.2. LES MISES A TERRE 104

XI.3. VENTILATION DE LA PRODUCTION 105

XI.4. LES CONTRAINTES DU SECTEUR 108

XI.5. PErspectives 109

Chapitre XII : ENVIRONNEMENT 111

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 111

XII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 111

XII.1.2. La gestion des déchets 112

XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 112

XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(ICPE) 113

XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 114

XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 115

XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 116
XII.6.1. Contraintes 116
XII.6.2. Perspectives 116

Chapitre XIII : TRAVAIL ET EMPLOI 117

XIII.1. Définitions des concepts 117
XIII.1.1. Activité économique habituelle 117
XIII.1.2. Population en âge de travailler 117
XIII.1.3. Population habituellement active 117
XIII.1.4. Population active habituellement occupée 117
XIII.1.5. Population au chômage 118

XIII.2. FORCE DU TRAVAIL 118
XIII.2.1. Volume de la population active 118
XIII.2.2. Taux d'activité 119
XIII.2.3. Taux de chômage 119

XIII.3. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION 120

Chapitre XIV : MINES ET ENERGIE 121

XIV.1. MINES 121
XIV.1.1. Situation des carrières et des mines 121
XIV.1.2. Production des mines et carrières 123

XIV.2. ENERGIE 124
XIV.2.1. Energie électrique 124
XIV.2.1.1. Les abonnés 124
XIV.2.1.2. La consommation 125

XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 125
XIV.3.1. Atouts et potentialités 125
XIV.3.2. Perspectives 126

Chapitre XV : COMMERCE ET ARTISANAT 127

XV.1. LE Commerce 127
XV.1.1. Les marchés 127
XV.1.2. Les commerçants 128
XV.1.3. Les prix 128
XV.1.4. Campagne de Vérification des instruments de mesure 129
XV.1.5. Suivi de l'iodation du sel 130
XV.1.6. Les contraintes 131

XV.2. ARTISANAT 131
XV.2.1. Les infrastructures 131
XV.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 132
XV.2.3. Diagnostic du secteur 133
XV.2.3.1. Atouts et potentialités 133
XV.2.3.2. Contraintes 133
XV.2.3.3. Perspectives 134

Chapitre XVI : JEUNESSE ET SPORTS 135

XVI.1. JEUNESSE 135

XVI.1.1. Les infrastructures de jeunesse 135
XVI.1.2. Les associations de jeunes 136

XVI.2. SPORT 137
XVI.2.1. Les disciplines sportives pratiquées 137
XVI.2.2. Les infrastructures sportives 138
XVI.2.3. Les associations et centres de formation sportive 138
XVI.2.4. Les pratiquants 139

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 140
XVI.3.1. Atouts et potentialités 140
XVI.3.2. Contraintes 141
XVI.3.3. Perspectives 141

Chapitre XVII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 142

XVII.1. TOURISME 142
XVII.1.1. Situation des réceptifs 143
XVII.1.2. Les entrées de touristes 143

XVII.2. CULTURE ET LOISIRS 143

Chapitre XVIII : TELECOMMUNICATIONS ET MEDIA 145

XVIII.1. TELECOMMUNICATIONS 145

XVIII.2. media 145
XVIII.2.1. Le personnel de la presse écrite 145
XVIII.2.2. Le personnel de la presse en ligne 146
XVIII.2.3. Radios Communautaires 146

Chapitre XIX : ANNNEXES 148

XIX.1. Annexe Education 148

XIX.2. Annexe sante et Hygiène : 149

XIX.3. Annexe Agriculture : 150

XIX.4. Annexe Elevage 151

XIX.5. Annexe Pêche : 152

XIX.6. Annexe Emploi et travail 153

XIX.7. Annexe artisanat et Commerce : 156

XIX.8. Annexe jeunesse et Sports 157

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2014 18
Tableau 2: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département, le milieu de résidence et le sexe en 2014 20
Tableau 3: Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2014 21
Tableau 4: Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 23
Tableau 5: Répartition des structures selon statut et le type d'établissement, par circonscription administrative 24
Tableau 6: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 25
Tableau 7: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le sexe et la circonscription administrative 27
Tableau 8 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon l'âge, le sexe et la circonscription administrative 29
Tableau 9: Evolution du nombre d'établissement d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative 30
Tableau 10 : Répartition du nombre de classes d'enseignement élémentaire selon le type de groupe pédagogique et le statut, par circonscription administrative 31
Tableau 11 : Evolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département 32
Tableau 12: Evolution des effectifs des élèves dans l'élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département 35
Tableau 13: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire public par classe et par enseignant 36
Tableau 14 : Répartition des établissements d'enseignement du Moyen selon le cycle, le statut et la circonscription administrative 37
Tableau 15: Répartition des établissements d'enseignement du Secondaire selon le cycle, le statut et la circonscription administrative 37
Tableau 16: Nombre d'établissement en projet dans le moyen/secondaire 38
Tableau 17: Répartition des enseignants dans le public du Moyen et du Secondaire selon le diplôme académique et la circonscription administrative 40
Tableau 18: Situation de la scolarisation dans le non formel en 2013-2014 41
Tableau 19: Expérimentation Classes bilingues Français-Wolof / Français-Seereer 41
Tableau 20 : Programmes de L'Association pour le Développement de la Langue Saafi 42
Tableau 21 : Présentation des effectifs apprenants par projet/programme dans l'Académie de Thiès 42
Tableau 22: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 45
Tableau 23: Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 46
Tableau 24: Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 46
Tableau 25: Indicateurs de couverture sanitaire des populations 47
Tableau 26: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 48
Tableau 27: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 49
Tableau 28: Niveau des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 50

Tableau 29: Evolution des indicateurs liés à la grossesse 50
Tableau 30: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région en 2014 51
Tableau 31: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène et les objectifs fixés en années n-2 et n-1 52
Tableau 32: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme..... 52
Tableau 33: Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 53
Tableau 34 Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Thiès..... 53
Tableau 35 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département..... 55
Tableau 36 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande en 2014..... 60
Tableau 37 : Bilan des interventions selon la nature en 2014 62
Tableau 38: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 65
Tableau 39: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe..... 66
Tableau 40: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative..... 67
Tableau 41: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 71
Tableau 42: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 72
Tableau 43 : Répartition du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative en 2014. 73
Tableau 44: Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu rural dans la région de Thiès par circonscription administrative 74
Tableau 45: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement en milieu urbain..... 77
Tableau 46: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès..... 83
Tableau 47: Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès..... 84
Tableau 48: Répartition des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 85
Tableau 49: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 86
Tableau 50: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 88
Tableau 51: Répartition du nombre de vaccins selon le département et le type de maladie 93
Tableau 52: Répartition des animaux déparasités à l'intérieur selon la circonscription administrative 93
Tableau 53: Répartition des animaux déparasités à l'externe selon la circonscription..... 94
Tableau 54: Répartition de la viande contrôlée dans les départements 94
Tableau 55: Répartition de la quantité de viande foraine produite selon la circonscription administrative 95
Tableau 56: Répartition des entrées de bétail dans la région selon les espèces, le département et le lieu de provenance 96
Tableau 57: Répartition des sorties de bétail dans la région, selon les espèces, le département et le lieu de destination 97
Tableau 58: Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 99
Tableau 59: PTF et autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région .. 100
Tableau 60: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 102
Tableau 61: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 103
Tableau 62: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 104
Tableau 63: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription

administrative 104
Tableau 64: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 106
Tableau 65: Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination 108
Tableau 66: Evolution des ICPE selon la nature et la classe 113
Tableau 67: Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 115
Tableau 68: Situation des carrières en 2014 122
Tableau 69: Situation des mines en 2014 122
Tableau 70: Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 123
Tableau 71: Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 124
Tableau 72: Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative 125
Tableau 73: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 127
Tableau 74: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative 128
Tableau 75 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 129
Tableau 76 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 129
Tableau 77 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé 130
Tableau 78 : évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative 131
Tableau 79 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative 132
Tableau 80: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 136
Tableau 81: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative . 136
Tableau 82: Nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative 138
Tableau 83 : Répartition du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 138
Tableau 84: Evolution du nombre de licenciés selon la discipline 140
Tableau 85: Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 143
Tableau 86: Liste des sites historiques de la région, par département 144
Tableau 87: Personnel de la presse écrite 146

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition de la superficie cultivable selon les principaux types de sols 12
Graphique 2: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès en 2014 19
Graphique 3 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2014 20
Graphique 4: Taux d'urbanisation par département dans la région de Thiès..... 22
Graphique 5: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut de d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 27
Graphique 6 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2005 à 20014 28
Graphique 7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon la section et la circonscription administrative 29
Graphique 8: Répartition des enseignants du public de la région de Thiès selon le diplôme académique..... 33
Graphique 9: Répartition des enseignants du public selon le diplôme professionnel et le département..... 34
Graphique 10 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans l'élémentaire de 2005 à 20014..... 35
Graphique 11: Répartition des enseignants dans le public du Moyen et du Secondaire selon le diplôme professionnel et la circonscription administrative..... 39
Graphique 12 : Evolution des indices de parité fille/garçons au Moyen et au Secondaire 40
Graphique 13: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 54
Graphique 14: Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Thiès selon la nature en année 2014 62
Graphique 15: Répartition des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traitées selon la circonscription administrative 85
Graphique 16: Evolution des superficies, rendements et productions des cultures maraîchères entre 2013 et 2014 90
Graphique 17: Evolution du nombre de contrats de travail selon le type 120

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Située à 70 km de Dakar, la région de Thiès est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle se situe à l'ouest du pays, en couronne autour de la presqu'île du Cap-Vert. Elle s'étend sur une superficie de 6 601 km2, soit 3,4% du territoire national et est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick et à l'Ouest par la région de Dakar et l'Océan Atlantique.

I.1. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région présente un relief relativement plat excepté le plateau de Thiès qui culmine à 105 m d'altitude, le massif de Diass qui s'élève à 90 m d'altitude et la cuvette de Thiès qui s'étend sur une superficie de 65 km² et mesure 128 m d'altitude. Ces formes géologiques renferment beaucoup de richesses (calcaire, basalte, phosphate attapulgite, etc.). Les principaux types de sols qu'on y retrouve sont :

- les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture sableuse appelés « sols dior » qui constituent 70% des superficies cultivables ;
- les sols ferrugineux tropicaux à texture argilo-sableux appelés « deckdior » qui représentent 15%des superficies cultivables ;
- les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture argilo-humifère dits « deck » représentant 10% des superficies cultivables ;
- et les sols hydro morphes à texture humifère appelés sols de bas-fonds qui représentent 5%des superficies cultivables.

Graphique 1 : Répartition de la superficie cultivable selon les principaux types de sols

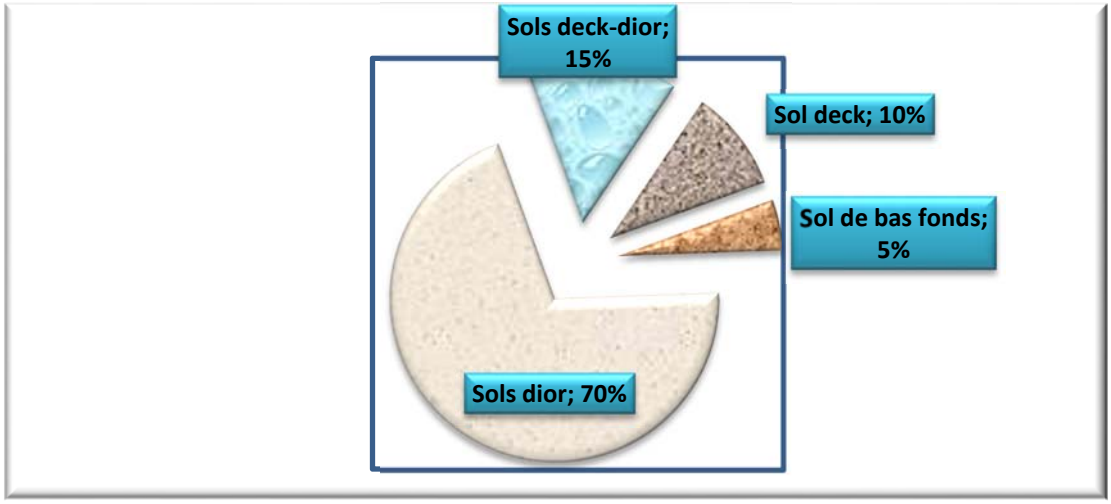

Source : IREF/Thiès

I.2. LA VEGETATION ET LA FAUNE

La végétation est constituée de :

- la savane arbustive dégradée parsemée de peuplements mono-spécifiques d'Acacia seyal, de Baobabs, d'un parc à Kad et de rôniers,
- la bande de filao dans les Niayes et les plantations du PARFOB dans la forêt classée de Bandia (Eucalyptus et Prosopis juliflora),
- treize (13) forêts classées d'une superficie de 94 473,6 ha soit un taux de classement de 14,3%.

La faune, quant à elle, peut être subdivisée en deux classes :

- la faune à poils constituée de petits ruminants et de rongeurs,
- la faune aviaire représentée par des oiseaux migrateurs paléarctiques aux abords des points d'eau.

I.3. ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES

Dans la région de Thiès, quatre zones éco géographiques ont été identifiées; il s'agit de :

- ✓ **la grande côte dite zone du littoral nord ou zone côtière des Niayes :**

Elle renferme d'importantes potentialités hydro agricoles qui en font une zone d'intenses activités maraîchères. La grande côte abrite également des activités d'industries extractives et chimiques, de pêche (Cayar, FassBoye), d'élevage.

- ✓ **la petite côte** :

Son ouverture à la mer, ses températures clémentes lui ont conféré une vocation touristique. C'est aussi une importante zone de pêche avec des points de débarquement considérables comme : Mbour, Joal, Ndayane,

- ✓ **le bassin arachidier** :

Il occupe principalement la partie Est d'un tracé qui passe par les localités de Méckhé, Tivaouane, Thiés, Nguékokh et Mbour.

Les sols sont dégradés par la pratique d'une longue monoculture arachidière,

- ✓ **la zone dite des massifs** :

Elle est enserrée à l'intérieur d'un espace compris entre les localités de Thiès, Mont

Rolland, Pout, Sébikotane, Diass, Sindia et le Diobass. Elle est caractérisée par un relief accidenté ; cette zone abrite les points les plus culminants de la région (massif de Diass et le plateau de Thiès...) et plusieurs forêts classées (Thiès, Pout, Bandia, Diass). La richesse du sous-sol a favorisé l'implantation de sociétés d'extraction minière.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est influencé par des courants marins. En effet, la région se situe dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan. Elle présente un climat de type soudano sahélien (Sud, Sud-est), et plus sahélien au Nord et Nord-est. La zone Ouest, quant à elle, présente un climat Sub-canarien. Les précipitations moyennes annuelles de la région sont de l'ordre de 400 à 600 mm d'eau par an. Avec ses deux façades maritimes, une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal), la région bénéficie d'un climat doux et favorable avec une température moyenne avoisinant les 32°C. Les températures les plus basses sont enregistrées durant les mois de janvier et février alors que les températures les plus fortes sont notées durant les mois de mars à octobre (35°C).

La proximité de l'océan, procure à la région une humidité relative moyenne de 62%. Cependant, cette humidité demeure très variable avec un maximum qui se situe à 87% et un minimum à 37%. Les teneurs en eau dans l'air sont plus fortes durant la saison des pluies.

Les vents d'est circulent durant les mois d'avril à juillet et ils restent très affaiblis où pas du tout perceptible au niveau de la zone littorale.

I.5. L'HYDROGRAPHIE

La région possède d'importantes nappes souterraines (nappe du continental terminal, nappe du Paléocène, nappe de l'éocène, le maestrichtien, la nappe des sables du littoral) et des eaux superficielles (le lac Tanma, la lagune de la Somone et deux bassins de rétention). L'eau des puits est relativement de bonne qualité (salinité inférieure à 0,3 g / l) mais contient à certains endroits un excès de fer et de fluor (zone de Fissel, Ndiaganiao).

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation lancé officiellement le 19 mars 2013, l'organisation territoriale a été complètement modifiée. Avec cette réforme[1], l'État du Sénégal envisage d'initier des alternatives susceptibles de corriger

[1] Source : Code général des collectivités locales, loi n°2013-10 du 28 décembre 2013.

les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. L'objectif général visé par cette réforme est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Cette première phase va se dérouler dans le respect des limites territoriales actuelles des entités administratives concernées. Avec cette réforme, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté. On assiste dorénavant à une communalisation intégrale, une départementalisation et à l'érection des régions territoires. Thiès comporte trois (03) départements administrés par des conseils départementaux : Mbour, Thiès et Tivaouane. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour en compte 16 et le département de Tivaouane 18.

I.7. POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION DE THIES

Après celle de Dakar, la région de Thiès se positionne comme la région du Sénégal ayant le potentiel économique le plus important. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et des mines.

- Agriculture

La région peut être subdivisée en trois zones agricoles spécifiques que sont :

- la zone côtière des Niayes à vocation maraîchère et fruitière ;
- la zone centre à vocation arachidière, arboricole et aussi de manioc ;
- la zone sud à vocation maraîchère et vivrière.

La région dispose d'atouts non négligeables dans le domaine fruitier liés à l'existence :

- de conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture ;
- de projets forestiers et de pépinières de production de plants ;
- d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier.

Les légumes proviennent de la zone des Niayes (Cayar, Notto, M'boro) ; sans oublier les tubercules de Taïba N'Diaye, N'Domaure, Kerr N'Diomba; les mangues, melons et oranges de Pout, Tivaouane.

- Pêche artisanale

La région de Thiès occupe la première place en matière de pêche artisanale. Ces performances découlent d'une activité de pêche quasi-permanente en raison des atouts dont elle dispose :

- 200 km de côtes, comprenant deux (2) façades maritimes : une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, communément appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal),
- la largeur de son plateau continental lui conférant une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières,
- des conditions hydrologiques favorables avec l'upwelling, phénomène de remontée des eaux profondes riches en éléments nutritifs pour les poissons.

- **Art et culture**

L'artisanat est caractérisé par le dynamisme et la créativité des artisans locaux, notamment dans la zone de Méckhé qui bénéficie de la proximité d'un important marché touristique et d'une promotion de plus en plus grande de l'utilisation de produits locaux. L'acquisition d'une certaine technicité et, surtout, le développement de la créativité locale sont des atouts réels de l'artisanat régional. La région est renommée pour la qualité de ses produits artisanaux (la chaussure, la ceinture, le panier de Meckhé ; la poterie de Pire ou Celko ; la sculpture ou le tableau d'art plastique du centre artisanal de Thiès ou de la Manufacture des Arts ; les colliers ou parures en or de la bijouterie sont des exemples qui intéressent le monde des collectionneurs). En outre, Thiès est connu comme la cité des œuvres théâtrales et artistiques du Sénégal.

Le centre artisanal de Thiès regorge d'artisans qui essaient de s'organiser suivant leurs moyens et limites. Une quinzaine de corps de métiers peuvent être recensés dans la région: Maroquinerie; Art de la peinture; Sculpture; Vannerie; Bijouterie; Cordonnerie; Couture; Menuiserie métallique; Tissage; Menuiserie ébénisterie; Sculpture sur calebasse; Tôlerie ; Mécanique auto; Coiffure; Electricité bâtiment. Déjà avec un excellent redressement du secteur autour d'une chambre de commerce, la promotion industrielle, artisanale et des métiers, de réels atouts économiques et des promesses d'emploi peuvent naitre.

- **Tourisme**

La région dispose d'un potentiel touristique important avec la présence de beaucoup d'hôtels et de plages pouvant accueillir un nombre important de touristes. Elle est dotée de deux façades maritimes, l'une au nord avec la Grande Côte abritant la zone maraîchère et fruitière des Niayes. Au Sud, la Petite Côte est la zone touristique la plus fréquentée au Sénégal. M'Bour, Toubab Dialaw et Saly sont visités par des touristes venant de partout dans le monde ; de grands hôtels bordent les plages. Le tourisme religieux occupe une place très importante dans la région avec l'organisation des Maouloud et Gamous grâce à l'implantation de la confrérie Tidiane autour de

Tivaouane, Thiénaba et Pire mais aussi avec le pèlerinage de Poponguine et de Ndiassane.

- **Industries et mines**

La région de Thiès dispose des potentialités minières immenses pouvant assurer une création de richesses qui pourrait bénéficier à tout le Sénégal, le sous-sol offre une grande diversité de substances minérales comprenant des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine etc.), des minéraux lourds (zircon, titane), des pierres ornementales et des matériaux de construction (cimenteries etc.) qui se localisent surtout dans les réserves de Allou Kagne, Diogo et à Taïba. Il existe aussi d'importantes réserves de phosphates alumino-calciques à Lam Lam (environ 80 millions de tonnes), valorisables par calcination dans les filières engrais et alimentation animale. A Pallo Comme à Taïba, le phosphate s'est formé durant le Tertiaire, les roches-mères étant du phosphate de chaux et une argile riche en alumina.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré et adopté en avril 1988, suite à de larges consultations, une déclaration de politique de population qui traduit entre autres objectifs sa volonté d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes et problèmes démographiques dans une approche intégrée du développement. La politique de population fixe sept objectifs à réaliser dans le cadre de Programmes d'Actions et d'Investissements Prioritaires (PAIP). Les objectifs généraux de cette déclaration ont porté entre autres sur l'amélioration de la qualité de la vie et l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, la réduction de la morbidité et de la mortalité, en particulier celle des mères et des enfants par la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale, la réduction du taux de fécondité et le rythme de croissance démographique par l'adoption de mesures appropriées. Avec les nouvelles données démographiques fournies par le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage réalisé en 2013, l'Etat du Sénégal est à même de juger de l'atteinte des objectifs de la politique nationale de la population et de pouvoir au besoin formuler de nouvelles politiques.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les caractéristiques sociodémographiques, de la population de la région de Thiès pour l'année 2014 à partir des projections démographiques de l'ANSD.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

La région de Thiès connaît une croissance démographique importante depuis quelques années. Les données issues des projections des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013) estiment la population résidente de la région de Thiès à 1 838 366 habitants contre 1 788 684 en 2013. Sur la période 2002 à 2013, la population de la région est passée de 1 331 916 habitants à 1 788 864 soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,5%.

Tableau 1: Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2014

Désignation \ Année	1988	2002	2013	2014
Population résidente	941 151	1 331 916	1 788 864	1 838 366
Taux d'accroissement en %	2,7%	2,5%	2,5%	2,5%

Source : ANSD

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Pyramide des âges

La pyramide des âges est caractérisée par une base large et un sommet qui se rétrécit, ce qui révèle une population régionale jeune. En effet, un peu plus de la moitié de la population (52,3%) est âgé de moins de 19 ans, dont 27,2% sont dans la tranche d'âge allant de zéro (0) à cinq (5 ans). Ceci est la conséquence d'une forte fécondité et d'un faible taux de mortalité infantile.

Graphique 2: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès en 2014

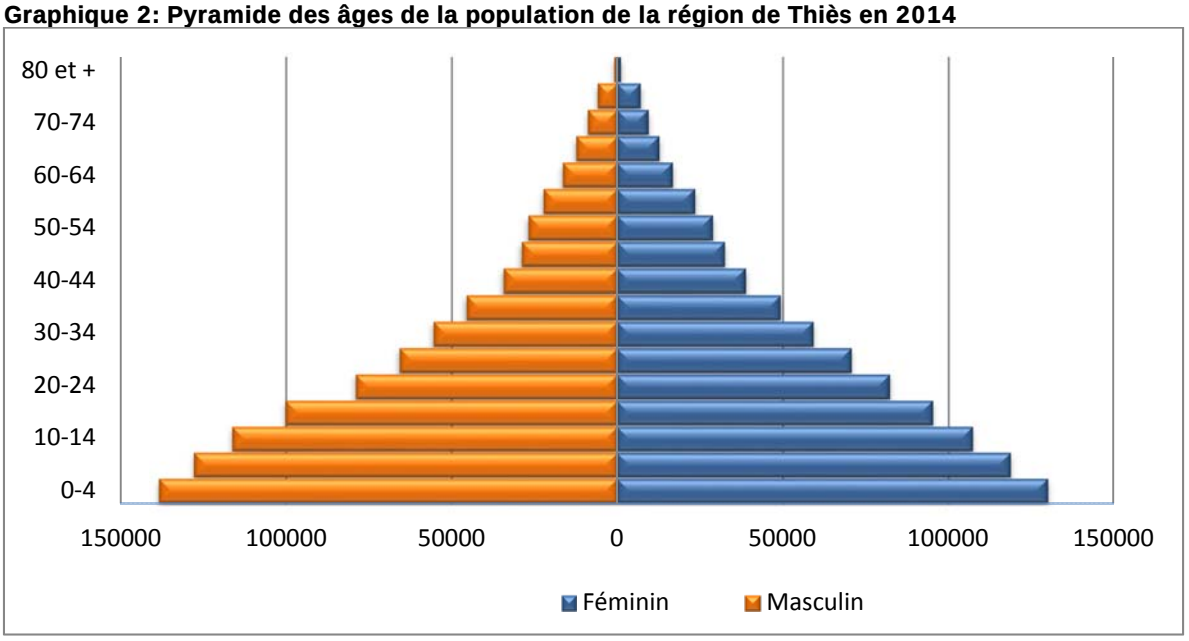

Source : projections ANSD

Cette jeunesse de la population de la région influe sur le rapport de dépendance démographique qui désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des autres pour leur vie quotidienne (moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 41,6% de la population de la région et les plus de 65 ans représentent 3,9 %. De ce fait, le ratio de dépendance démographique correspond à 83 personnes inactives pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans),

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Il donne une indication sur le niveau d'équilibre entre les effectifs des deux sexes. Dans la région de Thiès, le nombre d'hommes est un peu plus important que celui des femmes. En effet, le rapport de masculinité est de 101 hommes pour 100 femmes. Il convient de remarquer que ce rapport est plus important pour les individus âgés de 0 à 19 ans (107 hommes sur 100 femmes).

Graphique 3 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2014

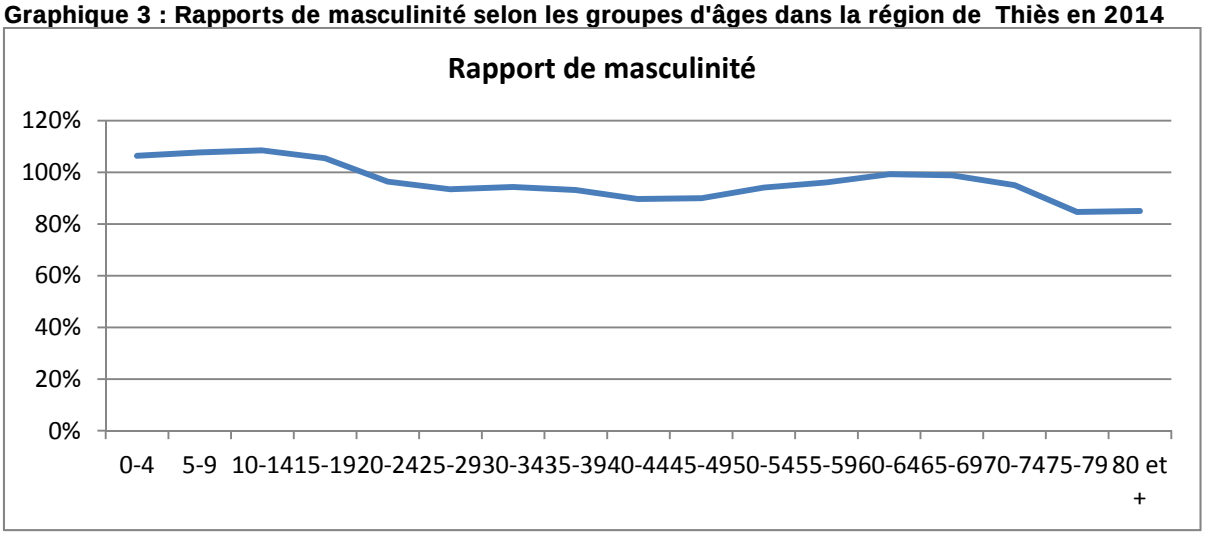

Source : Projection RGPHAE 2013

II.2. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.2.1. REPARTITION SPATIALE

Les projections du recensement montrent que la population est inégalement répartie sur l'étendue de la région. L'essentiel de la population de la région de Thiès (soit 74,7%) reste concentré dans les départements de Mbour et Thiès qui occupent respectivement 37,4% et 37,3% de la population. Le département de Tivaouane abrite 25,3% de la population. Il convient de souligner qu'entre les recensements de 2002 et de 2013, la population du département de Mbour a dépassé celle de Thiès, faisant ainsi de Mbour le premier département de la région du point de vue démographique.

Tableau 2: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département, le milieu de résidence et le sexe en 2014

	Urbain			Rural			Ensemble		
Département	**Masc.**	**Fém.**	**Ens.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ens.**	**Masc.**	**Fém.**	**Ens.**
Département Mbour	194 374	187 156	381 530	153 879	151 980	305 859	348 252	339 135	687 387
Département Thiès	192 130	199 067	391 197	148 457	146 640	295 097	340 587	345 707	686 294
Département Tivaouane	61 444	62 076	123 520	171 100	170 065	341 165	232 543	232 142	464 685
Région	**447948**	**448299**	**896247**	**473436**	**468685**	**942121**	921 382	916 984	1 838 366

Source : ANSD

Cette inégale répartition de la population régionale en faveur des départements de Thiès et Mbour témoigne du caractère attractif de ces deux départements du fait de la concentration des services, des infrastructures, des industries et d'un tourisme très développé (particulièrement à Mbour).

Par ailleurs, Thiès est la seconde région la plus urbanisée après Dakar. Avec un taux d'urbanisation de 48,8%, elle concentre 14,3 % de la population urbaine du Sénégal.

Contrairement au niveau régional où 51% de la population vit en milieu rural, les départements de Mbour et de Thiès sont très urbanisés. En effet, 56% de la population résidente de Mbour et 57% de la population de Thiès vivent en milieu urbain contre 27% seulement dans le département de Tivaouane. La population du département de Tivaouane est encore restée très rurale (73% vivent en milieu rural).

II.2.2. DENSITES DE POPULATION

Avec une superficie de 6 601 km^2, Thiès a une densité de 271 hbts/km^2 qui lui confère la place de troisième région la plus densément peuplée après Dakar (5 739 hbts/km^2) et Diourbel (311 hbts/km^2). Cependant, cette densité diffère selon les départements. En 2014, Tivaouane qui est le département le plus vaste de la région (2 fois la superficie de Mbour) et le moins peuplé fait une densité de 149 habitants au km^2 là où les départements de Mbour et Thiès concentrent plus de population au km^2 avec respectivement 428 et 366 habitants/km^2.

Tableau 3: Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2014

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Département de Mbour	1 607	687 387	428
Département de Thiès	1 873	686 294	366
Département de Tivaouane	3 121	464 685	149
Région de Thiès	**6 601**	1 838 366	278

Source : ANSD

CONCLUSION

La région de Thiès a connu une augmentation de sa population qui est passée de 1 331 916 habitants en 2002 à 1 838 366 habitants en 2014. Cette population est inégalement répartie avec les départements de Mbour et de Thiès, qui sont des pôles d'attraction (tourisme, pêche, transport et services) et concentrent près de 74% de la population de la région. Le département de Tivaouane qui fait un peu plus de la moitié du territoire de la région rassemble seulement 25% de la population.

Chapitre III : URBANISATION

INTRODUCTION

Le secteur de l'urbanisme occupe une place importante parmi les secteurs porteurs de croissance inclusive définis dans le Plan Sénégal Emergent. L'ambition du PSE est de lancer une dynamique pérenne de construction de logements sociaux répondant à la demande (entre 10.000 à 15.000/an) et de structurer une filière de production de matériaux de construction. La région de Thiès est la seconde région la plus urbanisée après Dakar, et concentre 14,3 % de la population urbaine du Sénégal. Cette forte urbanisation demande d'avoir une meilleure connaissance du secteur afin d'évaluer la pression exercée par le bâti sur le foncier.

Dans ce chapitre, l'accent est porté sur le niveau d'urbanisation de la région.

III.1. TAUX D'URBANISATION

Le taux d'urbanisation de la région a fortement augmenté à partir des années 2002. Il est passé de 29% en 1976 à 34% en 1988 et 43% en 2002. Cependant, il convient de préciser que la définition du concept d'urbain repose encore sur la distribution des unités administratives préalablement identifiées comme villes ou communes urbaines et non sur l'identification des zones urbaines se rapportant aux données de population, à l'habitat et à l'accès à l'essentiel des services sociaux de base.

Les données de projections du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 ont chiffré l'urbanisation de la région de Thiès au taux de 48,8% en 2014. Cependant, ce taux cache d'énormes disparités entre départements.

Graphique 4: Taux d'urbanisation par département dans la région de Thiès

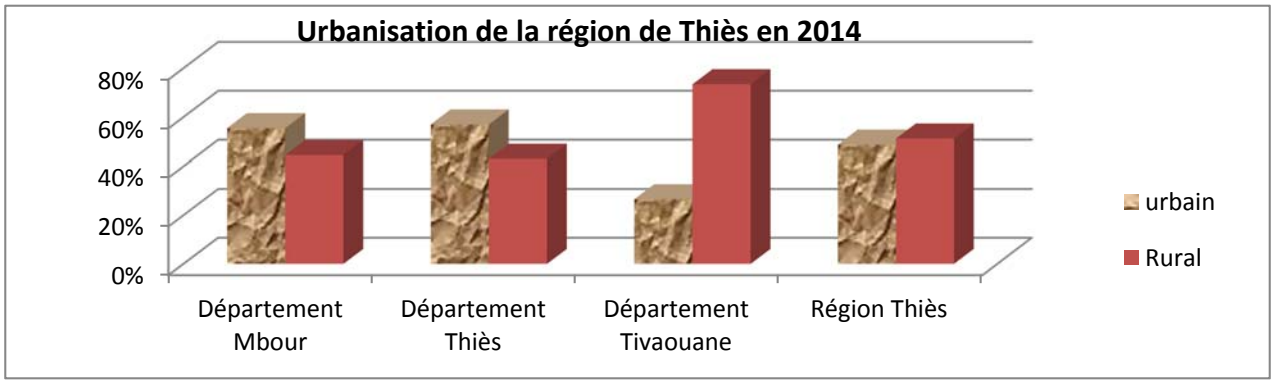

Source : ANSD

Le graphique 6 montre que la population du département de Tivaouane est encore fortement rurale avec 73% de ruraux tandis que les départements de Mbour et de

Thiès concentrent respectivement 56% et 57% de population vivant en milieu urbain. Cette situation résulte particulièrement du caractère attractif de ces deux départements du fait de leur proximité avec Dakar, la capitale, de la concentration des services, des infrastructures, des industries et d'un tourisme très développé (particulièrement à Mbour).

III.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

La population urbaine est celle qui réside dans les communes. Elle est inégalement répartie entre les communes de la région. La ville de Thiès constituée des trois communes d'arrondissement du département de Thiès (326 557 habitants soit 36%) et la commune de Mbour (239 218 habitants soit 27%) cumulent 63% de la population urbaine dénombrée dans la région.

Tableau 4: Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

Localités	Année 2014			
	Homme	Femme	Ensemble	% par rapport à la région
Région de Thiès	**447 947**	**448 299**	**896 248**	**100%**
Département de Mbour	**194 374**	**187 156**	**381 531**	**43%**
COM. JOAL- FADIOUTH	24884	22289	47173	5%
COM. M'BOUR	120850	118368	239218	27%
COM. GUEKOKH	14021	13760	27781	3%
COM. THIADIAYE	7524	7866	15390	2%
COM. N'GAPAROU	5244	4545	9789	1%
COM. POPOGUINE	4397	4493	8890	1%
COM. SALY PORTUDAL	14542	13148	27691	3%
COM. SOMONE	2912	2687	5599	1%
Département de Thiès	**192 129**	**199067**	**391198**	**44%**
COM. KHOMBOLE	7739	8279	16018	2%
COM. POUT	12130	12255	24385	3%
COM. CAYAR	12318	11920	24238	3%
CA. THIES NORD	53370	53605	106976	12%
CA. THIES EST	66387	69348	135735	15%
CA. THIES OUEST	40185	43660	83846	9%
Département de Tivaouane	**61 444**	**62 076**	**123519**	**14%**
COM. MEKHE	11228	12351	23579	3%
COM. TIVAOUANE	35731	35750	71481	8%
COM. M'BORO	14485	13975	28459	3%

Source : ANSD

La population de la commune de Tivaouane ne représente que 8% de la population urbaine. En dehors de ces cinq communes, le reste de la population urbaine est répartie dans des communes de moins de 50 000 habitants chacune.

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation de par ses multiples effets sur le capital humain joue un rôle important dans le développement économique et social d'un pays. Elle est reconnue maintenant comme le principal facteur de croissance et de développement durable d'un pays. Par l'éducation, les populations d'un pays peuvent lutter contre la pauvreté et accroitre leur bien-être. C'est ce qu'a compris le Gouvernement du Sénégal en prenant en compte le développement du capital humain dans l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Cette section abordera l'éducation dans la région de Thiès à travers une analyse des cycles préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire sans oublier l'alphabétisation.

IV.1. LE PRESCOLAIRE

IV.1.1. LES STRUCTURES

Le nombre de structures d'accueil de la petite enfance dans la région de Thiès est passé de 343 à 366 structures (soit une augmentation de 23 établissements) entre 2013 et 2014. Elles sont réparties entre le Public (26%), le Privé (42%) et le 3ème type (32%). Près d'une structure sur trois sont des garderies (soit 120 unités) et dont les 119 sont dans le secteur privé. Les cases communautaires viennent en seconde position avec 94 unités dont 93 dans le 3eme type (regroupant communautaire et associative) puis s'en suivent les écoles maternelles (80 structures) réparties entre le public (60%) le privé (40%). Les classes de type préscolaire à l'élémentaire sont au nombre de 22 et sont entièrement publiques. Quant aux cases des tout-petits (48 structures), elles sont réparties de façon équitable entre le public et le privé. Une faible présence de garderie communautaire (2 structures) est notée dans la région.

Tableau 5: Répartition des structures selon statut et le type d'établissement, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Dept de Mbour	Dept de Thiès	Dept de Tivaouane	Région de Thiès
Case des tout petits	**Public**	1	11	12	**24**
	Privé	0	0	0	0
	3 ème type	18	6	0	**24**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**Public**	12	10	0	**22**
	Privé	0	0	0	0
	3 ème type	0	0	0	0
Ecole Maternelle	**Public**	35	9	4	**48**
	Privé	17	0	15	**32**
	3 ème type	0	0	0	0
Garderie	**Public**	0	0	1	**1**
	Privé	29	84	6	**119**
	3 ème type	0	0	0	**0**
Case	**Public**	0	0	0	**0**

Communautaire	**Privé**	1	0	0	**1**
	3 ème type	84	9	0	**93**
Garderie Communautaire	**Public**	0	0	0	**0**
	Privé	0	1	1	**2**
	3 ème type	0	0	0	**0**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

L'examen de la situation départementale met en évidence une disparité nette entre les circonscriptions administratives. En effet, plus de la moitié des structures d'accueil de la petite enfance sont localisées dans le département de Mbour (53,8%), un peu plus d'une structure sur trois se situent dans celui de Thiès (35,5%). Le département de Tivaouane occupe la plus petite part (10,7%). Il faut souligner une absence de cases communautaires et des classes de type préscolaire à l'élémentaire dans le département de Tivaouane mais aussi une absence dans le privé et le 3 eme type de cases des tout-petits dans ce même département. La région souffre d'un manque de garderie communautaire, les deux qui sont présentes sont situées dans les privés des départements de Thiès et Tivaouane. Le département de Mbour est mieux doté en cases des tout-petits, en classes de type préscolaire à l'élémentaire, en écoles maternelles et en cases communautaires avec respectivement 39,6% ; 54,5% ; 65% et 90,4% de ces types d'établissement dans la région alors que sept (7) garderies sur dix (10) se trouvent dans le département de Thiès.

Comparé à l'année 2012/2013, le nombre d'établissements dans le préscolaire a connu pratiquement des hausses dans tous les types d'établissement et au niveau de chaque département en 2013/2014. Le nombre de cases des tout-petits passe de 42 à 48, soit une hausse de 14,3%. Cette hausse est exclusive au département de Tivaouane. Le nombre de classe de type préscolaire à l'élémentaire est passé de 36 à 38 unités (soit une hausse de 5,6%), dû uniquement à l'augmentation de 2 structures dans celles du département de Mbour.

Tableau 6: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année scolaire	Dépt de Mbour	Dépt de Thiès	Dépt de Tivaouane	Région de Thiès
Case des tout petits	**année 2012/2013**	19	17	6	**42**
	année 2013/2014	19	17	12	**48**
	Variation relative	**0,0%**	**0,0%**	**100,0%**	**14,3%**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**année 2012/2013**	10	10	16	**36**
	année 2013/2014	12	10	16	**38**
	Variation relative	**20,0%**	**0,0%**	**0,0%**	**5,6%**
Ecole Maternelle	**année 2012/2013**	55	10	7	**72**
	année 2013/2014	55	11	19	**85**
	Variation relative	**0,0%**	**10,0%**	**171,4%**	**18,1%**
Garderie	**année 2012/2013**	18	60	2	**80**
	année 2013/2014	29	84	7	**120**
	Variation relative	**61,1%**	**40,0%**	**250,0%**	**50,0%**

Case Communautaire	**année 2012/2013**	82	30	0	**112**
	année 2013/2014	85	30	0	**115**
	Variation relative	**3,7%**	**0,0%**		**2,7%**
Garderie Communautaire	**année 2012/2013**	0	1	0	**1**
	année 2013/2014	0	1	1	**2**
	Variation relative		**0%**		**100%**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

La hausse de 18,1% des écoles maternelles de la région (de 72 à 85 unités) est portée par l'augmentation d'une structure dans le département de Thiès et de 12 autres dans celui de Tivaouane (171,4%). L'accroissement de 50% des Garderies est tiré par la hausse de 40% de celles situées dans le département de Thiès qui représentent 70% de ce type de structures dans la région. Le nombre de case communautaire a faiblement augmenté (2,7%), soit 3 structures de plus dans le département de Mbour.

IV.1.2. LE PERSONNEL

Le niveau de qualification est apprécié à partir des diplômes académiques et professionnels. Au Sénégal, le niveau académique exigé des enseignants du préscolaire est le baccalauréat. La formation professionnelle des enseignants du préscolaire est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Le personnel en charge des établissements d'accueil de la petite enfance a connu une évolution de 5,7% entre les années scolaires 2012/2013 (1 519 personnes) et 2013/2014 (1 606 personnes). Suivant le statut des établissements, près de la moitié du personnel de la région œuvre dans le privé (49,7%). Le public et le 3ème type emploient respectivement 26,5% et 23,8% des personnes en charge de la petite enfance.

Graphique 5: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut de d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

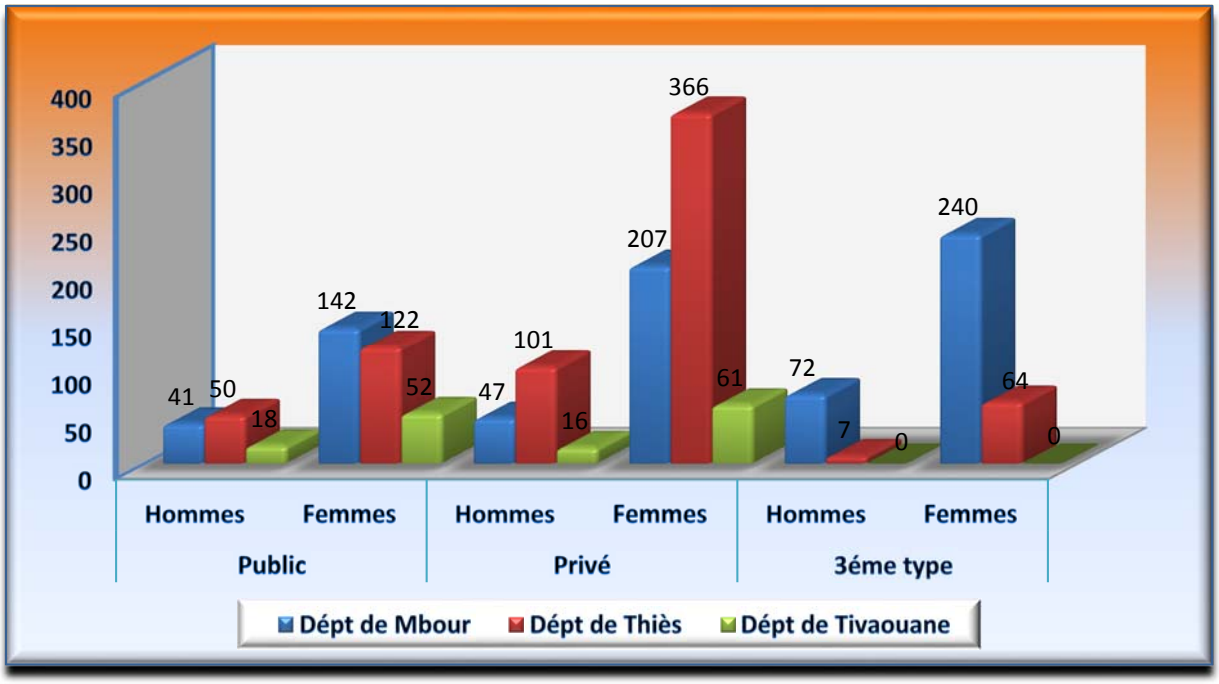

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Du point de vue du département, la répartition du personnel reste en faveur de Mbour (46,6%) et Thiès (44,2%) ; Tivaouane bénéficie du reste (9,2%). Une analyse suivant le sexe permet d'avancer que près de huit (8) personnes en charge de la petite enfance sur dix (10) sont des femmes (soit 78,1%), dont plus de la moitié (50,5%) évoluent dans le privé et sont plus présentes dans le département de Thiès (366 femmes). Elles (les femmes) représentent 74,3% du personnel dans le public et 79,4% de celui du 3 éme type. Le personnel (hommes et femmes), en charge des enfants du 3 éme type, est plus important dans le département de Mbour, soit 81,5% (91,1 pour les hommes et 78,9% pour les femmes) de l'ensemble pour ledit type. Dans le privé, le département de Thiès enregistre plus de personnel : 61,6% du personnel homme du privé et 57,7% des femmes. Par contre dans le public, les hommes sont plus présents dans le département de Thiès (45,9%) alors que les femmes le sont beaucoup plus dans celui de Mbour (44,9%).

La répartition du personnel dans les différentes fonctions reste en faveur des éducateurs (trices) qui représentent 50% de l'effectif et sont plus présents dans le département de Thiès (47%). Cette classe est suivie de celles des Directeurs (trices) (16,3%), des femmes de charge (15%) et des assistantes (10,2%).

Tableau 7: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le sexe et la circonscription administrative

Fonction	Dept Mbour	Dept Thiès	Dept Tivaouane	Région de Thiès

	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Directeur (trice)	49	105	29	47	9	23	87	175
Educateur (trice)	50	281	59	323	21	74	130	678
Assistant (e)	13	73	5	68	0	5	18	146
Autres personnes admin	5	2	10	11	0	0	15	13
Chauffeur	4	0	3	0	0	0	7	0
Femme de charge	4	125	0	103	1	8	5	236
Gardien	35	3	52	0	3	3	90	6

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

IV.1.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des filles par rapport à celui des garçons dans le préscolaire (indice de parité fille/garçon) est resté supérieur à 1 sur la période de 2005 à 2014. Autrement dit les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire.

Graphique 6 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2005 à 20014

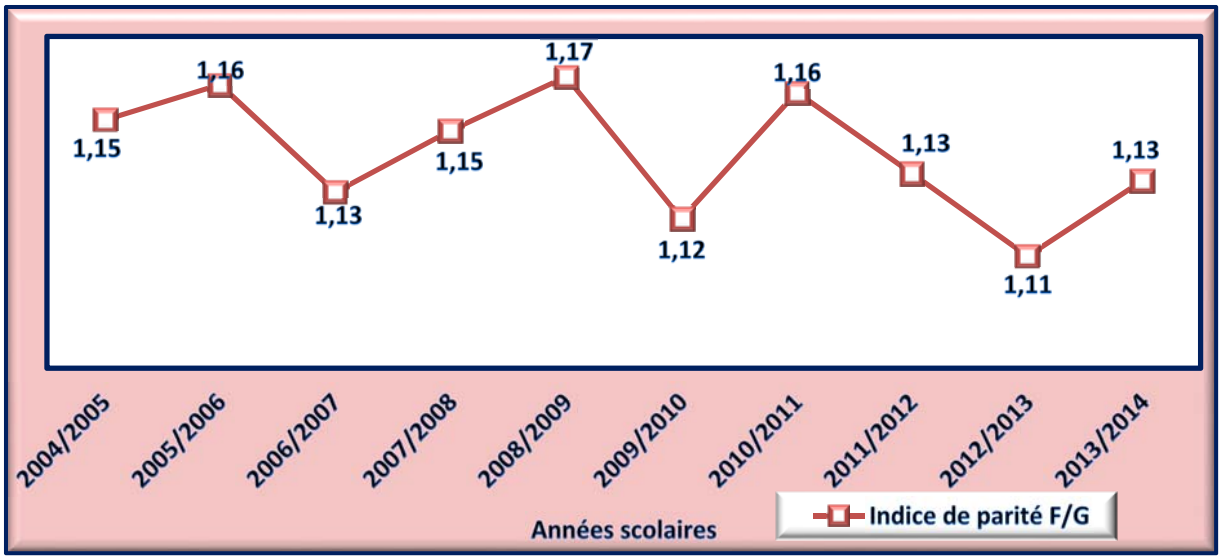

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

De 1,15 en 2004/2005, l'indice de parité fille/garçon (IP (F/G)) atteint descend 1,13 en 2006/2007 à la suite d'une légère hausse enregistrée en 2005/2006 (1,16). Il croit à nouveau jusqu'en 2008/2009 pour atteindre sa valeur maximale (1,17) puis redescend à 1,12 en 2009/2010 pour remonter par la suite 1,16 en 2010/2011. A ce stade l'écart entre l'effectif des filles et de celui garçon diminue jusqu'en 2012/2013 pour donner un IP (F/G) de l'ordre de 1,11. L'indice augmente à nouveau en 2013/2014 (1,13). Cette supériorité des filles sur les garçons en nombre démontre que la politique de scolarisation des filles est bien suivie chez les plus petits.

Le nombre d'enfants dans le préscolaire a connu une hausse de 8,7% entre 2013 (24.622) et 2014 (26.760). La répartition de l'effectif suivant l'âge montre que les

enfants de moins de 2 ans (4,1% de l'effectif) et ceux âgés de 6 ans ou plus (3,8%) ne sont pas nombreux comparativement à ceux âgés de 3 ans (29,4%), 4 ans (32,6%) et 5 ans (30%). A l'exception des plus de 6 ans, l'effectif des filles est supérieur à celui des garçons dans toutes tranches d'âge. Le rapport entre le nombre d'enfants et l'effectif du personnel en charge donne un ratio de 17 enfants par une personne membre du personnel.

Tableau 8 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon l'âge, le sexe et la circonscription administrative

Age	Sexe	Dépt de Mbour	Dépt de Thiès	Dépt de Tivaouane	Région de Thiès
0 à 2 ans	**Garçons**	94	267	136	**497**
	Filles	121	304	181	**606**
	Ensemble	**215**	**571**	**317**	**1103**
3 ans	**Garçons**	2205	1142	413	**3760**
	Filles	2462	1236	407	**4105**
	Ensemble	**4667**	**2378**	**820**	**7865**
4 ans	**Garçons**	2390	1299	437	**4126**
	Filles	2550	1516	545	**4611**
	Ensemble	**4940**	**2815**	**982**	**8737**
5 ans	**Garçons**	2296	1119	268	**3683**
	Filles	2643	1405	295	**4343**
	Ensemble	**4939**	**2524**	**563**	**8026**
6 ans	**Garçons**	239	211	15	**465**
	Filles	301	219	15	**535**
	Ensemble	**540**	**430**	**30**	**1000**
plus de 6 ans	**Garçons**	3	16	0	**19**
	Filles	5	5	0	**10**
	Ensemble	**8**	**21**	**0**	**29**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

La répartition de cet effectif dans les départements fait apparaitre beaucoup de disparités. Le département de Mbour qui regroupe 53,8% des structures de la région accueille plus de la moitié des enfants (57,2%). Quant aux départements de Thiès et Tivaouane avec respectivement 35,5% et 10,7% des structures, ils absorbent respectivement 32,7% et 10,1% de l'effectif total. Les enfants de moins de 2 ans et ceux ayant plus de 6 ans sont plus présents dans le département de Thiès (respectivement 51,8% et 72,4%) alors que ceux qui sont âgés de 3 ans, 4 ans et 5 ans le sont beaucoup plus dans celui de Mbour (respectivement 59,3%, 56,5% et 61,5%).

Hormis les Classes Transitoires qui concentrent seulement 1,5% de l'effectif des tout petits, la répartition de l'effectif des enfants est quasi équilibrée entre les sections : Petite Section (31,9%), Moyenne Section (33,4%) et Grande Section (33,2%).

Graphique 7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon la section et la circonscription administrative

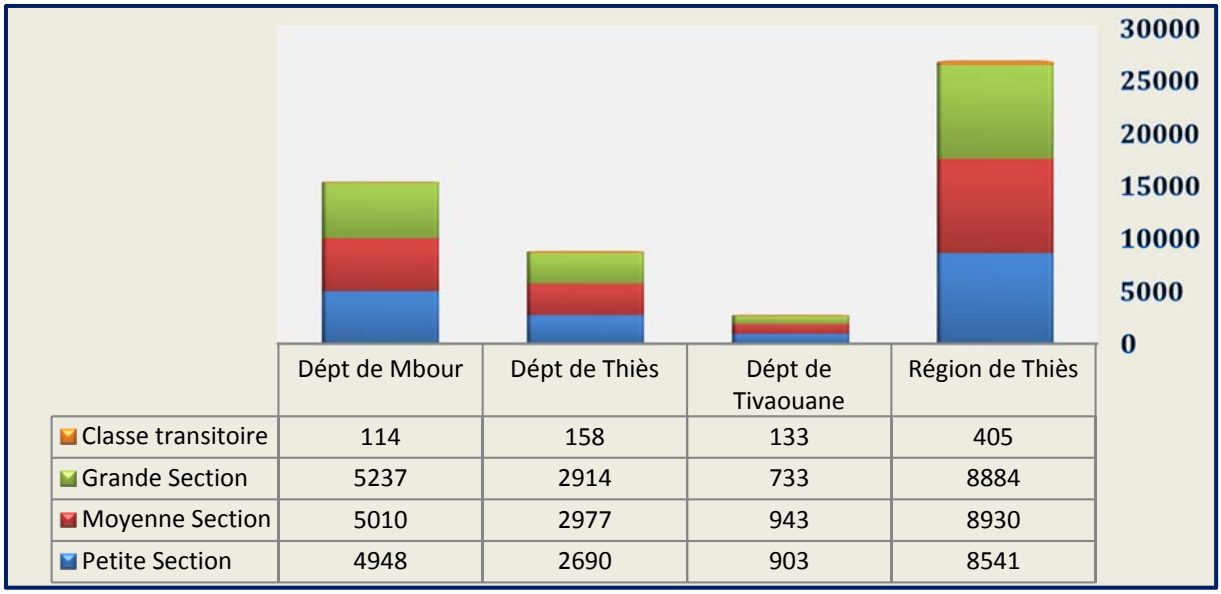

	Dépt de Mbour	Dépt de Thiès	Dépt de Tivaouane	Région de Thiès
Classe transitoire	114	158	133	405
Grande Section	5237	2914	733	8884
Moyenne Section	5010	2977	943	8930
Petite Section	4948	2690	903	8541

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Le département de Mbour regroupe à lui seul plus de la moitié des effectifs des trois sections précitées. A l'image du niveau régional, la répartition des effectifs dans les différentes sections ne révèle pas beaucoup de différence au niveau départemental. En effet, à Mbour elle est presque égalitaire entre la Petite Section (32,3%), la Moyenne Section (32,7%) et la Grande Section (34,2%) ; les Classes transitoires occupent une petite part (0,8%). Dans celui de Thiès, la Petite Section absorbe 30,8% de l'effectif, la Moyenne Section concentre 34,1% et la Grande Section vient avec 33,3%. La même situation est remarquée dans le département de Tivaouane où les trois sections citées précédemment concentrent respectivement 33,3%, 34,8% et 27% des apprenants.

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire accueille les élèves qui se situent dans la tranche d'âge allant de 6 à 11 ans. Dans la région de Thiès, il est caractérisé par un réseau très dynamique dominé par l'enseignement dispensé dans les structures publiques.

IV.2.1. LES STRUCTURES ET GROUPES PEDAGOGIQUES

Le nombre d'établissements dans l'élémentaire est passé de 981 en 2013 à 1.000 en 2014, soit une hausse de 19 structures, tirée surtout par l'ouverture de seize (16) nouvelles structures dans le privé qui regroupe 13% des établissements en 2014. Un peu plus de huit (8) établissements sur dix (10) sont dans le public (87%).

Tableau 9: Evolution du nombre d'établissement d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative

Année scolaire	Statut de l'établissement	Dépt de Mbour	Dépt de Thiès	Dept de Tivaouane	Région de Thiès
Année 2012/2013	**Public**	305	270	296	**871**
	Privé	46	50	14	**110**
	Total	**351**	**320**	**310**	**981**
Année 2013/2014	**Public**	307	272	295	**874**
	Privé	58	50	18	**126**
	Total	**365**	**322**	**313**	**1000**
Variation relative	**Public**	0,7%	0,7%	-0,3%	**0,3%**
	Privé	26,1%	0,0%	28,6%	**14,5 %**
	Total	**4,0%**	**0,6%**	**1,0%**	**1,9%**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

L'analyse de la répartition des établissements dans les départements permet de constater que Mbour (36,5% soit 365 établissements) est plus doté que Thiès (32,2%) et Tivaouane (31,3%). Les établissements d'enseignement public dans l'élémentaire sont plus importants dans les départements de Mbour (35,1%) et Tivaouane (33,8%) que dans celui de Thiès (31,1%). En outre, il faut signaler que les seize (16) nouveaux établissements dans le privé sont dénombrés dans les départements de Mbour (12) et Tivaouane (4) et que les quatre autres dans le public sont répartis entre Thiès (2) et Mbour (2).

L'enseignement élémentaire de la région de Thiès en 2013/2014 compte 6.952 groupes pédagogiques (contre 6.706 en 2012/2013) répartis entre le public (87,3%) et le privé (12,7%). Ces groupes pédagogiques sont constitués essentiellement de flux unique (73% contre 74,6% en 2012/2013).

Tableau 10 : Répartition du nombre de classes d'enseignement élémentaire selon le type de groupe pédagogique et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut des établissements	Type de groupe pédagogique			Total
		Flux unique	Double flux	Multigrade	
Dépt de Mbour	**Public**	1536	616	44	2196
	Privé	404	2	8	414
	Total	**1940**	**618**	**52**	**2610**
Dépt de Thiès	**Public**	1829	195	152	2176
	Privé	332	7	14	353
	Total	**2161**	**202**	**166**	**2529**
Dépt de Tivaouane	**Public**	865	60	774	1699
	Privé	114	0	0	114
	Total	**979**	**60**	**774**	**1813**
Région de Thiès	**Public**	**4230**	**871**	**970**	**6071**
	Privé	**850**	**9**	**22**	**881**
	Total	**5080**	**880**	**992**	**6952**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Le département de Mbour regroupe le plus grand nombre de groupes pédagogiques

(37,5%) dont 74,3% de classes à flux unique, 23,7% de classes à double flux et 2% de classes multigrades. Celui de Thiès concentre 36,4% des groupes pédagogiques répartis entre les classes à flux unique (85,4%), les classes à double flux (8%) et les classes multigrades (6,6%). Les groupes pédagogiques du département de Tivaouane (26,1%) sont en majorité constitués de classes à flux unique (54%) ; les classes à double flux et les multigrades représentant respectivement 3,3% et 42,7%. L'importance relative des classes à flux unique traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'apprentissage par la mise en place d'une politique visant à réduire progressivement les classes à Double Flux considérées comme un obstacle à un enseignement de qualité, compte tenu de la réduction des heures d'apprentissage qu'elles occasionnent. La région de Thiès avec 73% (contre 74,6% en 2013) de classes à Flux Unique est encore très loin de l'objectif de 94% classes à Flux Unique que s'est fixé le Gouvernement.

IV.2.2. LE PERSONNEL DANS L'ELEMENTAIRE

Dans le souci de répondre à la forte demande d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, le Gouvernement du Sénégal a opté pour une politique de recrutement de contractuels afin de subvenir aux besoins en enseignants. Ainsi une importante évolution a été notée aussi bien en termes de nombre que dans la prise en compte du genre.

L'effectif du personnel des établissements d'enseignement élémentaire au niveau de la région de Thiès a connu une évolution de 3,2% en passant de 7 775 en 2013 à 8 022 en 2014. Un peu plus de huit (8) enseignants sur dix (10) sont dans le public (84,3%). L'effectif des enseignants du privé (15,7%) a connu une hausse de 11,9% entre les deux années scolaires alors celui du public n'a évolué de 1,7%. Un examen de la situation suivant le sexe met en avant un personnel largement constitué d'hommes (63% contre 37% de femmes) dans l'enseignement élémentaire que ce soit dans le privé ou dans le public.

Tableau 11 : Evolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département

Circonscription administrative	Sexe	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Variation relative		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dépt de Mbour	Hommes	1636	296	1932	1674	353	2027	2,3%	19,3%	4,9%
	Femmes	734	167	901	751	212	963	2,3%	26,9%	6,9%
	Total	**2370**	**463**	**2833**	**2425**	**565**	**2990**	**2,3%**	**22,0%**	**5,5%**
Dépt de Thiès	Hommes	1580	298	1878	1580	301	1881	0,0%	1,0%	0,2%
	Femmes	1120	227	1347	1164	239	1403	3,9%	5,3%	4,2%
	Total	**2700**	**525**	**3225**	**2744**	**540**	**3284**	**1,6%**	**2,9%**	**1,8%**
Dépt de Tivaouane	Hommes	1068	84	1152	1070	84	1154	0,2%	0,0%	0,2%
	Femmes	515	50	565	527	67	594	2,3%	34,0%	5,1%
	Total	**1583**	**134**	**1717**	**1597**	**151**	**1748**	**0,9%**	**12,7%**	**1,8%**
Région de Thiès	Hommes	4284	678	4962	4324	738	5062	0,9%	8,8%	2,0%
	Femmes	2369	444	2813	2442	518	2960	3,1%	16,7%	5,2%
	Total	**6653**	**1122**	**7775**	**6766**	**1256**	**8022**	**1,7%**	**11,9%**	**3,2%**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

La répartition des enseignants suivant le département place Thiès en tête concentrant

41% du personnel. Mbour et Tivaouane représentent respectivement 37,3% et 21,7% du total des enseignants. Cette situation peut être expliquée par le fait que le département de Thiès est mieux lotis en établissements d'enseignement élémentaire que ceux de Mbour et Tivaouane et par conséquent il absorbe plus d'enseignants. On remarque que l'effectif du personnel homme est deux fois plus important que celui du personnel femme dans le département de Mbour et Tivaouane alors que dans celui de Thiès la situation est moins déséquilibrée avec les hommes qui représentent 57,3% et les femmes (42,7%).

Au Sénégal, les qualifications exigées des enseignants de l'élémentaire sont spécifiées comme suit : une formation générale correspondant au niveau d'études du BAC (à partir de 2011) et une formation pédagogique d'un an débouchant sur l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Au niveau de la région de Thiès, dans le public, les enseignants titulaires du BAC (48%) et du BFEM (46%) sont les plus nombreux. Il s'avère ainsi que les titulaires de ces deux diplômes académiques représentent 94% des enseignants de l'élémentaire public. Les enseignants titulaires d'un diplôme académique de l'enseignement supérieur représentent au total 3,5%. Les titulaires du DEUG/BAC+2 représentent 2,1%, puis vient ceux disposant la Licence (1%) et ceux ayant une Maitrise ou un Master (0,4%).

Graphique 8: Répartition des enseignants du public de la région de Thiès selon le diplôme académique

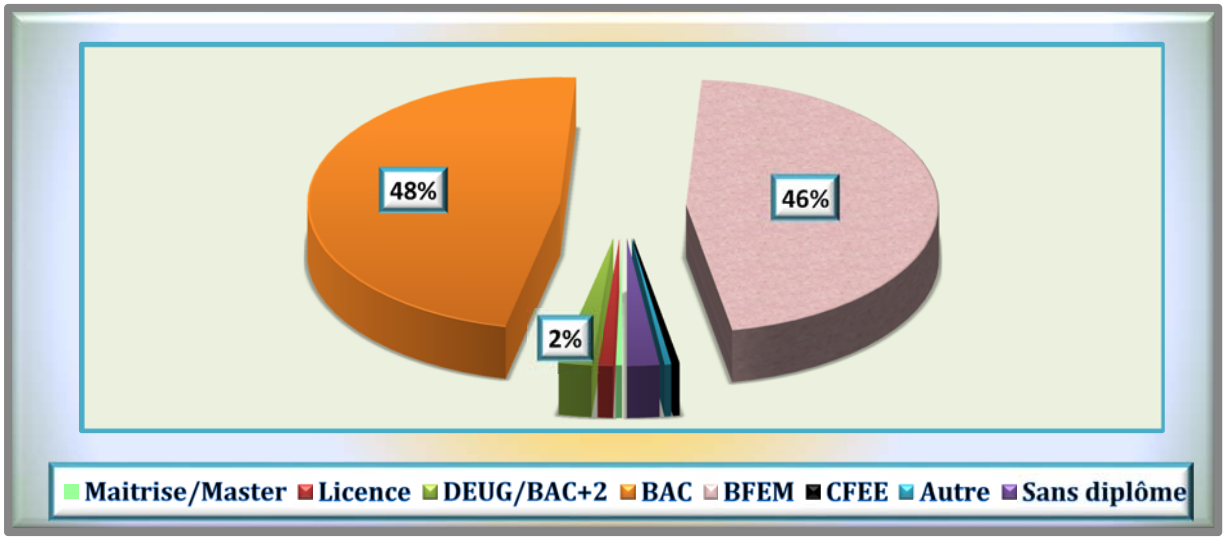

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Les non identifiés (sans diplôme et autre) représentent 2,5% et les titulaires d'un CFEE (0,4%) occupent une proportion moindre. Cependant, il faut signaler que les titulaires de Maitrise/Master et de Licence sont plus présents dans le département de Thiès (respectivement 44,4% et 39,4%) que dans ceux de Mbour (respectivement 33,3% et 34,8%) et Tivaouane (respectivement 22,2% et 25,7%). Par contre près de six (6)

enseignants sur dix (10) titulaires du DEUG/BAC+2 servent dans la circonscription de Mbour (58%). Ce pourcentage est de 21,3% dans à Thiès et 20,7% à Tivaouane. Par ailleurs, les enseignants titulaires du BAC sont répartis comme suit dans les trois départements : 36,9% à Mbour, 36,8% à Thiès et 26,2% à Tivaouane. Ceux ayant comme diplôme académique le BFEM œuvrent beaucoup plus à Thiès (44,3%) qu'à Mbour (33,4%) et Tivaouane (22,3%).

En 2014, 46,5% des enseignants du public dans l'élémentaire possèdent le CAP, 42,3% sont titulaires du CEAP et le reste qui n'a pu être identifié (sans diplôme et autre) représentent 11,1%. Le Département de Thiès bénéficie plus d'enseignants titulaires de CAP et de CEAP (respectivement 41,5% et 41,6%) que ceux de Mbour (39% et 34,5%) et Tivaouane (19,5% et 23,9%). Il faut noter que les titulaires de CAP sont plus nombreux que les détenteurs d'autres diplômes professionnels et ceci dans tous les départements (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 9: Répartition des enseignants du public selon le diplôme professionnel et le département

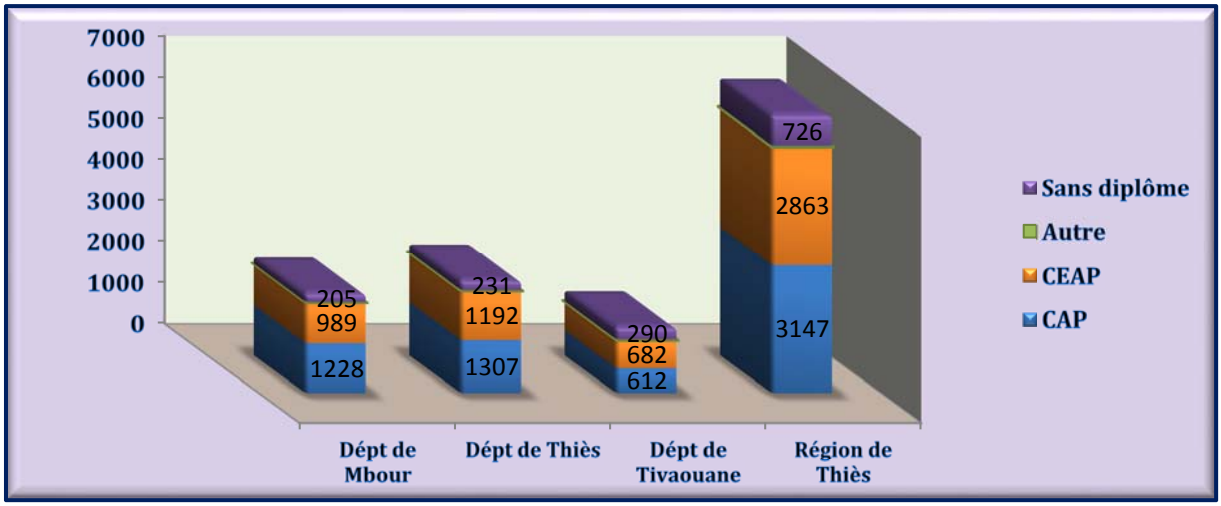

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

IV.2.3. LES EFFECTIFS

L'indice de parité fille/garçon dans l'élémentaire a connu deux phases dans son évolution au niveau de la région de Thiès. Il est resté inférieur à 1 entre 2005 et 2007 et supérieur à 1 entre 2008 et 2014. Autrement dit, l'effectif des filles dans l'élémentaire qui de tout temps était en faveur des garçons a subi un renversement en 2008 pour être en faveur des filles. D'abord de 0,96 en 2004/2005, il passe à 0,98 en 2006/2007 puis à 1,03 en 2010/2011 avant de devenir constant entre 2012 et 2014 (1,04).

Graphique 10 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans l'élémentaire de 2005 à 20014

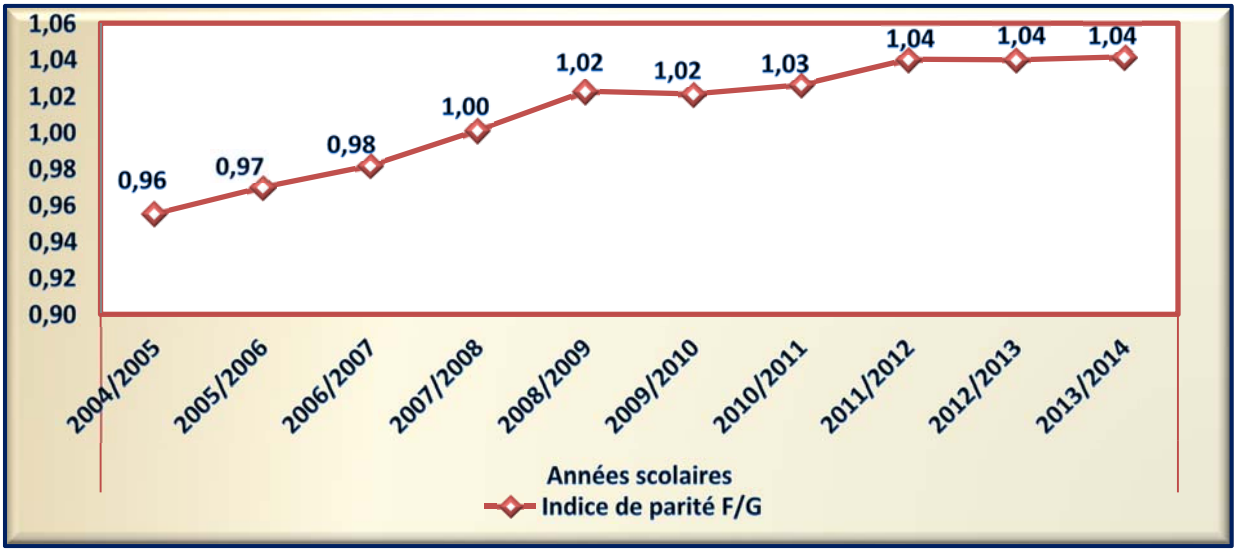

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

La manière dont cet indice s'est évolué peut être synonyme de la réussite, au niveau de la région de Thiès, des politiques de scolarisation des filles, à travers la réduction des disparités de genre au fil des années, initiées par l'Etat du Sénégal avec ses partenaires techniques et financiers.

L'effectif des élèves de l'élémentaire, dans la région de Thiès, a varié de 3,7% entre 2013 (273.572) et 2014 (283.796). La part des filles (51%) dépasse légèrement celui des garçons (49%). En termes de variation, l'effectif des filles a évolué de 3,8% entre 2013 et 2014 et celui des garçons l'a été de 3,7%. Suivant le statut de l'établissement, l'essentiel des élèves sont inscrits dans le public (87,8%). Ceci résulterait du fait que le public est accessible à toutes les couches de la population, même les plus défavorisées et du fait qu'il concentre 87% des établissements d'enseignement élémentaire de la région. Cependant, il faut signaler que l'effectif dans le privé a varié de 13,6% entre les deux années scolaires.

Tableau 12: Evolution des effectifs des élèves dans l'élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département

Circonscription administrative	Statut	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Variation relative		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Dept de Mbour	Public	50653	49023	99676	51780	49546	101326	2,2%	1,1%	1,7%
	Privé	7332	7033	14365	8788	8338	17126	19,9%	18,6%	19,2%
	Total	57985	56056	114041	60568	57884	118452	4,5%	3,3%	3,9%
Dept de Thiès	Public	46768	43818	90586	48197	45427	93624	3,1%	3,7%	3,4%
	Privé	6376	6244	12620	6425	6208	12633	0,8%	-0,6%	0,1%
	Total	53144	50062	103206	54622	51635	106257	2,8%	3,1%	3,0%
Dept de Tivaouane	Public	26619	26129	52748	27296	27006	54302	2,5%	3,4%	2,9%
	Privé	1707	1870	3577	2295	2490	4785	34,4%	33,2%	33,8%
	Total	28326	27999	56325	29591	29496	59087	4,5%	5,3%	4,9%
Région de Thiès	Public	124040	118970	243010	127273	121979	249252	2,6%	2,5%	2,6%
	Privé	15415	15147	30562	17508	17036	34544	13,6%	12,5%	13,0%
	Total	139455	134117	273572	144781	139015	283796	3,8%	3,7%	3,7%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Une comparaison des effectifs suivant les départements met en exergue que Mbour concentrent 41,7% dont 85,5% dans le public et 14,5% dans le privé. Il s'en suit celui de Thiès avec 37,4% répartis entre le public (88,1%) et le privé (11,9%). Quant au département de Tivaouane, il absorbe 20,9% de l'effectif dont 91,9% dans le public et 8,1% dans le privé. L'effectif des élèves du privé a connu une augmentation notoire à Mbour (19,2%) et à Tivaouane (33,8%). Par ailleurs, en 2014, l'indice de parité fille/garçons dans l'élémentaire est plus important dans le département de Thiès (1,06) que dans ceux de Mbour (1,03) et Tivaouane (1,01). En faisant le rapport entre l'effectif des élèves et le nombre de classe on observe que, dans la région de Thiès, en moyenne chaque classe de l'élémentaire accueille 45 élèves en 2014 (contre 42 en 2013). Ce ratio est plus élevé dans les départements de Mbour (49 élèves par classe) et Thiès (45 élèves/classe) que dans celui de Tivaouane (38 élèves/classe). Cette situation peut être liée au fait qu'il y a une forte concentration de la population dans ces deux premiers départements.

Tableau 13: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire public par classe et par enseignant

Département	Année 2012/2013		Année 2013/2014		Variation relative	
	Nb élèves/cl	Nb élèves/enseig	Nb élèves/cl	Nb élèves/enseig	Nb élèves/cl	Nb élèves/enseig
Dépt de Mbour	49	42	49	42	0,0%	0,0%
Dépt de Thiès	40	34	45	34	13,0%	0,0%
Dépt de Tivaouane	37	33	38	34	0,9%	2,0%
Région de Thiès	42	37	45	37	4,9%	0,0%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Le rapport entre l'effectif des élèves et celui des enseignants conduit à dire qu'en moyenne, dans l'élémentaire de la région de Thiès, un enseignant dispense des cours pour 37 élèves en 2014. Ce ratio n'a pas évolué entre 2013 et 2014 dans les départements de Mbour (42 élèves par enseignant) Thiès (34 élèves par enseignant) et Tivaouane (34 élèves par enseignant).

IV.3. LE MOYEN/SECONDAIRE

L'enseignement moyen est la filière de prolongement de l'enseignement élémentaire avec une demande potentielle constituée de la tranche d'âge de la population allant de 12 à 15 ans. Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure quatre ans (de la Sixième à la Troisième). Quant à l'enseignement secondaire, c'est un prolongement de l'enseignement moyen avec un cycle qui dure trois ans (de la Seconde à la Terminale) et dont l'objectif est de renforcer le niveau des élèves afin de les permettre de mener des études supérieurs de qualité ou d'effectuer une formation professionnelle de cadre moyen. La demande potentielle pour le Secondaire se définit comme étant le nombre d'enfants âgées de 16 à 18 ans.

IV.3.1. LES STRUCTURES

Le nombre d'établissements du Moyen a progressé de 8,1% entre les années scolaires 2013 (135) et 2014 (146), soit 11 structures de plus. Cette hausse a été plus importante dans le privé (30,8%, soit 8 de plus) qui concentre 23,3% des établissements. Le Public, avec 76,7% des structures, n'a enregistré que 3 établissements de plus.

Tableau 14 : Répartition des établissements d'enseignement du Moyen selon le cycle, le statut et la circonscription administrative

DEPT	Privé	Public	Total
MBOUR	20	43	63
THIES	14	42	56
TIVAOUANE	0	27	27
IA THIES 2013/2014	**34**	**112**	**146**
IA THIES 2012/2013	**26**	**109**	**135**
Variation	**30,8%**	**2,8%**	**8,1%**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Le département de Mbour est mieux doté en établissements avec 43,2% du total des structures répartis entre le Public (68,2%) et le Privé (31,8%). Il est suivi de celui de Thiès avec 38,4% dont 75% dans le Public et 25% dans le Privé. Tivaouane qui polarise 18,5% ne compte aucun établissement privé.

Concernant le Secondaire Général, il faut signaler que ses structures sont composées de collèges dotées d'un second cycle, de lycées avec un premier cycle ou comprenant uniquement un second cycle.

En 2014, le nombre d'établissements dénombré dans l'enseignement Secondaire se chiffre à 101 contre 96 en 2013, soit une hausse de 5,2% correspondant à 5 structures de plus. La majorité de ces établissements (87,1%) est composé de collèges dotés d'un second cycle et de lycées avec un premier cycle et sont principalement dans le Privé (70,4%). Les établissements de type de 2éme cycle sont au nombre de 13 et sont essentiellement dans le Public (11).

Tableau 15: Répartition des établissements d'enseignement du Secondaire selon le cycle, le statut et la circonscription administrative

	1er et 2eme cycle			2 éme cycle			Région de Thiès
DEPT	**Privé**	**Public**	**Total**	**Privé**	**Public**	**Total**	
MBOUR	22	11	33	1	4	5	38
THIES	30	9	39	0	4	4	43
TIVAOUANE	10	6	16	1	3	4	20
IA THIES 2013/2014	**62**	**26**	88	**2**	**11**	13	101
IA THIES 2012/2013	**58**	**27**	**85**	**1**	**10**	11	**96**
Variation	**6,9%**	**-3,7%**	**3,5%**	**100,0%**	**10,0%**	**18,2%**	**5,2%**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Les établissements combinant un enseignement moyen et secondaire sont plus

rencontrés à Thiès (44,3%) qu'à Mbour (37,5%) et Tivaouane (18,2%). Ils sont constitués, dans cet ordre des départements, de respectivement 77%, 67% et 63% de structures privées. Les lycées avec uniquement un Second cycle sont répartis comme suit dans les trois départements : 5 à Mbour, 4 à Thiès et 4 à Tivaouane.

En 2014, l'Etat du Sénégal avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers a décidé de construire 26 structures publiques dans l'enseignement moyen et secondaire. Le département de Tivaouane bénéficiera de 12 de ces structures, Thiès de 9 et Mbour de 5. Un peu plus de trois de ces structures sur quatre seront uniquement de type 1er cycle (76,9%).

Tableau 16: Nombre d'établissement en projet dans le moyen/secondaire

	statut	1er cycle	1er et 2ème cycle	2ème cycle	Total général
Dept Mbour	**Public**	4	1	0	5
	Privé	6	6	0	12
Dept de Thiès	**Public**	7	2	0	9
	Privé	2	4	0	6
Dept Tivaouane	**Public**	9	1	2	12
	Privé	0	0	0	0
Total IA Thiès	**Public**	20	4	2	26
	Privé	8	10	0	18

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Le Privé aussi va bénéficier de 18 nouvelles structures dont 10 à la fois dans le 1er et le 2éme cycle et les 8 autres uniquement dans les établissements de type 1er cycle. Les deux tiers seront dans le département de Mbour (12 structures) et le reste dans celui de Thiès (6).

IV.3.2. LE PERSONNEL

Enseigner au Moyen demande d'avoir le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Moyen (CAEM) ou du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les Collèges d'Enseignement Moyen (CAECEM). Néanmoins, dans certains cas on retrouve des chargés de cours au niveau du Moyen qui n'ont que le BAC. Au niveau de l'enseignement secondaire, on devrait retrouver les détenteurs du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire (CAES). Toutefois, on y retrouve aussi bien des titulaires du CAEM que du CAECEM. Il faut signaler aussi que depuis l'avènement des vacataires, certains enseignants sont sans diplôme professionnel.

En 2014, le nombre d'enseignants qui servent dans le Moyen et le Secondaire s'élève à 3 745 dont les 73,4% sont qualifiés et le reste (26,6%) sont sans diplômes professionnels. Les détenteurs du CAECM représentent 30,9% du total des enseignants et 42% du total des personnes qualifiés. Il s'en suit ceux titulaires d'un CAEM qui occupent 35,2% du personnel qualifié et ceux ayant soit le CAES, soit le CAESTP ou le

CAPES (17,9%). Les détenteurs d'un CAP et CEAP sont les moins représentés avec respectivement 3,6% et 1,2% du total des enseignants qualifiés.

Graphique 11: Répartition des enseignants dans le public du Moyen et du Secondaire selon le diplôme professionnel et la circonscription administrative

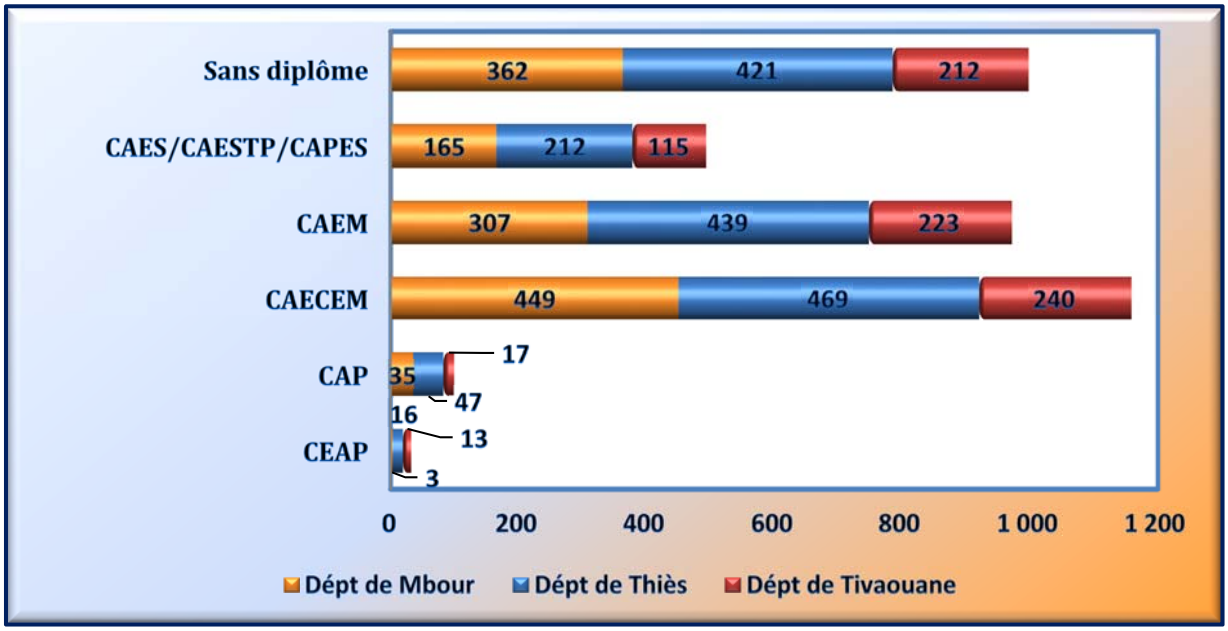

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

L'examen de la répartition spatiale du personnel révèle que le département de Thiès regroupe plus de la moitié des enseignants (58,3%) et 43% du total de ceux ayant un diplôme professionnel. Ces pourcentages sont respectivement de 35,3% et 34,8% à Mbour ; 21,9% et 22,1% à Tivaouane. A l'image de la région, les enseignants titulaires d'un CAECEM sont les nombreux au niveau de chaque département puis s'en suivent ceux ayant un CAEM. Cependant, il faut noter que comparé aux autres départements, Thiès compte plus d'enseignants qualifiés et ceci est valable pour chaque type de diplôme professionnel pris.

Le personnel enseignant du Moyen et du Secondaire est recruté avec au minimum le baccalauréat. Les titulaires du BAC ou de la licence enseignent dans les collèges même si quelques-uns officient au niveau du Secondaire. Ceux qui détiennent la maitrise ou un diplôme supérieur enseignent au niveau du Secondaire.

En 2014, au niveau de la région de Thiès, sur les 3.745 enseignants qui officient au niveau du Moyen et du Secondaire, plus de la moitié ont un diplôme académique de l'enseignement supérieur (57,6%). Les titulaires d'une Licence représentent 26%, ceux ayant une Maitrise ou un Master 1 font 19% et 11,1% possèdent un BAC+2 ou un DEUG. Ceux ayant un DEA/DESS/Master 2 (0,9%) ou un Doctorat/PHD (0,6%) représentent des proportions minimes. Les enseignants titulaires d'un BAC sont les plus nombreux (39% contre 37,6% en 2013). Ceux ayant uniquement le BFEM représentent 3,3% du total des enseignants. Il s'avère ainsi donc que 96,7% des

enseignants du Moyen et du Secondaire ont le BAC ou plus. Ce pourcentage qui était de 94,2% en 2013 a évolué de 2,5 points.

Tableau 17: Répartition des enseignants dans le public du Moyen et du Secondaire selon le diplôme académique et la circonscription administrative

Diplôme professionnel	Dept de Mbour	Dépt de Thiès	Dépt de Tivaouane	Total IA Thiès
BFEM	36	63	24	**123**
BAC	564	587	312	**1463**
DEUG/BAC+2	137	173	105	**415**
Licence	333	424	216	**973**
Maitrise/Master 1	237	331	145	**713**
DEA/DESS/Master 2	10	16	8	**34**
Doctorat/PHD	4	10	10	**24**
Total général	**1321**	**1604**	**820**	**3745**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

La répartition des enseignants ayant un diplôme académique de l'enseignement supérieur suivant les départements reste en faveur de Thiès (44,2%). Mbour et Tivaouane regroupent respectivement 33,4% et 22,4% du total de ces enseignants. Il faut signaler aussi que, du BFEM au Doctorat/PHD, la répartition reste en faveur du département de Thiès. Ceci peut être imputable au fait de Thiès est la capitale régionale.

IV.3.3. LES EFFECTIFS

L'analyse de l'indice de parité fille /garçon de 2005 à 2014 montre que cet indice est plus important au cycle moyen qu'au niveau du cycle secondaire. Au cycle moyen, l'indice est supérieur à 1 à partir de 2012.

Graphique 12 : Evolution des indices de parité fille/garçons au Moyen et au Secondaire

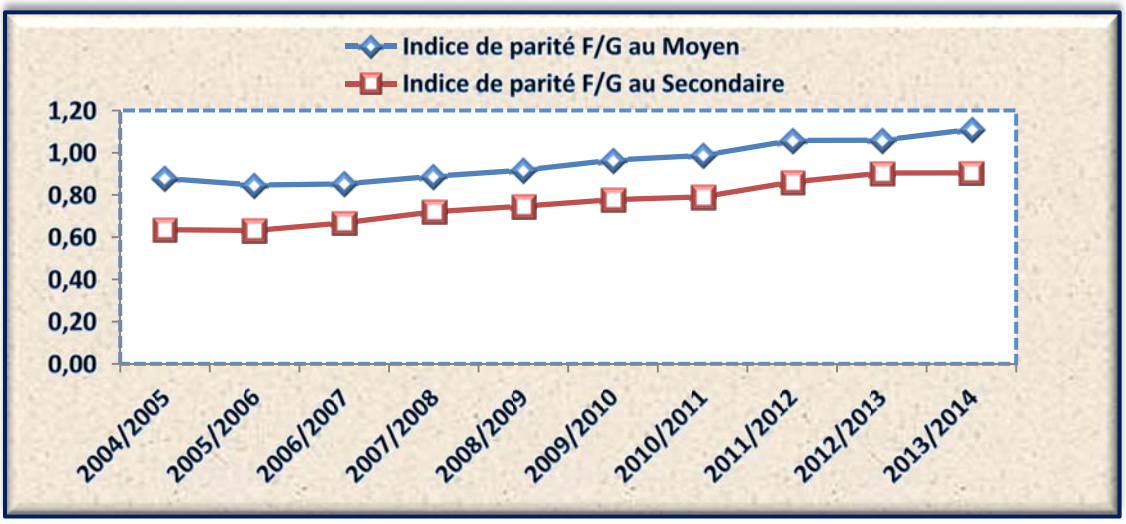

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

IV.4. ALPHABETISATION ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Sénégal s'est engagé à éliminer l'analphabétisme en réduisant les disparités entre sexe, âge, localité par l'amélioration de la qualité de l'offre et le développement d'un environnement lettré favorable au maintien et au développement des acquis. Cette ambition illustrée par les projets et programmes développés par les ministères et les collectivités locales dans le cadre du DSRP a été appuyée par les efforts des organisations de la société civile mais aussi et surtout par les apports de partenaires techniques et financiers.

Par sa position de carrefour, la région de Thiès est caractérisée par une forte présence de langues nationales. Cette diversité linguistique permet l'expression culturelle plurielle et favorise l'unité régionale. A cela s'ajoute l'introduction des langues nationales à l'école élémentaire à titre expérimental.

Tableau 18: Situation de la scolarisation dans le non formel en 2013-2014

Libellé des indicateurs	Résultat	Année 2014		
	an 2013	Objectifs	Résultats	Ecarts
Effectif d'enfants dans les Daaras modernes	ND	ND	812	-
Effectif d'apprenants enrôlés dans les CAF	1050	1050	1070	20
Effectif d'enfants dans les Daaras classiques	ND	ND	33871	-

Source : IA/Thiès (2014)

Au plan national, le taux d'analphabétisme est de 54,6% en 2014. La région de Thiès enregistre un taux avoisinant les 53%. La part des femmes dans cette population analphabète est aux environs de 72 % dans la région de Thiès.

Présentation de l'évaluation globale du Programme National d'Alphabétisation des Jeunes et Adultes (PNBJA) 2013/2014

L'évaluation de la qualité (compétences en tous domaines) a révélé pour Thiès un taux de 65.4%. Des efforts restent à faire pour l'atteinte des objectifs fixés à 75%.

Au niveau national, le taux moyen de présence des apprenantes est de 76.77%. La région de Thiès a enregistré en 2013-2014 un taux de 67.50%. Ce score pourrait être amélioré si les évaluations se tenaient avant la période hivernale.

Tableau 19: Expérimentation Classes bilingues Français-Wolof / Français-Seereer

Ecoles	Nombre de classes	Niveau	Langue
Mbawane	1	CP	Wolof
Lélo	1	CP	
Mbissao	1	CP	
Ndirène	1	CP	
TOTAL	4		

Source : IA/Thiès (2014)

Le projet Ecole des langues nationales (ELAN) est en expérimentation dans quatre écoles de l'IEF de Thiès Département, dans les classes de CP.

Tableau 20 : Programmes de L'Association pour le Développement de la Langue Saafi

Localités	Nombre de classes	Langue
Bandia	1	Français
Sessène	2	Saafi saafi
Boukhou	1	
Thicky	1	
Toglou	2	
TOTAL	7	

Source : IA/Thiès (2014)

Le projet ADLAS intervient dans la circonscription de Mbour 1 avec 7 classes réparties dans cinq écoles.

L'Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA) a connu des avancées significatives dans la région de Thiès. Il a permis d'une part de développer des activités génératrices de revenus à travers la Transformation de produits halieutiques (Joal), la transformation de fruits et légumes et activité maraichères à Mboro, la teinture, la production de savons et d'eau de javel. Et d'autre part à renforcer les capacités matérielles, intellectuelles et financières des populations bénéficiaires en mettant à leur disposition de matériels didactiques et guides, des financements pour les activités génératrices de revenus mais aussi en développant le Microcrédit et la mise sur pied des systèmes de réseautage.

Tableau 21 : Présentation des effectifs apprenants par projet/programme dans l'Académie de Thiès

INTITULE PROJETS/PROGRAMMES	Type de programmes (Alpha - ECB)	IEF	Nbr Centres	H	F	T	Taux de fréquentation moyen	Nombre d'abandon
PNEBJA-TIC	**Alphabétisation**	**Thiès- Ville**	5	14	136	150	92.62	9
TOTAL THIES VILLE			**5**	**14**	**136**	**150**	**92,62**	**9**
PNEBJA-TIC	**Alphabétisation**	**Mbour 2**	10	7	283	290	97,98	0
INTERVIDA	**Alphabétisation**		8	1	259	260	92,33	8
TOTAL MBOUR II			**18**	**8**	**542**	**550**	**95,16**	**8**
PNEBJA-TIC -	**Alphabétisation**	**Mbour 1**	5	0	150	150	96,32	0
Programme ADLAS	**Alphabétisation**		7	7	140	147	97,31	0
TOTAL MBOUR I			**12**	**7**	**290**	**297**	**96,82**	**0**
PNEBJA-TIC	**Alphabétisation**	**Thiès**	10	0	300	300	96,32	5
TOTAL THIES DEPARTEMENT			**10**	**0**	**300**	**300**	**96,32**	**5**
AUTRES PROGRAMMES RPIVES (CHILD FUND, ENFANCE ACTION)	**Alphabétisation**	**Tivaouane**	9	45	145	190	98,5	11
PNEBJA-TIC	**Alphabétisation**		5	0	150	150	97	7
TOTAL TIVAOUANE			**14**	**45**	**295**	**340**	**97,75**	**18**
TOTAL IA THIES			**59**	**74**	**1563**	**1637**	**95,73**	**40**

Source : IA/Thiès (2014)

La région est caractérisée par une assez forte présence de la population féminine dans les effectifs, notamment dans l'alphabétisation. La réticence des hommes à fréquenter les Classes d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) est liée surtout à des facteurs socioculturels. L'Orientation classique de l'offre axée sur les femmes est inhérente au taux élevé d'analphabètes chez la gente féminine. L'offre demeure trop faible par rapport à la demande (59 CAF pour toute la région). Cette situation est due en partie à la timide implication des collectivités locales dans les programmes d'alphabétisation mais surtout à la disparition du PAIS/ETAT qui couvrait toute la région. Dans le cadre du Projet d'Appui à la Modernisation des Daaras (PAMOD), l'Académie compte cinq **(**5) daaras en voie de modernisation dans le département de Tivaouane.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE

INTRODUCTION

Le secteur de la santé est un secteur clé dans l'activité économique. Son importance se traduit à travers la constitution dans son article 17 et par la ratification des textes internationaux tels que la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'OUA et la Convention des Droits de l'Enfant.

D'importants progrès ont été constatés dans différents domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infanto juvénile et la maitrise de la fécondité ainsi que dans la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à fournir pour atteindre les OMD à l'horizon 2015. L'amélioration de la santé et de la nutrition passera donc par la mise en œuvre adéquate du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2009-2018. Ce plan s'inscrit dans la perspective de l'accélération de la mise en œuvre des différents programmes de prévention et d'offres de services de santé.

Dans ce chapitre, il sera abordé le secteur de la santé puis celui de l'hygiène publique.

V.1. SANTE

L'année 2014 est particulière pour le domaine de la santé car elle concerne l'an 2 de mise en œuvre du Cadre des dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) élaboré au courant de l'année 2013. Le CDSMT a été élaboré conformément aux directives du MSAS formulées lors de la Revue Annuelle Conjointe (RAC) du PNDS de 2012.

L'analyse des indicateurs permet une évaluation des performances réalisées notamment dans les domaines de la Planification familiale, de la vaccination, de la survie de l'enfant et de la couverture médicale universelle qui deviennent des enjeux majeurs.

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

La région de Thiès est la seconde région après Dakar à disposer d'un plateau médical bien fourni. A travers la Région médicale, Thiès comporte neuf districts sanitaires, trois (3) Etablissements Publics de Santé (EPS), une Pharmacie Régionale d'approvisionnement (PRA), un centre régional de formation en santé (CRFS). Le Service régional de l'action sociale et la Brigade régionale d'Hygiène sont à mettre au crédit des infrastructures de santé.

Entre 2013 et 2014, les infrastructures sanitaires n'ont pas augmenté mais sont relativement assez bien réparties dans la région pour fournir les services de santé de base. Les services de base comprennent les soins curatifs ambulatoires pour enfant malade, les services de vaccination infantile au sein de la structure, le suivi de la croissance infantile, les services en rapport avec les méthodes modernes de planification familiale, la consultation prénatale et les services pour les infections sexuellement transmissibles (IST). D'ailleurs, l'Enquête continue sur la Prestation des soins de santé du Sénégal (ECPSS 2012-2013) a révélé une disponibilité satisfaisante dans la région des services de base de 73% quelles que soient les caractéristiques.

Les services de soins curatifs pour les enfants (98%), les Services de suivi de la croissance (91%) et les Services de vaccination infantile (80%), sont, en moyenne, disponibles dans presque toutes les structures. De même, les soins prénatals sont prodigués dans 95% des structures et la planification familiale est proposée dans 83% des structures. Quant aux Services des IST, ils sont disponibles dans presque toutes les structures (97%).

Tableau 22: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région deThiès
Hôpital	Année 2013	01	01	01	03
	Année 2014	01	01	01	03
	Variation en %	0	0	0	0
Centre de santé	Année 2013	04	03	02	09
	Année 2014	04	03	02	09
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé complet	Année 2013	51	58	36	145
	Année 2014	51	58	36	145
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé sans maternité	Année 2013	04	0	01	05
	Année 2014	04	0	01	05
	Variation en %	0	0	0	0
Case de santé	Année 2013	175	106	107	388
	Année 2014	142	89	104	335
	Variation en %	-19	-16	-3	- 14

Source : Région Médicale de Thiès

En plus des trois (3) établissements publics de santé et des neuf (9) centres de santé, la région dispose de 145 postes de santé répartis inégalement dans les trois départements avec Mbour qui en compte 51, Thiès 58 et Tivaouane 36. Le département de Mbour compte également plus de cases de santé (142) que les autres départements. En revanche, il est à constater que le nombre de cases de santé a diminué de 2013 à 2014, allant jusqu'à 19% dans le département de Mbour. Cette diminution s'explique par le fait que 14% des cases de santé ont été érigées en poste

de santé au vu de la qualité des services fournis.

Il convient de préciser que l'hôpital régional de Thiès est un Etablissement public de santé (EPS) de niveau 2, tandis que les hôpitaux de Mbour et Tivaouane sont des EPS1.

En plus des établissements publics de santé, la région dispose d'établissements de santé non hospitaliers dans lesquels sont classés la pharmacie régionale d'approvisionnement (PRA), le Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS), la brigade régionale de l'hygiène et le centre de formation en santé.

Tableau 23: Liste des EPSNH [2]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région Médicale de Thiès

Les prestations de santé sont également fournies par le secteur privé. Seuls les départements de Mbour et de Thiès disposent de cliniques dont le nombre est 5 et 4 cliniques. Le département de Mbour concentre 63% des postes de santé privés de la région contre 34% dans le département de Thiès et 3% pour Tivaouane.

Tableau 24: Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de Thiès
Hôpital	**Année 2013**	0	2	0	2
	Année 2014	0	2	0	2
	Variation en %	0	0	0	0
Clinique	**Année 2013**	05	04	0	09
	Année 2014	05	04	0	09
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé connu	**Année 2013**	46	25	2	73
	Année 2014	46	25	2	73
	Variation en %	0	0	0	0
Cabinet de spécialiste connu	**Année 2013**	06	04	0	10
	Année 2014	06	04	0	10
	Variation en %	0	0	0	0
Cabinet de généraliste connu	**Année 2013**	05	09	02	16
	Année 2014	05	10	02	17
	Variation en %	0	11	0	6
Poste de santé d'entreprise	**Année 2013**	02	03	03	08
	Année 2014	02	03	03	08
	Variation en %	0	0	0	0
Officine de Pharmacie	**Année 2013**	ND	ND	ND	165
	Année 2014	ND	42	ND	165
	Variation en %				**0**

[2] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Les cabinets de spécialistes connus ne sont présents que dans les départements de Mbour et Thiès avec respectivement, 6 et 4 cabinets répertoriés. Quant aux cabinets de généralistes connus, ils sont retrouvés plus à Thiès (11) que dans les départements de Mbour et Tivaouane qui n'en comptent respectivement que 5 et 2. La région compte également 165 pharmacies réparties dans les trois départements. En outre, des efforts restent à fournir pour faciliter l'implantation des structures de santé privées.

Les indicateurs de couverture sanitaire des populations renseignent sur le degré d'atteinte des normes ou standards établis par l'organisation mondiale de la santé (OMS).

Ces indicateurs montrent que le nombre d'habitants par poste de santé passé de 12 021 en 2013 à 11 394 habitants en 2014 se rapproche de la norme OMS de 10 000. Cependant, le nombre de centre de santé (9) reste encore insuffisant pour les populations de la région avec un poste de santé pour 189 901 habitants alors que la norme est d'un centre de santé pour 50 000 habitants.

Tableau 25: Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	Année 2013	Année 2014	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/12021 hbts	1/ 11394 hbts	**1/10 000 hbts**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/199018 hbts	1/189901 hbts	**1/50 000**
Nombre d'habitants par hôpital	1/597056 hbts	1/569704 hbts	**1/150 000 hbts**
Nombre d'habitants par cabinet	1/68891 hbts	1/63300 hbts	
Nombre d'habitants par clinique privée	1/447792 hbts	1/213639 hbts	

Source : Région Médicale

De même, le nombre d'hôpitaux dans la région est largement insuffisant avec 569 704 habitants pour un hôpital en 2014 au moment où la norme est de 150 000 habitants pour un hôpital. Malgré, un plateau médical bien fourni, des efforts restent encore à faire pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations de la région afin de respecter les normes OMS.

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Les données du tableau 65 fournissent la répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et par département. Le personnel médical est réparti dans les départements de Mbour, Thiès et Tivaouane avec respectivement 218 personnes, 299 et 135 personnes secteurs public et privé confondus. Le personnel de la région médicale fait 75 membres.

Tableau 26: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Ensemble		
			public	privé	total	public	Privé	total	public	privé	total	public	privé	Total
Administrateur														
Médecin généraliste	**1**	**20**	15	8	**23**	13	9	**22**	7	4	**11**	35	21	**56**
Médecin spécialiste	**1**	**33**	5	3	**8**	24	14	**38**	4	1	**5**	33	18	**51**
Pharmacien-Biologiste	**1**	**8**	2	-	**2**	3	0	**3**	-	-		5	165	**170**
Chirurgien-Dentiste	**0**	**8**	4	2	**6**	3	3	**6**	2	-	**2**	9	5	**14**
Assistant social	**2**	**4**	5	-	**5**	8	-	**8**	1	-	**1**	14	0	**14**
Aide social	**0**	**4**	-	-	**-**	-	-		-	-		-	-	
Tech. Sup. de santé	**4**	**65**	15	-	**15**	35	13	**48**	8	-	**8**	58	13	**71**
Sage-femme	**2**	**42**	61	-	**61**	69	4	**73**	37	2	**39**	167	6	**173**
Aide Sage femme	**1**							**0**			**0**			**0**
Infirmier	**1**	**99**	87	8	**95**	60	29	**89**	63	2	**65**	210	39	**249**
Aide infirmier	**0**	**83**						**0**			**0**			**0**
Agent Hygiène	**55**	**5**	3	0	**3**	1	0	**1**	1	0	**1**	60	0	**60**
Agent sanitaire	**0**	**14**	-	-	**-**	11	0	**11**	3	0	**3**	14	0	**14**
Secrétaire	**2**													
Chauffeur	**4**													
Autres	**1**													
Total	**75**	**385**	197	21	**218**	227	72	**299**	126	9	135	605	267	**872**

Source : Région médicale de Thiès

Les hôpitaux comptent 20 médecins généralistes, 33 médecins spécialistes, 8 chirurgiens-dentistes et 8 pharmaciens biologistes. Les infirmiers, aides infirmiers et sages-femmes sont respectivement au nombre de 99, 83 et 42. Les structures sanitaires publiques concentrent 69% du personnel de santé et le secteur privé 31% du personnel.

Le personnel médical du département de Thiès est beaucoup plus fourni que dans les autres départements. Le département de Thiès compte beaucoup plus de médecins spécialistes (38), de techniciens supérieurs de santé (48) et de sages-femmes (73). Cependant, le département de Mbour dispose de plus d'infirmiers (95). Il faut noter que le département de Tivaouane ne compte pas dans son personnel médical de pharmaciens biologistes et compte deux chirurgiens-dentistes et très peu de sages-femmes (39) et d'infirmiers (65).

Tableau 27: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	**Année 2013**	166 (+ privés)		166	1Médecin/10764hbts	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	Année 2014	58	39	97	1 médecin/18577	
Sages femmes	**Année 2013**	153	15	168	1 SFE / 2445 FAR	**1 SFE/1500 à 3000FAR**
	Année 2014	216	10	226	1SFE/1964 FAR	
Infirmiers ou agents sanitaires	**Année 2013**	277	107	384	1IDE/4662 hbts	**1 INF/AS pour 5 000 hbts**
	Année 2014	210	39	249	1 IDE/6673 hbts	
Tech. Sup. de Santé.	**Année 2013**	109	-	109		
	Année 2014	112	13	125		
Agents d'hygiène et assimilés	**Année 2013**	ND	ND			
	Année 2014	55	0	55		
Assistants et aides sociaux	**Année 2013**	22	0	22		
	Année 2014	17	0	17		
Total	**Année 2013**	727	122	849		
	Année 2014	668	101	769		

Source : Région médicale de Thiès

L'analyse de la répartition du personnel selon la qualification professionnelle montre que les structures de santé, privées et publiques confondues comptaient beaucoup plus de médecins en 2013 qu'en 2014 soit une diminution de 42% du nombre de médecins dans la région affectant ainsi la couverture qui passe de 1Médecin pour 10 764 hbts à 1Médecin pour 18577 hbts, loin de la norme OMS (1 Médecin pour 10000hbts). Cette diminution du personnel est également constatée dans le corps infirmiers ou agents sanitaires dont le nombre passe de 384 en 2013 à 249 en 2014 soit une diminution de 35%, ce qui a eu pour conséquence de creuser un écart entre la couverture et la norme OMS. Le nombre de sages-femmes a augmenté entre 2013 et 2014 de 35% entrainant l'atteinte de la norme OMS (**1 SFE/1500 à 3000FAR).**

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

L'Organisation Mondiale de la Santé préconise au moins quatre visites prénatales à intervalles réguliers durant la grossesse, afin de rendre efficaces les soins prénatals. Les indicateurs de santé de la reproduction montrent que les consultations prénatales au courant du premier trimestre sont plus importantes que pour les autres trimestres sauf pour le district de Pout. De plus, sur l'ensemble des consultations prénatales, seules 11% ont été correctement faites (4 CPN). L'analyse des données par district montre que dans les districts de Joal, Mékhé, Khombole et Thiadiaye, la proportion de consultations prénatales correctement faites est inférieure à 10%. Ceci montre que des efforts restent encore à fournir en termes de sensibilisation pour amener les

femmes à respecter les consultations prénatales, du début à la fin de la grossesse.

Tableau 28: Niveau des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

	Joal	Khombole	Mbour	Mekhe	Popenguine	Pout	Thadiaye	Thies	REGION
Nombre total de premières contacts CPN	**2 262**	**4 149**	**10 567**	**5 352**	**706**	**1 362**	**3 986**	**8 178**	36 562
CPN1	**1 982**	**2 004**	**6 295**	**2 153**	**466**	**975**	**1 231**	**5 581**	20 687
CPN2	**1 977**	**3 423**	**8 351**	**4 251**	**560**	**963**	**3 790**	**6 967**	30 282
CPN3	**1 628**	**3 865**	**6 901**	**3 680**	**451**	**765**	**3 345**	**5 945**	26 580
CPN4	**1 190**	**1 917**	**4 512**	**2 296**	**421**	**715**	**1 922**	**4 837**	17 810
Total consultations prénatales	**6 777**	**11 209**	**26 059**	**12 380**	**1 898**	**3 418**	**10 288**	**23 330**	95 359
Nombre de 4 CPN correctes	**409**	**954**	**3 242**	**1 101**	**437**	**609**	**694**	**3 370**	10 816
TPI 1	**1 684**	**2 505**	**7 743**	**3 891**	**584**	**728**	**3 270**	**5 872**	26 277
TPI 2	**1 244**	**2 147**	**5 971**	**3 204**	**410**	**606**	**2 410**	**4 856**	20 848
TPI 3	**105**	**72**	**131**	**42**	**39**			**4**	393
Nombre MII / FE	**2 553**	**3 185**	**8 231**	**3 751**	**423**	**1 173**	**1 659**	**5 168**	26 143
VAT 1	**490**	**1 276**	**3 184**	**1 251**	**272**	**520**	**720**	**2 694**	10 407
VAT 2	**369**	**1 290**	**6 062**	**1 061**	**187**	**376**	**583**	**2 096**	12 024
CPoN 1	**1 458**	**2 675**	**7 946**	**3 382**	**448**	**723**	**955**	**4 696**	22 283
CPoN 2	**836**	**1 852**	**6 162**	**2 387**	**462**	**426**	**687**	**2 912**	15 724
CPoN 3	**313**	**495**	**1 975**	**629**	**319**	**307**	**174**	**1 039**	5 251
Nombre de proposition du Test / FE	**2 358**	**4 189**	**11 106**	**4 803**	**614**	**1 392**	**4 834**	**7 155**	36 451
Nombre de femmes enceintes séropositives sous ARV	**16**	**88**	**7**	**3**	**1**	**2**	**6**	**3**	126

Source : Région médicale de Thiès

Concernant les vaccins antitétaniques permettant de prévenir le tétanos néonatal qui est une maladie grave dont le nouveau-né peut être exposé, il est recommandé l'administration d'au moins deux doses de vaccin antitétaniques aux femmes enceintes. Dans la région de Thiès, le nombre de VAT2 administré est supérieur au nombre de VAT 1 administré aux femmes soit 12.024 VAT 2 contre 10.407 VAT1. Le tableau ci-dessus illustre également le fait que les vaccinations antitétaniques ont lieu dans tous les districts avec une prédominance du VAT 2 dans les districts de Khombole et de Mbour. S'agissant du niveau des indicateurs de santé de la reproduction, des écarts sont enregistrés par rapport aux cibles attendues.

Tableau 29: Evolution des indicateurs liés à la grossesse

Indicateurs	2011	2012	2013		Ecart
			Cibles	Valeurs atteintes	
Santé de la Mère du NNe et de l'enfant					
Taux d'achèvement pour la consultation prénatale	77%	57%	90%	72%	**-18**
Taux d'utilisation pour la consultation prénatale	72%	75%	90%	77	**-13**
Proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires	87%	89%	80%	72%	**-8**
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	87%	73%	80%	78%	**-2**
Taux de couverture en SP2 chez les FE	69%	50%	80%	73%	**-7**

Taux de réalisation du test de dépistage du VIH chez les FE				**131%**	
Nouvelles acceptantes	NB	NB	14500	29 000	
Pourcentage de prestataires formés en PCIME clinique	100%	0	48	**100%**	**0**

Source : Région médicale de Thiès

Pour le taux d'utilisation des services de consultations prénatales en 2013, la cible n'a pas été atteinte et un écart de 13 points de pourcentage est noté. Cet écart pourrait s'expliquer d'une part par la cible annuelle qui a été trop ambitieuse et d'autre part par l'insuffisance de la communication en SR, l'inaccessibilité géographique et parfois financière des services de SMNI. Le pourcentage des accouchements dans les structures sanitaires est en deçà du résultat attendu avec un écart négatif de 8 points de pourcentage malgré la mise en œuvre des politiques de gratuité des accouchements et des césariennes.

Le paquet de services offerts dans les structures de santé lors des CPN est assez satisfaisant avec un taux de réalisation du test de dépistage du VIH chez les femmes enceintes de plus de 100% et un taux de couverture en SP2 de 73%.

Tableau 30: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région en 2014

Indicateurs	**2014**		**Ecart**	**%**
	Cibles	**Valeurs atteintes**		
Taux d'achèvement pour la consultation prénatale	41733	18218	23515	46
Taux d'utilisation pour la consultation prénatale	52998	43193	9805	82
Proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires	53366	50798	2568	95
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	53366	45680	7686	86
Taux de couverture en SP2 chez les FE	90%	70%	20%	70
Taux de réalisation du test de dépistage du VIH chez les FE	66456	55428	11028	80
Nouvelles acceptantes	15491	35740	20249	230%
Pourcentage de prestataires formés en PCIME clinique	100 (216)	100%	0	100%

Source : Région Médicale de Thiès

Pour le taux d'utilisation des services de consultations prénatales 2014, la cible n'a pas été atteinte. En effet, un écart de 12 % est noté et pourrait s'expliquer par d'une part, la cible annuelle qui a été trop ambitieuse, et d'autre part par l'insuffisance de la communication sur la Santé de Reproduction.

Le pourcentage des accouchements dans les structures sanitaires n'a pas atteint le

résultat attendu avec un écart de 5%. Le paquet de services offerts dans les structures de santé lors des CPN est assez satisfaisant avec un taux de réalisation du test de dépistage du VIH chez les femmes enceintes de 80% et taux de couverture en SP2 de 70%.

V.1.3.2. Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le taux de couverture vaccinale en 2014 pour la région de Thiès est assez élevé. Il est de 82% pour la rougeole, le penta 3, l'ECV et la fièvre jaune. Les taux de couverture se sont améliorés de 4 points pour ce qui est de la vaccination contre la rougeole, l'ECV et la fièvre jaune comparativement à 2013.

Tableau 31: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène et les objectifs fixés en années n-2 et n-1

Antigène	Année	Région de Thiès
Taux de couverture vaccinale		
BCG	**Année 2013**	
	Année 2014	88%
PENTA 3	**Année 2013**	83%
	Année 2014	82%
Rougeole	**Année 2013**	78%
	Année 2014	82%
ECV	**Année 2013**	78%
	Année 2014	82%
Fièvre Jaune	**Année 2013**	78%
	Année 2014	82%

Sources : Région médicale de Thiès

V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme

La morbidité proportionnelle palustre a régressé en 2014 de 3,42 points par rapport à 2013 en passant de 7,42% à 4%. Quant au nombre de décès par paludisme, il est passé de 12 en 2013 à 3 en 2014. Le pourcentage des femmes sous TPI a diminué, passant de 73% en 2013 à 70% en 2014.

Tableau 32: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateurs	Année 2013	Année 2014	Variation
Morbidité proportionnelle palustre	7%	4%	**3**
Nombre de décès par paludisme	12	3	**9**
Pourcentage des femmes sous TPI	73%	70%*	**3**

Source : Région médicale de Thiès

Il convient de remarquer que des périodes de rupture en Sulfadoxine Pyriméthamine (SP) pour l'administration du TPI durant l'année 2014 ont entrainé la contre-

performance notée dans l'administration du TPI.

V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose

En 2014, les estimations prévoyaient 1845 cas de tuberculose. Le nombre de dépistage effectif représente 82% du total des cas présagés. Parmi ces cas dépistés, un taux de guérison de 90% est noté. Ce taux était de 89% en 2013 et les cas dépistés en 2013 représentaient 75% des cas attendus. L'interruption de traitement bien qu'en baisse d'un point de pourcentage est toujours constatée (3%).

Tableau 33: Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
Total Région	Année 2013	1791175	1792	1297	75	89%	4%
	Année 2014	1844946	1845	1521	82	90%	3%

Source : Région médicale de Thiès

V.1.3.5. Activités de nutrition

Le taux de couverture de la supplémentation en vitamine A est passé de 105 % en 2013 à 85% en 2014. Concernant le déparasitage sur la population cible des 12-59 mois, le taux de couverture est passé de 107% en 2013 à 71% en 2014.

Tableau 34 Evolution des résultats des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Thiès

Département / District	Année	Supplémentassions en vitamine A		Déparasitage	
		Supplémentés	Taux de couverture	Déparasités	Taux de couverture
REGION THIES	Année 2014	277912	85%	204169	71%
	Année 2013	327247	105%	333480	107%

Sources : Région Médicale de Thiès

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

L'hygiène joue un rôle important dans la vie de l'Homme. Elle permet de prévenir les

infections et l'apparition des maladies et d'avoir un environnement sain et vivable à travers des actions telles que le nettoyage, la désinfection, la détersion, la conservation etc. C'est ainsi que divers politiques environnementaux sont menés dans la région de Thiès pour assurer un cadre de vie agréable et assurer la santé des populations. Entre autres politiques menées dans le secteur il y a :

- ✓ le programme Wash de l'UNICEF dans le cadre de la nutrition ;
- ✓ la lutte contre le paludisme dans le programme AID ;
- ✓ la lutte contre les inondations ;
- ✓ le programme de l'hygiène et l'assainissement ;
- ✓ le programme d'alimentation en eau ;
- ✓ le programme de couverture des événements religieux et autres ;
- ✓ la lutte contre la maladie ;
- ✓ l'immunisation (la vaccination des voyageurs et dans le cadre du PEV).

V.2.1. VISITE DES LIEUX

V.2.1.1. Visites domiciliaires

Dans le souci d'assurer un environnement sain et de lutter contre l'apparition de certaines maladies, des visites sont effectuées chaque année, par la Brigade Régionale d'Hygiène (BRH), auprès des concessions et des établissements recevant du public pour relever des infractions afin de sanctionner au moyen d'une amende à l'endroit des personnes qui ne respectent pas certaines normes dans la vente de nourritures, et d'autres aspects hygiéniques. La situation de la région dans ce sens est décrite dans les lignes qui suivent.

Graphique 13: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

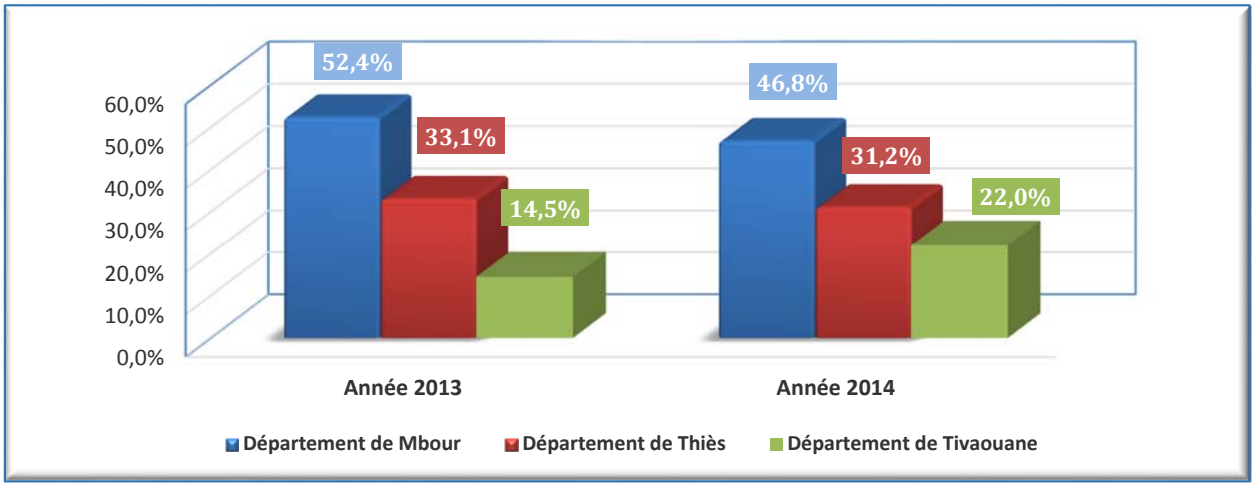

Source : BRH (2014)

Au cours de l'année 2014, 17.214 visites ont été effectuées auprès des ménages de la région de Thiès contre 12.186 visites réalisées en 2013, soit une évolution de 41,7%. L'analyse du graphique ci-dessus révèle que la plupart des visites, effectuées en 2014,

l'ont été dans le département de Mbour (46,8%, contre 52,4% en 2013). Les départements de Thiès et Tivaouane ont capitalisé respectivement 31,2% et 22% des visites en 2014 contre respectivement 33,1% et 14,5% en 2013. La variation relative du nombre de visites effectuées entre 2013 et 2014 est plus importante dans le département de Tivaouane. En effet, les visites dans ce département ont plus que doublé (2,16 comme coefficient multiplicatif) là où celles de Mbour ont augmenté de 26,7% et les visites de Thiès de 33,2%.

V.2.1.2. Inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les inspections auprès des ERP concernent les contrôles effectués dans les locaux de préparation, de ventes et de stockage des denrées alimentaires et auprès des manipulateurs. Au total, 11.377 prospections ont été réalisées dans les ERP en 2014. Comparé à 2013, ce nombre a connu une hausse de 41,6% (cf. tableau ci-dessous). Cette variation relative par rapport à l'année 2013 est plus importante dans les départements de Tivaouane (49,7%) et Mbour (43%) que dans celui de Thiès (31,3%).

Tableau 35 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département

Nature ERP / Année	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Boutiques	1658	3952	138,4%	1378	2073	50,4%	788	696	-11,7%	3824	6721	75,8%
Restaurants	269	261	-3,0%	198	187	-5,6%	82	545	564,6%	549	993	80,9%
Gargotes	350	351	0,3%	52	229	340,4%	74	155	109,5%	476	735	54,4%
Cafétérias	114	422	270,2%	190	156	-17,9%	34	125	267,6%	338	703	108,0%
Dibiteries	98	126	28,6%	68	77	13,2%	24	83	245,8%	190	286	50,5%
Boulangeries	59	27	-54,2%	31	138	345,2%	19	77	305,3%	109	242	122,0%
Kiosques pain	65	179	175,4%	43	43	0,0%	33	36	9,1%	146	258	76,7%
Kiosques lait	96	70	-27,1%	129	46	-64,3%	15	49	226,7%	240	165	-31,3%
Tangana	278	196	-29,5%	81	98	21,0%	24	26	8,3%	383	320	-16,4%
Vente sur la voie publique	351	56	-84,0%	73	113	54,8%	47	7	-85,1%	471	63	-86,6%
Boucheries	111	73	-34,2%	67	53	-20,9%	69	82	18,8%	247	208	-15,8%
Cantines	157	24	-84,7%	215	60	-72,1%	64	3	-95,3%	436	87	-80,0%
Vente d'eau glacée	136	0	-100,0%	44	0	-100%	1	0	-100,0%	181	0	-100,0%
Vente de gâteaux	184	0	-100,0%	35	0	-100,%	0	0		72	0	-100,0%
Marchés	0	55		0	67		0	29		0	0	
Etab. vente eau de table	31	45	45,2%	0	28		2	6	200,0%	0	79	
Auberges	0	0		0	0		0	0		0	0	
Bars	125	66	-47,2%	14	15	7,1%	3	1	-66,7%	61	82	34,4%
Hôtels	5	27	440,0%	0	32		0	1		5	60	1100,0%
Ecoles	8	0	-100%	0	0		6	0	-100,0%	14	0	-100,0%
Ateliers meuniers	75	24	-68,0%	67	39	-41,8%	37	4	-89,2%	179	67	-62,6%
Epiceries	68	0	-100%	0	14		2	4	100,0%	70	18	-74,3%
Buvettes	31	55	77,4%	5	0	-100%	0	7		36	67	86,1%
Vendeurs	0	12		0	6		2	28	1300,0%	2	46	2200%

Nature ERP / Année	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
poissons												
Usines de glaces	8	92	1050%	0	9		0	13		8	114	1325%
Usines de transformation de lait	0	5		0	50		0	8		0	63	
Total	4277	6118	43,0%	2690	3533	31,3%	1326	1985	49,7%	8037	11377	41,6%

Source : BRH (2014)

Il ressort de la comparaison faite entre les trois départements que plus de la moitié des prospections (soit 6 118) ont été réalisées dans le département de Mbour. Près du tiers l'ont été à Thiès (soit 3 533) et le reste (17,4%) à Tivaouane. L'essentiel de ces contrôles aussi bien au niveau régional que départemental, a été effectué dans les boutiques (59% des visites) loin devant les restaurants (8,7%), les gargotes (6,5%) et les cafeterias (6,2%). Il est à noter qu'aucune visite n'a été effectuée auprès des vendeurs d'eau glacée et de gâteaux, des auberges et des écoles alors qu'en 2013 des prospections ont été effectuées dans ces ERP.

V.3. ATOUTS :

a) Santé

- ✓ Mise en œuvre de la CMU/DECAM
- ✓ Mise en œuvre du Financement direct dans la Région ;
- ✓ Appui des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ Bon taux d'exécution des activités ;
- ✓ Bon taux d'exécution financière ;
- ✓ Engagement de toutes les équipes des districts et de la RM ;
- ✓ Renforcement des capacités de planification, de mise en œuvre et de gestion grâce au financement direct ;
- ✓ Elaboration de plan d'action trimestriel permettant d'exécuter le PTA ;
- ✓ Organisation d'ateliers de suivi et d'évaluation des PTA ;
- ✓ -Disponibilité des ressources financières pour les activités de planification et de suivi (POCL, PTA réunion de coordination, suivi PTA) ;
- ✓ Disponibilité des produits PF avec l'apport de Push model ;
- ✓ Engagement du comité de santé (équipement, personnel).

b) Hygiène

- ✓ Engagement et disponibilité du personnel malgré l'âge avancé et le manque de

moyen ;

- ✓ Disponibilité du SNH à accompagner ;
- ✓ Existence de kits pour l'analyse de l'eau ;
- ✓ Soutien de l'UNICEF pour dérouler certaines activités.

V.4. CONTRAINTES :

a) Santé

- ✓ Chevauchement des activités et difficultés dans la planification, le suivi et l'évaluation des activités ;
- ✓ Lenteur dans la mise en œuvre des activités du tutorat plus (conflit d'agenda, disponibilité des personnes ressources) ;
- ✓ Non harmonisation des maquettes de collecte des données des programmes ;
- ✓ Faiblesse de la logistique (absence de véhicule de supervision dans certains districts, vétusté de la chaine de froid) ;
- ✓ Non prise en compte des données de beaucoup de PPS privés ;
- ✓ Mobilité du personnel (affectation sans remplacement) ;
- ✓ Participation faible des Collectivités Locales aux activités de santé.

b) Hygiène

- ✓ Déficit en moyens matériel d'intervention technique ;
- ✓ Insuffisance de la logistique roulante qui est dans un état passable ;
- ✓ Insuffisance du budget par rapport à la mission du service ;
- ✓ Absence de budget de fonctionnement des SBH ;
- ✓ La BRH et les SBH ne disposent pas de locaux qui leur sont propres, elles sont logées soit dans les centres de santé soit dans des maisons conventionnées ;
- ✓ Personnel insuffisant et vieillissant ;
- ✓ Absence de sessions de formation/recyclage ;
- ✓ Equipement informatique inexistant ;
- ✓ Manque de mobilier de bureau et équipement.

V.5. PERSPECTIVES

a) Santé

- ✓ Améliorer la planification des activités par la coordination avec le niveau central et les partenaires de mise en œuvre ;
- ✓ Poursuivre la mutualisation des ressources humaines afin de rationalisation leur utilisation dans les activités ;

- ✓ Renforcer la logistique roulante pour une meilleure mobilité des équipes de supervision ;
- ✓ Améliorer le système de collecte des données en veillant au respect des périodes de transmission des rapports et à l'exhaustivité de ces derniers.

b) Hygiène

- ✓ Des campagnes de promotion de l'assainissement total par les communautés ;
- ✓ Des campagnes d'analyse et de contrôle de la qualité de l'eau des puits et forages de la zone rurale ;
- ✓ Des tournées de police de la voie publique ;
- ✓ Des tournées de contrôle de la vente des produits alimentaires et assimilés ;
- ✓ Des causeries et des réunions communautaires ;
- ✓ Des opérations de grande envergure de lutte anti vectorielle et de désinfection ;
- ✓ Des opérations techniques intra domiciliaires ;
- ✓ Des émissions radio ;
- ✓ Ateliers de renforcement de capacité ;
- ✓ Des réunions de coordination régionales ;
- ✓ Des tournées de supervision des Sous Brigades de la région ;
- ✓ La lutte contre les inondations ;
- ✓ Inspections et les contrôles au niveau des domiciles, des voies et places publiques ;
- ✓ Actions entrant dans le cadre du maintien de la salubrité et de la prévention des maladies ;
- ✓ Vaccinations dans le cadre du PEV et des voyageurs ;
- ✓ Couverture des manifestations religieuses et des évènements spéciaux.

Chapitre VI : ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. Dans ce chapitre, l'analyse porte sur deux aspects fondamentaux que sont l'action sociale et les résultats des activités des sapeurs-pompiers.

VI.1. ACTION SOCIALE

VI.1.1. POLITIQUES MENEES CES DERNIERES ANNEES

Par la loi du 22 mars 1996 et le décret d'application du 27 décembre de la même année, le Sénégal a mis en œuvre la troisième phase de la réforme de l'administration locale. L'approfondissement du processus de la décentralisation s'est traduit par le transfert de compétences aux collectivités.

Le processus de décentralisation vient d'être renforcé avec l'entrée en vigueur de l'acte III qui instaure une communalisation intégrale.

La politique de prise en charge des groupes vulnérables défavorisés s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale d'Action Sociale initiée par le gouvernement du Sénégal et exécutée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (**MSAS**), à travers la Direction Générale de l'Action Sociale (**DGAS**).

Cette politique de prise en charge est articulée autour des programmes suivants :

- Programme national de Réadaptation à Base Communautaire (**PNRBC**) ;
- Programme d'Appui à la Promotion des Ainés (**PAPA**) ;
- Programme Enfance Déshéritée (**PED**) ;
- Programme d'Autonomisation des Personnes Affectées par la Lèpre et Famille (**PAPALF**).

VI.1.2. LES ACTEURS

Il s'agit des travailleurs sociaux en service dans les structures de la DGAS, des services de la santé, de la justice, des ONG et des structures privées des organisations pour personnes handicapées. Au niveau des villages de reclassement, on trouve la DAHW, des bonnes volontés et des donateurs divers.

VI.1.2.1. Spécificités régionales dans ce domaine

La région de Thiès abrite les deux plus grands sites de personnes affectées par la lèpre ainsi que les villages de reclassement social (VRS). L'unique institut de formation des aveugles au Sénégal se trouve à Thiès.

VI.1.2.2. Services d'action sociale présents dans la région.

Les services déconcentrés de l'Action Sociale (SRAS, SDAS, CPRS)

Les autres structures présentes (Centres pour personnes handicapées et institutions sanitaires) :

- CPRS pour personnes handicapées moteurs de Thiès, Mbour et Tivaouane.
- Centre communal des Aveugles de Mbour
- Centre communautaire des Albinos de Thiès
- Ecole des Sourds-Muets Thies
- Institut nationale d'éducation et de formation des jeunes aveugles du Sénégal (INEFJA)
- Centre Handicap de Ndiaganiao
- Villages de reclassement social de Touba Peycouck et de Mballing.
- Les services sociaux des collectivités locales
- Les services sociaux des structures médicosociales de la santé, de la justice, des forces armées, de la Maison d'arrêt et de correction etc.

VI.1.3. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

Les services de l'Action sociale de la région ont été largement sollicités aux cours des deux dernières années. C'est ainsi qu'ils ont reçu plusieurs demandes des populations pour des services divers allant des secours, à la prise en charge médicale, aux demandes d'appareillage, à l'appui assistance aux « daara », aux bourses de formation ou d'aides scolaires et aux financements des projets.

Tableau 36 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande en 2014

Type de demande de consultation sociale	Demandes reçues	Consultations effectuées
	Nb	Nb
Secours	56	50
Prise en charge médicale	3	3
Demande d'appareillage	16	2
Appui et assistance aux "daara[1]"	2	1
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	3	3
Demande de financement de projet	19	8
Total	145	114

Source : Service régional de l'Action sociale de Thiès

L'insuffisance de données constitue une limite pour rendre plus visible les résultats de leurs activités au cours de cette période. Toutefois, il faut noter que pour ces deux années, les demandes de secours reçues, de loin les plus importantes, ont fait l'objet des plus nombreuses consultations (46 demandes pour 46 consultations effectuées en 2013 et 56 demandes pour 50 consultations en 2014). Les demandes d'appareillage (16) et celles de financement de projet (19) en 2014 demeurent tout aussi importantes, même si leur niveau de satisfaction reste faible respectivement 2 et 8.

VI.1.4. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

Ces secours se font sous la forme d'offre de moutons de Tabaski, de carcasses de viandes reçues d'Arabie saoudite après le Hadj. Lors des inondations ou certains évènements qui affectent les populations, des dons en friperies, médicaments, autres denrées alimentaires (riz, sucre, dattes …), etc., sont effectués au profit des victimes.

VI.1.5. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA).

Elle est caractérisée par l'adoption de la Los, de la carte CEC et du programme RBC avec ses différents axes pour un budget de 23 565 000F.

La promotion des Ainés (PAPA) reste centrée autour des projets économiques comme les subventions ou les secours d'urgence pour un budget de 7500 F.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

Le Groupement National des Sapeurs Pompiers (GNSP) de la région compte 5 sous-groupements dont 1 au niveau de chaque chef lieu de département en plus de Sally et de Khombole. Ses missions sont extrêmement importantes et tournent pour l'essentiel autour de l'assistance des personnes, de la lutte contre les incendies, mais aussi des opérations et activités diverses. Malgré un contexte difficile lié à l'insuffisance des moyens surtout d'ordre logistique, les agents de ces groupements tentent autant que possible, d'honorer les nombreuses sollicitations auxquelles ils font l'objet. Même si l'absence de données réduit la portée des illustrations sur les efforts qu'ils déploient d'année en année, l'analyse est faite sur la base de certaines statistiques disponibles dont les sorties.

Le Groupement des sapeurs pompiers de Thiès a effectué 4 540 sorties au cours de l'année 2014, à travers tous les départements de la région.

Tableau 37 : Bilan des interventions selon la nature en 2014

NATURES	2014	%
Incendies	320	**7,0**
Assistance	3420	**75,3**
Opérations diverses	419	**9,2**
Activités diverses	381	**8,4**
TOTAL	**4540**	**100,0**

Source : Brigade Nationale des Sapeurs pompiers de Thiès

La plupart des sorties (3 420 soit 75,3%) ont été destinées à porter assistance aux populations ou à secourir des victimes comme les malades, les personnes en danger, les accidentés et les asphyxiés.

Soulignons toutefois que ces soldats du feu sont aussi intervenus pour éteindre des incendies (320 sorties) survenus notamment au niveau des habitations, mais également dans les établissements recevant du public, dans les secteurs agricoles et industriels ou à risque. Leurs interventions se sont étendues dans le social avec 419 sorties pour des opérations diverses et 381 sorties dans des activités diverses.

Graphique 14: Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers dans la région de Thiès selon la nature en année 2014

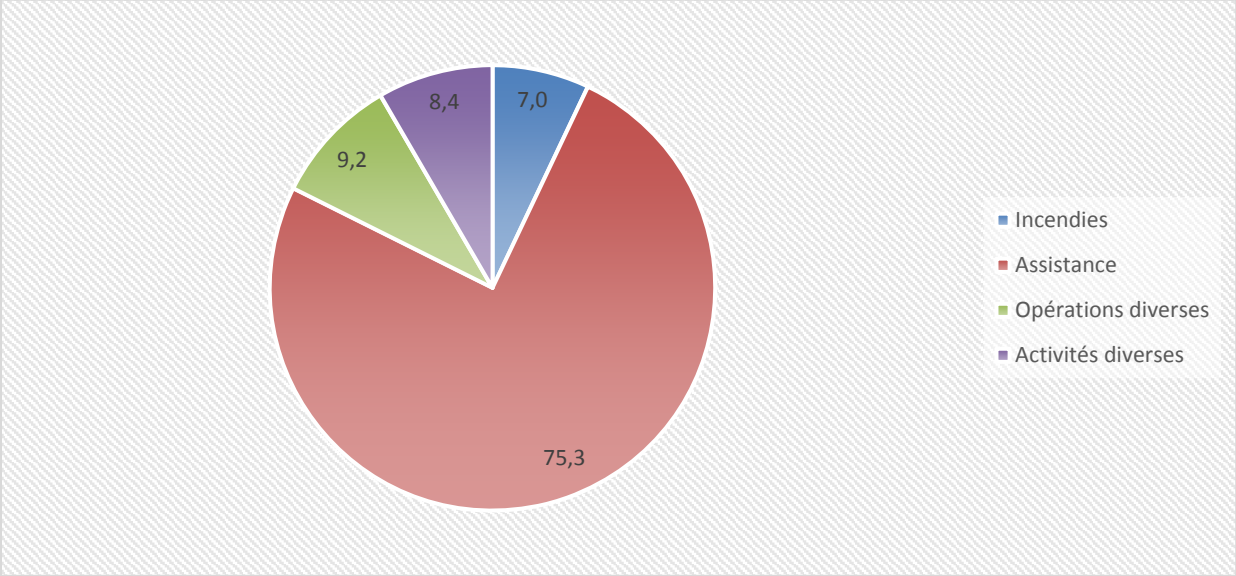

Source : Brigade Nationale des Sapeurs Pompiers

Pour les opérations diverses, les populations ont eu à bénéficier de leurs services surtout pour le ravitaillement en eau lors des pénuries, mais aussi pour lutter contre les inondations ou pour répondre aux alertes motivées, aux fausses alertes ou pour enlever des corps de personnes sans vie.

Par rapport aux autres activités, il est à signaler les visites de prévention et les tournées

de bouches d'incendies régulièrement effectués ainsi que leur présence dans les services de représentation et dans les sites qui abritent les évènements religieux.

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le secteur se caractérise par une dynamique communautaire comme l'atteste l'importance des OPH au niveau des personnes handicapées (plus de 20 organisations), au niveau des personnes âgées (plus de fédérations et regroupements). L'enfance en situation difficile est également marquée par une diversité d'intervenants (yaye daara, internat, associations des maitres coraniques etc.)

VI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Le secteur dispose de réelles potentialités avec la présence des industries extractives en essor, le tourisme mais surtout grâce à l'intérêt des populations pour les groupes cibles.

VI.3.2. CONTRAINTES

Les contraintes répertoriées concernent secteur de l'assistance sociale qui reste confronté à:

- un faible maillage des collectivités en CPRS ou services sociaux communaux.
- un déficit en personnel
- un faible équipement des structures ainsi qu'un manque de logistique ;
- une inapplication de loi d'orientation sociale au niveau des collectivités (auxquelles des compétences ont été transférées).
- une faiblesse des ressources allouées au secteur.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

Le système judiciaire régional s'inscrit dans le sillage de celui de toute l'administration pénitentiaire dont la mission s'articule autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n^0 72 – 23 du 19 avril 1972 relative au statut du personnel de l'administration pénitentiaire et des articles 685 et 698 du code pénal. L'incarnation de cette double mission découle d'un long processus de maturation qui remonte à l'époque coloniale. Mais aujourd'hui, face aux nouvelles exigences de modernisation du service public pénitentiaire, une nouvelle politique cohérente est conçue et mise en œuvre en 2014, se soldant par de nombreux acquis qui sont, entre autres :

- la célérité et la diligence dans l'instruction des dossiers de libération conditionnelle de 2013 à 2014 et ;
- l'augmentation des mesures de grâces présidentielles en 2014.

L'effectif de la population carcérale demeure encore élevé aussi bien au niveau national que régional. Leurs motifs de détention s'expliquent par les affaires observées qui sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- **Affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes ;
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Dans ce présent chapitre, en l'absence de données complètes, il sera mis en relief, la situation des détenus, des écroués et des sorties. L'éducation surveillée sera occultée faute d'informations.

La région de Thiès compte 3 maisons d'arrêt et de correction (MAC) classés selon la nouvelle réforme pénitentiaire, en établissement hors classe (MAC de Thiès), de

première classe (MAC de Mbour) et de deuxième classe celle de Tivaouane.

La population pénale (ou population carcérale) est quant à elle composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1. LES ECROUES

Durant l'année 2014, 3868 individus ont été écroués dans les différentes maisons d'arrêt et de correction (MAC) de la région de Thiès pour diverses infractions, soit une hausse de 23,9 % par rapport à l'année précédente. La plupart d'entre eux sont de sexe masculin (3 696 hommes pour 172 femmes).

Tableau 38: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

		Homme	.Femme	Total
Circonscription administrative	**Année**	**Eff.**	**Eff**	**Eff.**
Département de Mbour	**2013**	363	28	**391**
	2014	578	33	**611**
	Variation %	59,2	17,9	56,3
Département de Thiès	**2013**	2160	193	**2353**
	2014	2781	123	**2904**
	Variation %	28,8	-36,3	23,4
Département de Tivaouane	**2013**	370	9	**379**
	2014	337	16	**353**
	Variation %	-8,9	77,8	-6,9
Région de Thiès	**2013**	2893	230	3123
	2014	3696	172	3868
	Variation %	27,8	-25,2	23,9

Source : IRAP Thiès

Toutefois, la répartition des écroués cache une certaine disparité au sein des différentes prisons de la région. Ainsi, en 2014, la MAC du département de Thiès concentre un peu plus de 3 écroués sur 4 (75,1 %) contre un peu moins de 2 écroués sur 10 (15,8 %) pour Mbour et presque 1 écroués sur 10 (9,1 % pour Tivaouane). Il faut noter que cette répartition est assez similaire à celle observée en 2013, dans des proportions assez voisines.

VII.2. LES DETENUS

L'effectif global des détenus incarcérés dans les différentes prisons de la région de Thiès a augmenté de 23,5 % entre 2013 et 2014, passant ainsi de 2 343 à 2 893 individus.

Les principaux motifs de séjour dans les MAC, en 2014, sont le vol et les tentatives (2 377 cas), la détention, usage et trafic de chanvre indien (1 034 cas). A noter que l'escroquerie, abus, faux et usage de faux (521 cas), les coups et blessures volontaires (266 cas) et le viol et enlèvement de mineur (136 cas) entre autres ont été non négligeables. Ces mêmes motifs sont apparus, en 2013, avec des effectifs assez proches, notamment chez les hommes.

Tableau 39: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2013			2014			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	21	0	21	12	1	13	-42,9	0,0	-38,1
Coups et blessures volontaire	284	58	299	263	41	266	-7,4	-29,3	-11,0
homicide volontaire	139	0	139	80	0	80	-42,4	0,0	-42,4
Menaces de mort	45	1	46	59	1	60	31,1	0,0	30,4
Vol et tentative	1835	22	1607	2570	33	2377	40,1	50,0	47,9
Recel	153	4	125	121	2	95	-20,9	-50,0	-24,0
Détention, trafic, usage de chanvre indien	752	13	716	1067	7	1034	41,9	-46,2	44,4
Prostitution, attentat à la pudeur	15	48	63	1	11	11	-93,3	-77,1	-82,5
Outrage, injure, rébellion	70	0	63	100	1	98	42,9	0,0	55,6
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	461	35	490	513	17	521	11,3	-51,4	6,3
Vagabondage, vérification d'identité	4	5	8	14	0	8	250,0	-100,0	0,0
détournement de deniers publics	6	0	6	6	1	7	0,0	0,0	16,7
Infanticide, abandon	2	5	7	0	1	1	-100,0	-80,0	-85,7
Viol, enlèvement mineur	135	0	130	135	1	136	0,0	0,0	4,6
Incendie volontaire, destruction	10	0	10	5	0	5	-50,0	0,0	-50,0
Trafic et détention d'armes	3	0	2	0	0	0	-100,0	0,0	-100,0
Infractions douanières-fraudes	1	0	1	1	0	1	0,0	0,0	0,0
Infraction débits de boisson	0	2	1	0	5	0	0,0	150,0	-100,0
Infraction au code de la route	16	0	16	59	0	59	268,8	0,0	268,8
Autres	177	10	182	232	21	253	31,1	110,0	39,0
Total	2540	182	2343	3126	123	2893	23,1	-32,4	23,5

Source : IRAP Thies

VII.3. LES SORTIES

Comparé à l'année 2013, le nombre de sorties en 2014 a augmenté de 3,0 % pour s'établir à 2 808. Environ 7 détenus sur 10 (68,5 %) sont sortis de la MAC de Thiès

contre 20,8% de celle de Mbour et 10,7 % de celle de Tivaouane. Plus de la moitié des sorties l'ont été par expiration de peine (1 515 individus). Le nombre des bénéficiaires de liberté provisoire, de sursis et de l'acquittement/relaxe s'élèvent respectivement à 124, 521 et de 641 tandis les évadés et les décès sont assez marginaux (4 et 3 respectivement).

Tableau 40: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total	
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs	%
Département de Mbour	**2013**	329	11	158	187	0	0	**685**	25,1
	2014	307	3	115	156	1	2	**584**	20,8
	Variation en %	-6,7	-72,7	-27,2	-16,6	0,0	0,0	-14,7	
Département de Thiès	**2013**	838	119	394	451	1	6	**1809**	66,4
	2014	1001	121	324	474	2	2	**1924**	68,5
	Variation en %	19,5	1,7	-17,8	5,1	100,0	-66,7	6,4	
Département de Tivaouane	**2013**	151	0	72	9	0	0	**232**	8,5
	2014	207	0	82	11	0	0	**300**	10,7
	Variation en %	37,1	0,0	13,9	22,2	0,0	0,0	29,3	
Région de Thiès	**2013**	1318	130	624	647	1	6	**2726**	100,0
	2014	1515	124	521	641	3	4	**2808**	100,0
	Variation en %	14,9	-4,6	-16,5	-0,9	200,0	-33,3	3,0	

Source : IRAP Thiès

Chapitre VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les principaux enjeux en matière de gestion des ressources en eau ont amené le Sénégal à mettre en place un cadre d'intervention pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce cadre d'intervention nommé Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) est un cadre programmatique national dans lequel l'État, la société civile, les collectivités locales, les ONG, le secteur privé et les partenaires au développement sont invités à mettre en commun leurs interventions afin de permettre aux populations d'accéder à l'eau potable et aux structures d'assainissement. D'ailleurs, dans la stratégie d'émergence du PSE, l'Etat compte améliorer le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2017. Le PEPAM a permis au Sénégal d'enregistrer un taux d'accès global de 90,4%, aux services pour l'hydraulique aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre pour le sous-secteur de l'assainissement, une amélioration non négligeable est enregistrée pour le milieu rural (38,7%) contre une tendance à la dégradation de l'indicateur en milieu urbain (61,7%).

Dans la région de Thiès, le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale est de 78% en 2014 et le taux d'accès à l'eau potable par adduction d'eau se chiffre à 62%.Quant au sous-secteur de l'assainissement, surtout sa composante rurale, contrairement à l'eau potable, il est en retard par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement.

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord le sous-secteur de l'eau puis celui de l'assainissement.

VIII.1. L'EAU

Les usages multiples de l'eau par les ménages, mais également par les secteurs économiques comme l'industrie, l'agriculture ou encore l'élevage montrent avec acuité les enjeux qui existent autour de sa gestion en termes de production mais également de préservation. L'approvisionnement en eau de la région de Thiès est principalement obtenu à travers ses eaux souterraines, les eaux de surface étant presque inexistantes.

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1.1. Les services techniques

La question de l'eau est gérée au niveau régional par les divisions régionales de l'hydraulique qui relèvent directement de la direction de l'hydraulique rurale du

ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Cette dernière a en charge en plus de la mise en œuvre de la composante hydraulique rurale du PEPAM, la réalisation et le contrôle des travaux neufs d'alimentation en eau potable en milieu rural notamment les forages, les puits, les superstructures, les adductions d'eau potable et les matériels d'exhaure et le suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'hydraulique rurale et en particulier du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. La division est appuyée par les subdivisions de maintenance, les brigades des puits et forages et les brigades Hydrologiques.

VIII.1.1.2. Les autres intervenants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante hydraulique rurale du PEPAM, s'ajoutent au dispositif, les acteurs opérationnels comme les collectivités locales, les usagers regroupés en associations, les ONGs et les opérateurs privés qui jouent un rôle prépondérant dans l'exploitation des systèmes d'AEP en milieu rural.

A cela s'ajoute la création en 2014 d'une entité autonome sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommée Office des forages ruraux (OFOR) qui a pour mission la gestion du service public de l'eau potable et du patrimoine de l'hydraulique en milieu rural.

VIII.1.1.3. Les infrastructures

Les infrastructures hydrauliques comprennent d'une part, les réseaux d'adduction d'eau potable multi villages ou villageoises (AEMV et AEV) à partir de forages motorisés (thermique, électrique, solaire, éolien), d'autre part les puits modernes et forages d'hydraulique villageoise équipés de pompe à motricité humaine.

Le nombre de forages électrifiés se chiffre à 44 tandis que les forages avec groupe électrogène (GE) sont au nombre de 67 et les forages solaires au nombre de 06 seulement. On compte également 22 forages électrifiés avec groupe électrogène (GE) de secours et 09 forages avec moteur thermique et pompe à axe vertical.

Concernant l'approvisionnement en eau par adduction d'eau, le nombre de réseaux qui existent dans la région se chiffre à 82, couvrant 709 villages. Quant à l'approvisionnement en eau par puits modernes et/ou forage à motricité humaine, 582 ouvrages desservent 487 villages de la région.

VIII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VIII.1.2.1. Les eaux de surface

La région de Thiès ne dispose d'aucun réseau hydrographique à écoulement permanent ou sous forme de bassins organisés. Cependant, elle compte des eaux de surface réparties en lacs, qui se sont asséchés pendant avec les déficits pluviométriques cumulés, la lagune, des mares temporaires pendant l'hivernage qui se localisent dans des bas-fonds, vallées fossiles et des bassins de rétention. Le réseau hydrographique du plateau de Thiès est composé essentiellement de marigots constitués en fait de mares temporaires et de thalweg qui rassemblent les ruissellements lors des fortes pluies.

VIII.1.2.2. Les eaux souterraines

Les ressources en eau mobilisables dans la région sont essentiellement souterraines. Les différents aquifères captés dans la région de Thiès sont les suivants :

- La nappe du Quaternaire ou des sables du littoral nord est alimentée par les pluies. Son niveau varie entre 1 à 10 mètres dans les dépressions et 10 à 35 mètres à certains endroits ;
- La nappe du Paléocène est une nappe surexploitée. Le niveau de l'eau a baissé de 12 mètres par rapport à 1960. La qualité de l'eau est très variable, la salinité est parfois trop élevée selon les zones. Les forages ont une profondeur de 150 mètres et un débit de 300 m^3/h ;
- La nappe de l'Eocène moyen qui fournit des débits entre 200 et 250 m^3/h. Elle est localisée à l'Ouest du horst de Ndiass et les profondeurs varient de 2 à 50 mètres à AloupKagne ;
- La nappe du Continental Terminal est alimentée par les pluies et les nappes contiguës. La profondeur de l'eau varie selon les endroits. Elle est captée par des forages ayant un débit de 100 m^3/h ;
- La nappe de Maastrichtien s'étend sur la quasi-totalité du bassin sédimentaire sénégalais.

Les principales problématiques de ces eaux souterraines, sont la présence du fer et du fluor à des teneurs supérieures à celles admises par l'OMS.

VIII.1.3. L'ACCES A L'EAU

VIII.1.3.1. En milieu urbain

En milieu urbain, le nombre de réseaux d'adduction à l'eau potable (AEP) n'a pas évolué entre 2013 et 2014. Le réseau d'AEP de la région s'est accru de 8,08 % passant ainsi de 2.185.706 m en 2013 à 2.362.299 m en 2014. Le réseau d'adduction à l'eau potable est plus dense dans le département de Mbour qui dispose de 12 réseaux longs de 1.272.198 m en 2014. Dans le département de Tivaouane, le réseau d'AEP y est très peu fourni ; il se limite à 8% du réseau d'AEP de la région (193.025 m). La production d'eau est passée de 21.146.326 m3 en 2013 à 21.835.117 m3 en 2014 soit une augmentation de 3,26%. La production d'eau représente 46% et 39% de la production d'eau de la région respectivement dans le département de Thiès et de Mbour, tandis que celle de Tivaouane ne représente que 15%.

Tableau 41: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)
Département de Mbour	**Année 2013**	12	1.135.557	8.493.497
	Année 2014	12	1.272.198	8.460.664
	Variation %	0	12,03	-0,39
Département de Thiès	**Année 2013**	11	861.602	9.475.276
	Année 2014	11	899.090	9.997.559
	Variation %	0	4,35	5,51
Département de Tivaouane	**Année 2013**	01	190.560	3.196.148
	Année 2014	01	193.025	3.376.894
	Variation %	0	1,29	5,66
Région de Thiès	**Année 2013**	24	2.185.706	21.146.326
	Année 2014	24	2.362.299	21.835.117
	Variation %	0	8,08	3,26

Source : SDE Thiès

Le nombre d'abonnés au réseau d'AEP de la SDE a augmenté de 2,43% passant de 85 961 abonnés en 2013 à 88 058 abonnés en 2014. Leur consommation totale en eau s'est chiffrée à 18 589 333 m3 en 2014 contre 17 445 400 m3 en 2013 soit une augmentation de la consommation en eau de 6,5 %. Le département de Thiès avec ses 44 % des abonnés de la région a la consommation d'eau la plus élevée en 2014 avec 8 435 363 m3. Les départements et de Tivaouane comportent respectivement 39% et 17% des abonnés au réseau SDE de la région. En 2014, la consommation en eau est plus importante dans le département de Tivaouane (12,63%) que dans les autres départements en raison principalement de l'augmentation du nombre d'abonnés de 4,63%.

Tableau 42: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)	Nb abonnés	Cons. (en m³)
Département de Mbour	Année 2013	593	1.242.217	165	219.841	32.369	5.438.735	33.127	6.900793
	Année 2014	584	1.209.566	151	238.814	33.332	5.843.221	34.337	7.291.601
	Variation %	-7,8	-2,65	-1,5	8,6	2,9	7,4	3,65	5,66
Département de Thiès	Année 2013	845	1.369.142	341	1.016.601	37.014	5.617.478	38.200	8.003.221
	Année 2014	872	1.411.994	344	1.088.662	37.456	5.934.707	38.672	8.435.363
	Variation %	3,19	3,12	-0,87	7,08	1,19	5,64	1,23	5,39
Département de Tivaouane	Année 2013	453	403.836	93	134.306	14.088	2.003.244	14.634	2.541.386
	Année 2014	458	395.560	94	163.206	14.760	2.303.603	15.312	2.862.369
	Variation %	1,10	-2,04	1,07	21,51	4,77	14,99	4,63	12,63
Région de Thiès	Année 2013	1891	3.015.195	599	1.370.748	83.471	13.059.457	85.961	17.445.400
	Année 2014	1921	3.017.120	589	1.490.682	85.548	14.081.531	88.058	18.589.333
	Variation %	1,58	0,06	-1,69	8,74	2,48	7,82	2,43	6,55

Source : SDE Thiès

Les abonnés sont répartis selon trois classifications. Il y a les abonnés « affaires », les abonnés « officiels » et les abonnés dits « privés ». Ces derniers constituent 97% des abonnés tandis que les abonnés officiels ne font que 2% et les abonnés privés 1%.

Le nombre d'abonnés « affaires » et « officiels » a diminué entre 2013 et 2014 dans les départements de Mbour alors qu'il a augmenté dans les départements de Thiès et de Tivaouane (respectivement 3,19% et 1,1%). Quant à la consommation en eau, on constate également que suite à la baisse du nombre d'abonnés, elle a diminué de 2,65% dans le département de Mbour. Cependant, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés affaires dans le département de Tivaouane, leur consommation en eau a diminué de 2,04 % en 2014. La consommation en eau des abonnés « officiels » des départements de Mbour et Thiès a quant à elle augmenté (respectivement 8,6 % et 7,08%) malgré la diminution du nombre d'abonnés (respectivement 1,5% et 0,87%). Ce constat pourrait être expliqué par l'accroissement des besoins en eau de ce type d'abonné. En Outre, les abonnés privés des départements de Mbour et de Thiès ont sensiblement les mêmes consommations en eau (respectivement 5.843.221 m3 et 5.934.707 m3 en 2014). Les abonnés privés du département de Tivaouane ne représentent que 17% des abonnés privés de la région avec une augmentation de leur consommation en eau de près de 15% en 2014.

VIII.1.3.2. En milieu rural

Le taux d'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré dans la région de 2005 à 2013. Ces taux ont été obtenus en faisant la capitalisation des réalisations en matière d'adduction d'eau potable exécutées par l'état ou par ses partenaires de la coopération multilatérale mais également les ONG et les collectivités locales. Le taux d'accès à l'eau potable est passé de 61,2 % en 2005 à un peu plus de 70% entre 2007 et 2010. A partir de 2011, la région a enregistré un taux d'accès de 90,% soit une augmentation de 17points par rapport à 2010. Donc déjà en 2011, la région avait atteint ses objectifs pour 2015 (82% de taux d'accès).

En termes d'ouvrages hydrauliques, la région de Thiès compte 148 forages, 2988 bornes fontaines et 1780 villages raccordés à l'eau en 2014. Ce nombre est inégalement réparti entre les trois départements.

Tableau 43 : Répartition du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative en 2014

Circonscription administrative	Forages	Bornes fontaines	Villages raccordés
Département de Mbour	38	1422	554
Département de Thiès	41	784	364
Département de Tivaouane	69	1297	862
Région de Thiès	148	2988	**1780**

Source : Division régionale de l'hydraulique de Thiès

Avec 73% de sa population qui vit en milieu rural, le département de Tivaouane compte le plus grand nombre de forages (69) et de villages raccordés (862). Le département de Thiès, du fait de la forte urbanisation compte très peu de bornes fontaines (784), de forages et de villages raccordés comparé aux autres départements.

De décembre 2004 à décembre 2013, le nombre de forages équipés gérés directement par la DEM est passé de 85 à 148 unités. Dans la même période, le nombre de villages raccordés à ces réseaux est passé d'environ 600 à près de 1420 en 2013 et à 1780 en 2014.

Les taux de couverture reflètent beaucoup de disparités entre les communautés rurales. Pour le département de MBOUR, la communauté rurale de SESSENE traîne avec 63,1%. Un programme d'extension de réseau d'AEP à partir du NOTTO-NDIOSMONE-PALMARIN est prévu dans les CR de SESSENE, SANDIARA et FISSEL mais n'a toujours pas démarré pour des problèmes de procédures.

Dans le département de THIES, c'est KEUR MOUSSEU qui est à la dernière place avec 74,8%. Mais avec l'achèvement du site multi villages de SOUNE SERERE en cours d'exécution dans le cadre de la coopération COREENNE, le taux de couverture va se situer à 98,1%.

Dans le département de TIVAOUANE, c'est toujours la communauté rurale de DAROU KHOUDOSS qui ferme la marche avec 78,8% de taux de couverture bien que des efforts considérables aient été faits dans cette collectivité locale ces deux dernières années (sites multi villages dans le SEN-026 avec la coopération LUXEMBOURGEOISE). Avec la mise en service du site multi village de DIAMBALLO, le taux de couverture de la communauté rurale va se situer à environ 90,5%.

Le taux d'accès global en 2013 y compris par puits moderne et pompe à motricité humaine est de 93,8% dans la région de Thiès. Le défi majeur aujourd'hui est d'atteindre la couverture universelle en milieu rural par la création de points d'eau dans les poches où il n'y a pas encore d'adduction mais également d'améliorer la desserte dans celles mal desservies.

Tableau 44: Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu rural dans la région de Thiès par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Accès par AEP en %		Accès par Branchement en %	Accès global en %
		Taux	Norme OMD	Norme OMD	Norme OMD
Département de Mbour	Année 2013	89,6	82% en 2015	79% en 2015	82% en 2015.
	Année 2014				
Département de Thiès	Année 2013	95,7			
	Année 2014				
Département de Tivaouane	Année 2013	96,3			
	Année 2014				
Région de Thiès	Année 2013	93,8			
	Année 2014				

Source : Division régionale de l'hydraulique de Thiès

VIII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

La région dispose de ressources en eau qui sont utilisées pour l'alimentation en eau des populations, pour l'agriculture et le cheptel. L'essentiel de la production en eau est assuré par des forages qui présentent des caractéristiques de qualités hydro chimiques différentes suivant les nappes exploitées et leur niveau de protection contre la pollution.

La nappe profonde du Maastrichtien dans la partie Sud-Est de Thiès renferme de l'eau salée et/ou fluorée. Les teneurs en chlorures varient entre 750 et 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 et 7,5 mg/l. Il faut noter que la norme de l'OMS est de 600mg/l pour les chlorures et de 1,5 mg/l pour les fluorures. Un taux de fer élevé est noté

également dans la zone des Niayes gênant le système d'irrigation goutte à goutte.

Ainsi, en plus des efforts notés dans la couverture quantitative des besoins en eau, le sous-secteur de l'hydraulique rurale a œuvré pour la période post 2015, pour l'amélioration de la qualité de l'eau par la mise en œuvre de la stratégie nationale de la qualité de l'eau tenant compte des exigences normatives en matière de qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau (réduction des taux de chlorures et de fluorures dans les zones confrontés à la mauvaise qualité des ressources souterraines, chloration, sauvegarde de sécurité sanitaire de l'eau…). D'ailleurs, des expériences sont menées à Thiadiaye avec la station de réduction du fluor par un système de filtration pour un montant de 800 millions de francs CFA.

VIII.2. L'ASSAINISSEMENT

En matière d'assainissement, l'enjeu pour le Sénégal est de donner une nouvelle impulsion aux actions déjà appréciables qui sont entreprises dans le secteur en question. De nouvelles orientations plus opérationnelles sont définies en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui ont été fixés comme suit : réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à un système adéquat d'assainissement.

VIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1. Les services techniques

Dans le domaine de l'assainissement interviennent les projets, les programmes, les ONG, les collectivités locales, les partenaires au développement. L'Etat y est représenté par ses services déconcentrés comme les services régionaux de l'assainissement (SRA), les services départementaux de l'assainissement (SDA).

VIII.2.1.2. Les autres intervenants

Dans la région de Thiès plusieurs projets accompagnent l'Etat dans le travail. Il s'agit du mécanisme communautaire décentralisé de développement de l'assainissement rural qui émane du budget consolidé d'investissement de l'Etat du Sénégal (MCDAR), du SEN030 Tome 2 du LUXDEV, du projet d'amélioration du service de l'eau potable et de l'assainissement rural (PASEPAR) , des anciens projets comme le SEN011, le SEN026. Le taux d'accès de la région de Thiès à l'assainissement est de 17% (EAA, 2014).

VIII.2.1.3. Les infrastructures

En milieu urbain, la région dispose, pour la gestion des eaux usées, d'un linéaire de réseau évalué à 82 km dont 75 km à Thiès, 7 km à Saly Portudal où sont raccordés les hôtels et d'un linéaire de refoulement qui s'établit à 1.500 dans la ville de Thiès. Le nombre de station de relèvement s'élève à six (6) avec cinq (5) à Saly, un (1) à Thiès. Les stations d'épuration sont au nombre de deux (2). Les branchements se chiffrent à 5.030 dans la ville de Thiès. Il faut signaler qu'à Mbour (sans Saly Portudal), les infrastructures pour la gestion des eaux usées sont à l'état de projet.

Concernant la gestion des eaux pluviales, on note la présence d'un linéaire réseau de 5.305 km à Mbour et de celui de 880 km à Tivaouane. La commune de Saly ne dispose de réseau de gestion des eaux de pluies. Celui de Thiès est géré par la mairie à la place du Service Régional d'Assainissement. Il n'y aucune station pour la gestion des eaux pluviales au niveau régional.

Les équipements en matière d'assainissement dans le monde rural sont les latrines (avec une diversité sur les options technologiques) et les édicules publics.

VIII.2.2. L'ACCES

Les résultats de l'EDS continue de 2014 montrent que 18,3% des ménages de la région de Thiès utilisent des toilettes améliorées non partagées, 20,4% utilisent des toilettes partagées et 24,1 % utilisent des toilettes non améliorées.

VIII.2.2.1. En milieu urbain

Avec un linéaire de réseau évalué à 82 km, la région dispose de deux stations d'épuration d'eaux usées à Thiès. Le département de Thiès dispose d'un réseau d'assainissement de 75 km qui compte 5030 abonnés en 2014. Le département de Tivaouane dispose de 880 m de réseaux d'eaux pluviales et un PDA en préparation. Le réseau d'assainissement de la commune de Saly dans le département de Mbour est long de 7 km. Un projet d'extension du linéaire de réseaux est prévu pour la ville de Thiès, précisément dans le quartier de dixième.

Le taux de traitement des eaux usées est, dans un périmètre donné, le rapport entre le volume d'eaux usées traité par la station d'épuration de ce périmètre et le volume d'eaux usées collecté par le réseau public de ce même périmètre. La valeur de la DBO (demande biologique ou biochimique en oxygène) indique la quantité d'oxygène qui est nécessaire pour la dégradation biologique des matières organiques dans l'eau en mg O_2 / l. La concentration en DBO dans la station d'épuration de Thiès est de 94% en 2014 contre 95% en 2013. La valeur de la DCO indique la quantité d'oxygène qui est nécessaire pour l'oxydation de toutes les substances organiques dans l'eau en mg/L ou mg/m3.

En général, la demande biologique en oxygène sert de paramètre global pour l'évaluation de la pollution des eaux usées.

Tableau 45: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement en milieu urbain

Circonscription administrative	Année	Rendement épuratoire de l'eau			Taux de dépollution de l'eau		
		MES	DB0	DC0	MES	DB0	DC0
Département de Mbour : SALY	2013	83%	77%	76%	122%	254%	215%
	2014	87%	81%	79%	142%	214%	181%
Département de Thiès	2013	97%	95%	94%	85	88	86
	2014	98%	94%	94%	82	82	86
Département de Tivaouane	2013						
	2014	90%	60%	70%			

Source : ONAS Thiès

Le taux de dépollution est le ratio entre la pollution organique éliminée par les stations d'épuration des eaux usées domestiques et la pollution totale produite par les habitants, et collectées par les réseaux publics d'assainissement. Les eaux usées collectées dans la station d'épuration du département de Thiès ont été dépolluées des matières en suspension à 82% en 2014 contre 85 % en 2013.

VIII.2.2.2. En milieu rural

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est de 17% selon le PEPAM. Ce taux est loin de la norme OMD qui a fixé une cible de 63% de taux d'accès en milieu rural. Le taux d'accès national se situe à 39%, d'où la nécessité d'augmenter les réalisations d'ouvrages d'assainissement individuel améliorés.

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- **En matière d'eau**

En termes d'hydraulique rurale, la région bénéficie de plusieurs programmes de l'Etat en partenariat avec les partenaires techniques et financiers. D'ailleurs, la région a bénéficié d'un programme financé par la coopération Coréenne et qui a concerné les sites de **DIAM MBALLO** dans la C.R. de DAROU KHOUDOSS sur l'axe de la route des NIAYES et de **SOUNE SERERE** dans la communauté rurale de KEUR MOUSSA, le renouvellement/réhabilitation du forage de MINAM KEUR MALLE dans la Communauté Rurale de TAIBA NDIAYE. Les principales organisations non gouvernementales (O.N.G.) et autres partenaires du secteur ont également effectué des réalisations d'une grande importance pour la satisfaction des besoins en eau en milieu rural dont le contrôle des travaux se fait en partenariat avec la division régionale.

- **En matière d'assainissement**

Le dynamisme des collectivités locales et l'influence de leurs leaders constituent des atouts non négligeables pour relever les défis liés à l'assainissement dans la région. Les populations sont toujours prêtes à faire d'énormes sacrifices pour verser les contributions demandées par les projets afin de bénéficier des infrastructures.

VIII.3.2. CONTRAINTES

- **En matière d'eau**

Les contraintes dans le secteur de l'eau portent principalement sur l'insuffisance de personnel (techniciens et gestionnaire), et des moyens matériel et financier des divisions régionales qui impacte sur la qualité des interventions. A cela s'ajoute le manque d'instruments de mesure pour le suivi piézométrique et hydro chimique des nappes surtout dans les zones à risques (sonde, kit d'analyse d'eau in situ, GPS etc.).

- **En matière d'assainissement**

Les contraintes en milieu urbain portent sur la mauvaise utilisation du réseau d'assainissement de la ville avec en l'occurrence des branchements ne respectant pas les normes de rejet et l'utilisation du réseau pour l'évacuation des eaux pluviales.

En milieu rural, la pauvreté des ménages, le manque de solidarité et l'analphabétisme des populations sont autant de goulots d'étranglement pour l'accès à l'assainissement.

VIII.3.3. PERSPECTIVES

- **En matière d'eau**

Des efforts considérables ont été entrepris aussi bien par les pouvoir publics que par les organisations non gouvernementales (ONG) pour une amélioration considérable des conditions d'accès des populations rurales à l'eau potable. Toutefois, pour mieux armer les structures déconcentrées dans la dynamique de la réorganisation du secteur de l'Hydraulique et pour relever les défis qui sont les leurs, il conviendra :

- De renforcer les moyens d'intervention du service sur les plans du personnel **(techniciens et gestionnaire)**, matériel et financier.
- D'équiper les divisions régionales en **instruments de mesure pour le suivi piézométrique et hydro chimique** des nappes surtout dans les zones à risques (sonde, kit d'analyse d'eau in situ, GPS, etc.).
- De renforcer les moyens destinés à la sensibilisation des associations d'usagers

de forages (ASUFOR) sur la nécessité d'une meilleure prise en charge des forages ruraux par les populations au vue de la politique de désengagement de l'état dans ce domaine.

- Dans le cadre du projet COREEN, les sites sont en voie d'être mis en service et à ce jour les ASUFOR ne sont pas encore mises en place et formées bien que la demande en a été faite auprès du chef de projet en vue de la prise en charge de cette question avant même que les ouvrages ne soient fonctionnels.

  La DEM devrait au cours des réunions de coordination ministérielles insister sur ce fait sinon les ouvrages risqueraient de fonctionner avec un personnel mal préparé à la gestion communautaire des ouvrages hydrauliques notamment dans la perspective de la réforme en cours dans la zone centre.

- **En matière d'assainissement**

En zone urbaine, il est prévu une extension du réseau d'assainissement de la ville de Thiès, ainsi que la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement dans la commune de Tivaouane.

En zone rurale, la recherche des fonds et des financements innovants est un impératif afin de mieux prendre en charge l'assainissement afin de combler le retard de l'assainissement sur l'hydraulique.

Chapitre IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

Depuis le début des années 2000, l'Etat du Sénégal a consenti des efforts importants pour le développement de l'agriculture. Le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1) avait mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale particulièrement en milieu rural constitué essentiellement d'agriculteurs. Plus tard en 2004, le Gouvernement a adopté une vision à long terme traduite dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) pour la période 2004-2024 qui fonde la politique de développement Agro-Sylvo-Pastoral. La LOASP constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels de développement tels que le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). La GOANA, élaborée en 2008, exprime une volonté de relever le défi de la souveraineté alimentaire et de la production abondante. Il constitue un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles et traduit les priorités définies dans la LOASP en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre est sensée mener vers la réalisation des objectifs définis dans le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP au niveau sous-régional.

Les politiques nationales ont vu la mise en place de subventions agricoles. Ces dernières ont couvert toutes les filières notamment, l'arachide, le mil, le riz, le manioc, le maïs, le fonio, le sésame et le bissap.

Le programme actuellement mis en œuvre, Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), s'inscrit dans la continuité et constitue une reformulation et une mise en cohérence des stratégies de développement agricole du Gouvernement dans le sens d'une accélération de leur cadence de réalisation, pour l'atteinte plus rapide des objectifs fixés. Il vise à faire jouer à l'agriculture un rôle déterminant dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles, en s'adaptant aux changements climatiques et en développant la résilience des populations.

La région de Thiès, tient une position très importante dans le secteur agricole du Sénégal. L'agriculture est pratiquée par 51,9% des ménages de la région, soit 97 097 ménages représentant ainsi près de 13% des ménages agricoles sénégalais (RGPHAE 2013). Dans ce chapitre, les principales cultures pratiquées dans la région seront

d'abord présentées avant de revenir sur le déroulement de la campagne agricole dans la région.

IX.1. LES PRINCIPALES CULTURES PRATIQUEES DANS LA REGION

Les principales céréales cultivées dans la région de Thiès sont : le mil, le sorgho, le maïs. Elles représentent l'essentiel des surfaces cultivées. Les céréales représentent la base de l'alimentation des populations aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les superficies emblavées s'élèvent, en moyenne, à 126.806 ha dont 91% pour le mil ; 8% pour le sorgho et 1% pour le maïs. Les rendements moyens sont très faibles et sont respectivement de 474 kg/ha pour le mil, 442 kg/ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le maïs.

Les productions moyennes annuelles en céréales s'élèvent à 61.615 tonnes soit environ 6% de la production nationale dont 89% sont obtenus avec le mil ; 10 % avec le sorgho et 1% avec le maïs. La production régionale est très variable et généralement autoconsommée.

En dehors du mil qui est cultivé sur de grandes superficies dans l'ensemble de la région, le maïs et le sorgho sont localisés surtout dans le département de Mbour.

A l'instar des autres régions, l'arachide constitue la plus importante culture de rente dans la région de Thiès depuis l'époque coloniale ; sa culture absorbe environ 33% de la superficie totale emblavée.

L'arachide d'huilerie s'étend en 2014 sur 81 695 ha avec une production de 47 836 tonnes (soit 99% de la production totale). L'arachide de bouche occupe une superficie de 727 ha avec une production de 438 tonnes (soit 1% de la production totale). Selon les conditions de cultures et de la configuration des hivernages, les rendements tournent autour de 650 kg/ha.

La région de Thiès qui est considérée comme étant la première région maraîchère du Sénégal, occupe près du tiers des superficies maraîchères nationales exploitées. Les productions maraîchères représentent le tiers des productions nationales. Le maraichage est pratiqué, principalement, dans les Niayes (vallées de Yadjine, Diobass, etc.), autour de forages et des bassins de rétention (cas de Allou Kagne).

La production des légumes est aujourd'hui l'activité qui génère plus d'emploi et de revenus. Les cultures maraîchères se libéralisent et se distinguent par l'implication des privés dans la production, la commercialisation et la transformation.

IX.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

Le développement agricole et rural de la région interpelle plusieurs catégories d'acteurs. On note d'une part les autorités administratives (Gouverneur, Préfets et Sous-préfets), les collectivités locales (Région, Communautés rurales) et l'Agence Régionale de Développement (ARD), les services techniques régionaux et leurs démembrements (Direction Régionale du Développement Rural, Direction Régionale de l'ANCAR, Inspection Régionale des Services Vétérinaires, services régionaux des Eaux et Forêts, de la Planification, de l'Aménagement du territoire, de l'Expansion Rurale, du Développement Communautaire, de l'Hydraulique, du Commerce et de l'Artisanat, de la Pêche,...) et d'autre part les projets/programmes, les ONG et les institutions financières.

La DRDR est le représentant du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural dans la région de Thiès. Elle est composée des divisions suivantes : la DAPSA (Division de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles), la DPV (Division des productions végétales), la DPA (Division des Productions Animales), la DGR (Division du Génie Rural), le BAF (Bureau Administratif et Financier) et les Services Départementaux du Développement Rural (SDDR).

La région regorge aussi un nombre important d'organisations de producteurs (OP). Leur prolifération a suscité la nécessité de mettre sur pied des cadres de concertation des acteurs de développement à tous les échelons, de la région au niveau village. Ces cadres viennent élargir et renforcer la concertation déjà engagée dans le cadre des Comités régionaux, départementaux et locaux de développement (CRD, CDD, CLD) convoqués et présidés par les autorités administratives, ainsi qu'au sein des unions et fédérations d'OP à tous les niveaux. On peut citer :

- la Cellule Régionale de Concertation des Acteurs de Développement (CERCAD) ;
- le Conseil Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ;
- la Cellule Régionale du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CR/CONGAD) ;
- le Cadre de Concertation des OP et structures d'appui de Mékhé et environs (Cadre de Mékhé) ;
- le Cadre de Concertation des Acteurs du Développement Local (CACOADEL) ;
- la Coordination des Acteurs du Développement (CAD) de Fissel ;
- les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) ;
- le Cadre de Concertation des Organisations Paysannes de la CR de Tassette ;
- le Cadre de Concertation et de Gestion du PNIR et les comités villageois de développement ;

La région comporte aussi de nombreuses structures de prestation de services et centres de formation qui peuvent apporter leur expertise aux OP particulièrement en matière de renforcement des capacités.

IX.3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Pour assurer la bonne marche et la réussite de la campagne agricole de 2014/2015, le Gouvernement du Sénégal a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement incitatives. Au niveau régional, ces mesures se sont traduites par la mise à la disposition des paysans des quantités suffisantes de semences, d'engrais et de fertilisants et à faciliter leur vente.

IX.3.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

La quantité de semence d'arachide reçue dans la région, en 2014, a connu une baisse de 15,4% par rapport à la campagne précédente. Cette baisse a été plus importante dans le département de Mbour (16,7%). Sur les 2.520,5 tonnes d'arachide, les 99,6% ont été vendues (soit 2511,5 tonnes). Plus de la moitié des semences d'arachide ont été reçues dans le département de Tivaouane (53,9%, soit 1.358 tonnes).

Concernant les céréales, la quantité de semences (Mil souna, Maïs local et Sorgho local) reçue dans la région a régressé de 35,7%, passant de 191,2 tonnes en 2013 à 123 tonnes en 2014. La quantité vendue de semences de céréales reste relativement faible par rapport à la campagne précédente (98,5% contre 36,3%).

Tableau 46: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès

Semences		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %
Arachide	Reçu (T)	743	619	-17	641	543,5	-15	1595,8	1358	-14,9	2979,8	2520,5	-15
	Vendu (T)	601,6	611	2	540,3	542,5	0	1473,8	1358	-7,9	2615,7	2511,5	-4
	Reliquat (T)	141,4	8	-94	100,7	1	-99	122	0	-100	364,1	9	-98
Maïs local	Reçu (T)	29,6	8	-73	19,3	2	-90	51	28	-45,1	99,9	38	-62
	Vendu (T)	29 ,6	8	-73	17,3	2	-88	51	6	-88,2	97,9	16	-84
	Reliquat (T)	0	0		2	0	-100	0	22		2	22	1000
Mil souna	Reçu (T)	22	6	-73	17,9	4	-78	38,8	10	-74,2	78,7	20	-75
	Vendu (T)	22	6	-73	17,5	4	-77	38,8	10	-74,2	78,3	20	-74
	Reliquat (T)	0	0		0,4	0	-100	0	0		0,4	0	-100
Sorgho local	Reçu (T)	4,5	15	233	4,3	30	598	3,8	20	426,3	12,6	65	416
	Vendu (T)	4,3	4	-7	4	1,7	-58	3,8	3	-21,1	12,1	8,7	-28
	Reliquat (T)	0,2	11	5400	0,3	28,3	9333	0	17		0,5	56,3	11160
Niébé	Reçu (T)	49	130	165	52	113	117	105	153	45,7	206	396	92
	Vendu (T)	31,6	130	311	35,9	113	215	105	148	41,0	172,5	391	127
	Reliquat (T)	17,4	0	-100	16,1	0	-100	0	5		33,5	5	-85
Pastèque	Reçu (T)	0	0,33		0	0,33		0	0,33		0	0,99	
	Vendu (T)	0	0,14		0	0,25		0	0,16		0	0,55	
	Reliquat (T)	0	0,19		0	0,08		0	0,17		0	0,44	

Source : DRDR Thiès/MAER

La quantité de semences de niébé reçue a presque doublé entre les campagnes de 2013/2014 (206 tonnes) et 2014/2015 (396 tonnes) avec un taux de commercialisation de l'ordre de 98,7%. Hormis le niébé et la pastèque, les quantités de semences reçues

des autres spéculations ont connu des baisses considérables par rapport à la campagne précédente. Ceci aura sans nul doute des répercutions sur les résultats obtenus de ces spéculations.

IX.3.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

En plus des semences distribuées, les autorités avaient mis à la disposition des producteurs agricoles des engrais et de l'urée. Comparé à la campagne 2013/2014, la quantité totale d'engrais reçue durant celle de 2014/2015 a diminué de 47% (1913,7 tonnes contre 3635 tonnes en 2013) et dont seulement 55,5% (soit 1061,7 tonnes) ont été finalement vendues. Cette baisse a été ressentie au niveau des quantités reçues de toutes les formules d'engrais. Il faut signaler qu'aucune tonne d'engrais de type 10.10.20 n'a été enregistrée dans la région en 2014.

Tableau 47: Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès

Engrais et autres fertilisants		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2013/2014	Campagne2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne2014/ 2015	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	723	439,1	-39,3%	500	279,1	-44,2%	970	623	-35,8%	2193	1341,2	-38,8%
	Vendu (T)	489	439,1	-10,2%	376	263,5	-29,9%	567	91	-84,0%	1432	793,6	-44,6%
	Reliquat (T)	234	0	-100%	124	15,6	-87,4%	403	532	32,0%	761	547,6	-28,0%
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	461	143	-69,%	320	78,5	-75,5%	587	303	-48,4%	1368	524,5	-61,7%
	Vendu (T)	397	143	-64%	231,6	61,8	-73,3%	259	23	-91,1%	887,6	227,8	-74,3%
	Reliquat (T)	64	0	-100%	88,4	16,7	-81,1%	328	280	-14,6%	480,4	296,7	-38,2%
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	30	28	-6,7%	14	13	-7,1%	30	7	-76,7%	74	48	-35,1%
	Vendu (T)	27,5	28	1,8%	13,2	12,3	-6,8%	18,2	0	-100%	58,9	40,3	-31,6%
	Reliquat (T)	2,5	0	-100%	0,8	0,7	-12,5%	11,8	7	-40,7%	15,1	7,7	-49%
Engrais 10.10.20	Reçu (T)	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Vendu (T)	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Reliquat (T)	0	0		0	0		0	0		0	0	
Urée	Reçu (T)	94	419,9	346,7%	57	390	584,2%	150	244	62,7%	301	1053,9	250,1%
	Vendu (T)	78,5	385,9	391,6%	55	387,8	605,1%	77,7	61	-21,5%	211,2	834,8	295,3%
	Reliquat (T)	15,5	34	119,4%	2	2,2	10%	72,3	183	153%	89,8	219,2	144,1%

Source : DRDR Thiès/MAER (2014)

L'essentiel des engrais reçus sont de type 6.20.10, avec 1.341,2 tonnes dont 723 tonnes dans le département de Mbour, 500 tonnes dans celui de Thiès et 623 tonnes dans celui de Tivaouane. La réception des engrais de type 15.10.10 a été plus importante dans le département de Tivaouane (303 tonnes sur les 524,5 tonnes) alors que celle des engrais de type 15.15.15 l'a été beaucoup plus dans celui de Mbour (28 tonnes sur les 48 tonnes). On note une faiblesse des taux de commercialisation des engrais de type 6.20.10 (59%) et ceux de type 15.10.10 (43,4%).Concernant l'urée, des avancées notables ont été remarquées en 2014. La quantité mise à la disposition de la région a plus que triplé entre les deux campagnes en passant de 301 tonnes en 2013/2014 à 1 053,9 tonnes en 2014/2015 avec des taux de commercialisation

respectifs de 70,2% et 79,2%. Près de deux tonnes d'urée sur cinq ont été réceptionnées dans le département de Mbour (419,9 tonnes), un peu plus du tiers dans celui de Thiès (390 tonnes) et le reste (301 tonnes) dans celui de Tivaouane. Le taux de commercialisation est beaucoup plus important dans le département de Thiès (99,4%) que dans ceux de Mbour (91,9%) et Tivaouane (70,2%).

Graphique 15: Répartition des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traitées selon la circonscription administrative

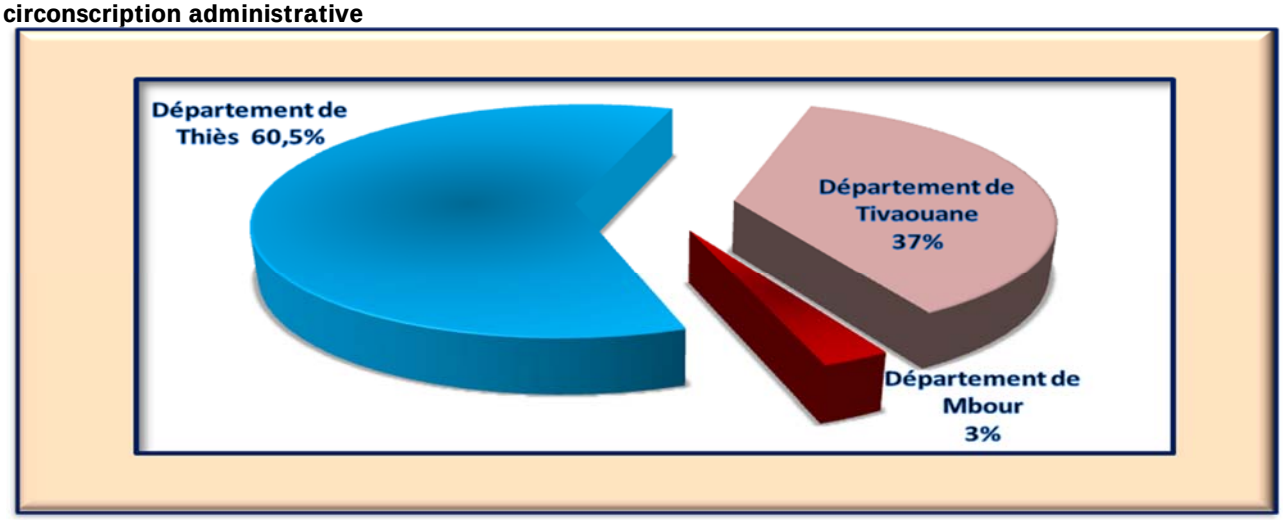

Source : DRDR Thiès (2014)

IX.3.3. LA MISE EN PLACE DU MATERIEL AGRICOLE

Durant la campagne agricole 2014/2015, il a été mis en place 873 unités composées de matériels et équipement agricole dans la région (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 48: Répartition des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels de culture attelée	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de Thiès
Houe sine	35	37	36	108
Houe occidentale	134	116	200	450
Semoir	94	81	140	315
Total	**263**	**234**	**376**	**873**

Source : DRDR Thiès (2014)

Ces matériels et équipement sont constitués en majorité d'houes occidentales (450 unités) et de semoirs (315 unités). Le département de Tivaouane a plus bénéficié de ces équipements avec 43% du total alors ceux de Mbour et Thiès concentrent respectivement 30,1% et 25,9%. Les houes occidentales aussi bien que les semoirs sont plus présents dans le département de Tivaouane (avec respectivement 44,4% et 44,5%) que dans ceux de Mbour (respectivement 29,7% et 29,8%) et Thiès (respectivement 25,7% pour chaque type d'équipement).

IX.4. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.4.1. LES CULTURES VIVRIERES

La production céréalière, composée essentiellement de mil, de sorgho et de maïs est estimé à 36.809 tonnes à l'issue la campagne agricole de 2014/2015 contre 44.243 tonnes en 2013/2014 et 83.862 pour celle de 2012/2013, soit des baisses relatives de 16,8% par rapport à la campagne précédente et de 58,7% par rapport à l'avant dernière campagne. Cette production a été obtenue avec une superficie emblavée de 90.214 Ha (contre 89.092 Ha en 2013/2014), soit un rendement de 408 Kg/Ha (contre 496,6 Kg/Ha en 2013/2014). Cette baisse de la production céréalière pourrait être expliquée par une chute de 19,4% de la production de mil qui représente à elle seule 86,2% de la production céréalière mais aussi par le retard des pluies et les faibles taux de commercialisation des engrais.

Tableau 49: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %
Mil	Sup (Ha)	31217	33332	6,8%	20265	16922	-16,5%	30786	31228	1,4%	82268	81482	-1,0%
	Rdt (Kg/Ha)	556	400	-28,%	295	350	18,6%	522	400	-23,%	458	383	-16,2%
	Prod(T)	17357	13333	-23,2%	5978	5923	-0,9%	16070	12491	-22,3%	39405	31747	-19,4%
Sorgho	Sup (Ha)	4821	6704	39,1%	717	640	-10,7%	550	575	4,5%	6088	7919	30,1%
	Rdt (Kg/Ha)	755	600	-20,5%	600	500	-16,7%	600	500	-16,7%	652	533	-18,2%
	Prod(T)	3640	4022	10,5%	430	320	-25,6%	330	288	-12,7%	4400	4630	5,2%
Maïs	Sup (Ha)	214	157	-26,6%	40	224	460%	482	459	-4,8%	736	840	14,1%
	Rdt (Kg/Ha)	600	650	8,3%	500	550	10%	600	450	-25%	567	550	-2,9%
	Prod(T)	128	102	-20%	20	123	515%	289	207	-28%	437	432	-1,1%

Source : DAPSA/MAER (2014)

La quantité de maïs produite (432 tonnes) a régressé de 1,1% malgré que les superficies emblavées aient augmenté de 14,1%, ce qui fait que le rendement (550 Kg/Ha) a baissé de 2,9%. Concernant le sorgho, on note une hausse relative de 5,2% de la quantité produite (4 630 tonnes). Toutefois, il faut signaler que cette hausse devrait être beaucoup plus importante dans la mesure où les superficies emblavées pour cette culture (7 919 Ha) ont connu une hausse de 30,1% par rapport à la campagne précédente.

Une analyse de la situation suivant les départements révèle que Mbour, avec 40,2% de la superficie régionale emblavée (36 252 Ha) pour la culture des céréales, concentre 47,4% de la production (soit 17 457 tonnes), ce qui correspond à un rendement de 481,5 Kg/ha. Quant aux départements de Thiès et Tivaouane, avec des superficies emblavées respectives de 17 786 Ha et 32 262 Ha, ils concentrent respectivement 17,3% et 35,3% de la production céréalière équivalant à des rendements respectifs de 357,9 et 402,5 kilogrammes à l'hectare. En 2014, le département de Mbour occupe la première place en matière de production de mil (54,7% de la production régionale) et de sorgho avec 86,9% de la production totale.

Il faut noter que la production de céréale dans la région de Thiès n'a pas été fameuse à l'issue de la campagne agricole 2014/2015. Les quantités produites ainsi que les rendements du mil et du maïs ont diminué par rapport à la campagne précédente. Malgré l'augmentation de 30,1% de la superficie emblavée pour le sorgho, la quantité produite a faiblement augmenté et le rendement a diminué. Cette situation peut être imputée à l'installation tardive de l'hivernage au Sénégal durant la campagne et le faible taux de commercialisation des semences de céréales (36,3%) et des engrais (55,5%).

IX.4.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Les cultures industrielles occupent une place importante dans le secteur agricole de la région. Elles sont utilisées principalement comme matières premières au niveau des industries de transformation surtout dans le secteur de l'agro-alimentaire. Elles permettent de répondre aux besoins alimentaires des populations et de se substituer aux produits importés. Dans la région de Thiès, elles sont composées essentiellement de l'arachide huilerie, qui est utilisé pour produire de l'huile, du savon et du chocolat, du manioc, de la pastèque, de la tomate, du bissap et du niébé.

La quantité produite de culture industrielle est estimée à 237 273 tonnes en 2014/2015 alors qu'elle tournait autour de 196 000 tonnes lors de la campagne précédente, soit une hausse d'un peu plus de 20%.

L'essentiel de la production des cultures industrielles de la région en 2014 est obtenu avec la culture du manioc qui représente 74,1% de la production (contre 61,2% en 2013). Sa production a fortement évolué entre les deux campagnes passant ainsi de 120 214 tonnes en 2013/2014 à 175 739 tonnes en 2014/2015, soit une hausse relative de 46,2%. La production d'arachide huilerie qui représentait 31,9% de cette production en 2013 a une part estimée à 11,9% en 2014. Ceci pourrait être imputable à la baisse de 13,6% des superficies emblavées et de 55% de la production sa production. La part de la pastèque dans la production des cultures industrielles de la région a été multipliée par cinq en une année, ceci peut être imputable au fait que sa quantité

produite a été multiplié par six en passant de 4 140 tonnes en 2013/2014 à 24 642 tonnes en 2014/2015 (cf. tableau 3.5). La tomate industrielle, le niébé et le manioc sont à des proportions moindres qui varient entre 0,4% et 3%.

Tableau 50: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation %
Arachide d'huilerie	**Sup (Ha)**	21415	18668	**-12,8%**	24597	35647	**44,9%**	46327	25450	**-45,1%**	92339	79765	**-13,6%**
	Rdt (Kg/Ha)	737	200	**-72,9%**	567	400	**-29,5%**	711	400	**-43,7%**	672	333	**-50,4%**
	Prod(T)	15783	3734	**-76,3%**	13946	14259	**2,2%**	32938	10180	**-69,1%**	62667	28173	**-55,0%**
Manioc	**Sup (Ha)**	2727	2592	**-5,0%**	6499	7200	**10,8%**	7436	11682	**57,1%**	16662	21474	**28,9%**
	Rdt (Kg/Ha)	9000	9000	**0,0%**	9000	9000	**0,0%**	5000	7500	**50,0%**	7667	8500	**10,9%**
	Prod(T)	24543	23325	**-5,0%**	58491	64800	**10,8%**	37180	87614	**135,6 %**	120214	175739	**46,2%**
Pastèque *	**Sup (Ha)**	45	1445	**3111,1 %**	410	506	**23%**				455	1951	**328,8 %**
	Rdt (Kg/Ha)	10000	10000	**0,0%**	9000	9000	**0,0%**				6333	6333	**0,0%**
	Prod(T)	450	14454	**3112,0 %**	3690	10188	**176%**				4140	24642	**495,2 %**
Tomate industrielle	**Sup (Ha)**	16	16	**0,0%**	58,5	20	**-65,8%**	267	91	**-65,9%**	342	127	**-62,8%**
	Rdt (Kg/Ha)	8000	8000	**0,0%**	8000	8000	**0,0%**	8000	8000	**0,0%**	8000	8000	**0,0%**
	Prod(T)	127	127	**0,0%**	466,5	160	**-65,7%**	2136	728	**-65,9%**	2730	1015	**-62,8%**
Bissap*[34]	**Sup (Ha)**	184	65	**-64,7%**	1109	1008	**-9,1%**			**ND**	1293	1073	**-17,0%**
	Rdt (Kg/Ha)	350	300	**-14,3%**	300	300	**0,0%**			**ND**	217	200	**-7,7%**
	Prod(T)	64	20	**-68,8%**	333	302	**-9,3%**			**ND**	397	322	**-18,9%**
Niébé	**Sup (Ha)**	3675	5880	**60,0%**	3747	5285	**41%**	6984	8804	**26,1%**	14406	19969	**38,6%**
	Rdt (Kg/Ha)	400	300	**-25,0%**	674	400	**-40,7%**	339	400	**18,0%**	471	367	**-22,2%**
	Prod(T)	1470	1764	**20,0%**	2525	2114	**-16,%**	2368	3522	**48,7%**	6363	7400	**16,3%**

Source : DAPSA/MAER (2014)

On note une baisse considérable des rendements des cultures d'arachide huilerie, de 672 Kg/Ha à 333 Kg/Ha (50,4%), du bissap (7,7%) et du niébé (22,2%) et une hausse de 10,9% de celui de manioc (7.667 Kg/Ha en 2013 contre 8.500 Kg/Ha en 2014).

Une analyse de la situation suivant le département révèle qu'un peu plus de deux

* : Nous n'avons pas pu obtenir des données concernant la production de pastèque et de bissap dans le département de Tivaouane.

tonnes de culture industrielle sur cinq ont été produites dans le département de Tivaouane alors que ceux de Mbour et Thiès ont assuré respectivement 18,3% et 38,7% de cette production. La quantité d'arachide produite en 2014 est plus importante dans les départements de Thiès (50,6% de la production) et Tivaouane (36,1%) que dans celui de Mbour (13,3%) contrairement en 2013 où le Tivaouane venait en tête avec 53% de la production suivi de Mbour (25%). Cela peut être une conséquence directe de la baisse des superficies emblavées de 12,8% dans la circonscription de Mbour et de 45,1% dans celle de Tivaouane et de la hausse de 44,9% superficies cultivées à Thiès. La hausse de 50% des superficies utilisées pour la culture du manioc dans le département de Tivaouane a fait que la quantité produite a plus que doublé dans ce département qui représente près de la moitié de quantité produite (87614 tonnes) avec un rendement 7.500 Kg/Ha (5000 Kg/Ha en 2013). Les quantités produites de Tomate, de Bissap ont diminué par rapport en 2013 dans les départements de Mbour et Thiès alors que la quantité produite de niébé a progressé de 48,7% dans le département de Tivaouane et de 20% dans celui de Mbour.

Nous pouvons récapituler en disant que la campagne 2014/2015 des cultures industrielles a plus réussi dans le département de Tivaouane que dans ceux de Mbour et Thiès. Ces deux dernières ont connu des baisses considérables des superficies emblavées. A cela s'ajoute l'installation tardive de l'hivernage et le faible accès aux engrais et aux semences.

IX.4.3. LES CULTURES MARAICHERES

La culture maraîchère pour la campagne 2014/ 2015 concerne principalement l'aubergine amère (jaxatu), l'aubergine douce (bantansé) et le gombo. La production d'aubergine amère a été de 1 188 tonnes en 2014 dont 686 tonnes enregistrées à Mbour et 501 tonnes à Thiès. La production d'aubergine douce a été de 8 450 tonnes avec le département de Mbour qui a produit 4 750 tonnes soit 56%, le département de Thiès 2 950 Tonnes et Tivaouane 750 tonnes. Les 1 280 tonnes de gombo ont été produites entièrement dans le département de Mbour.

Graphique 16: Evolution des superficies, rendements et productions des cultures maraîchères entre 2013 et 2014

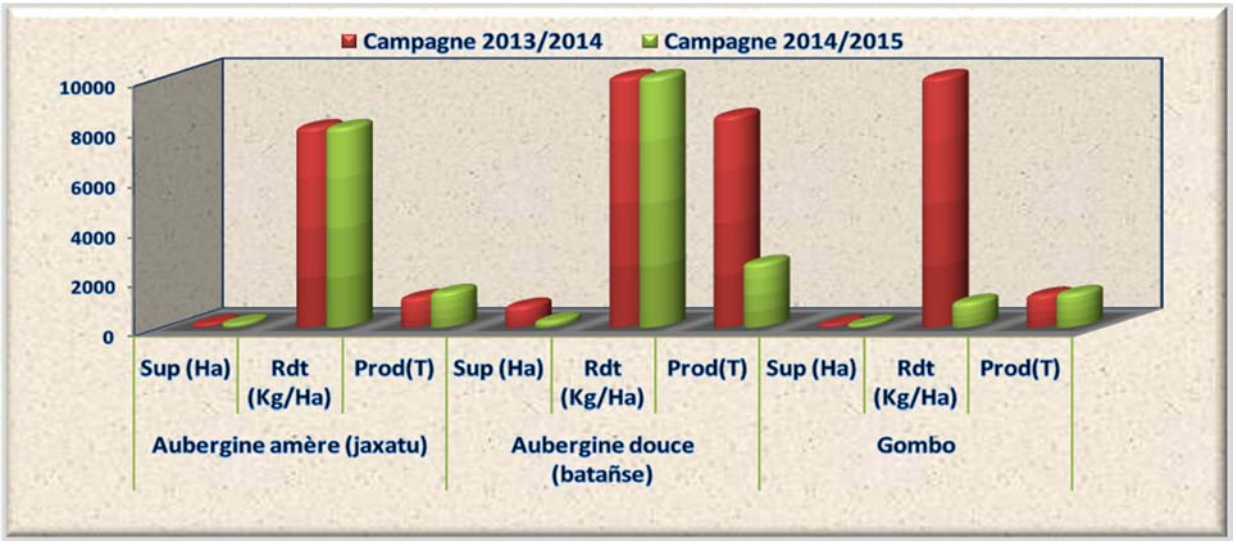

Source : DAPSA/MAER (2014)

IX.5. LES ATOUTS

L'agriculture occupe une place importante dans la région. Elle est pratiquée sous pluie et en irrigation. Elle dispose d'importants atouts que sont, entre autres, une assez bonne maîtrise des techniques culturales, la proximité des Niayes avec les grands centres urbains, le climat côtier favorable à l'horticulture et à l'arboriculture, l'existence d'une dynamique organisationnelle et de réseaux de producteurs.

IX.6. LES CONTRAINTES

Les contraintes du secteur agricole portent essentiellement sur :

- la forte dépendance des productions agricoles de la pluviométrie, et la vétusté du matériel agricole et le sous équipement agricole ;
- l'insuffisance des semences sélectionnées, ce qui pose le problème de la disponibilité et de l'accès ;
- le non-respect de l'itinéraire technique et des doses d'engrais qui se traduit par une baisse de la production ;
- le mode d'attribution des terres qui entrave toute possibilité d'investissements durable ;
- la baisse de fertilité des sols ;
- le manque de formation des producteurs ;
- la forte pression des ravageurs des cultures ;

- la faiblesse de la couverture des besoins en eau ;
- l'insuffisance des infrastructures de transformation et de conservation ;
- l'enclavement des zones de production ;
- les difficultés d'accès au crédit équipement ;
- l'inorganisation des circuits de commercialisation.

IX.7. PERSPECTIVES

- l'intensification, la diversification et la modernisation de l'agriculture pluviale et irriguée ;
- l'augmentation des superficies emblavées ;
- la régénération du capital semencier dont dépend très fortement la productivité agricole ;
- la mise en place d'unités de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- l'équipement du monde rural ;
- la réhabilitation des milieux favorables à l'agriculture (bassins versants, allées mortes, mares asséchées) et la restauration des zones fragilisées par l'industrie extractive (zones de Taïba, Mboro, Pambal, Mont-Rolland, Notto, Fandène).

Pour cela, l'objectif régional est de conférer à la production agricole une hausse annuelle d'au moins 5 % pour faire face aux exigences liées à la croissance démographique et assurer un surplus suffisant pour, à terme, contribuer à combler le déficit national en matière de produits agricoles.

Chapitre X : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le sous-secteur de l'élevage occupe une place primordiale dans l'économie Sénégalaise (environ 4% du PIB). Il a été marqué au cours de ces dernières décennies par de profonds changements liés à l'implication massive des organisations de producteurs, la montée de l'urbanisation et la diminution tendancielle de la pluviométrie. On note également une tentative de modernisation des systèmes de production, à travers l'installation des fermes industrielles et l'introduction de nouvelles races plus productives, qui a généré de nouvelles exigences en matière d'alimentation des animaux, de sécurité sanitaire des aliments. Ainsi, l'élevage au Sénégal se décompose en trois principaux types : un élevage pastoral supposé immuable, caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif, sa faible intégration aux marchés; un élevage agro-pastoral moins visible mais plus valorisé, car associé à une intégration agriculture/élevage garante d'intensification et de durabilité; et un élevage intensif urbain ou périurbain.

La région de Thiès dispose d'énormes potentialités aussi bien sur le plan physique, technique qu'humain lui permettant d'amorcer le secteur de l'élevage. En effet, elle dispose de grandes écoles en sciences d'enseignement animales (ENSA, ISFAR) et une bonne décentralisation des services techniques d'élevage. Par ailleurs, les conditions climatiques sont favorables à l'intensification de certaines espèces ; il y a aussi l'existence de forêts classées qui constituent un potentiel fourrager important, de grands marchés de bétail ruraux (Touba Toul, Pékesse, Sandiara), d'organisations et de GIE d'éleveurs et la proximité de centres urbains pour l'écoulement des produits de l'élevage.

Dans ce chapitre, il s'agira d'analyser la production de viande, la santé animale ainsi que le mouvement du bétail en 2014.

X.1. SANTE ANIMALE

Avec la prolifération de certaines maladies notées chez le bétail ces dernières décennies, l'IRSV de Thiès procède chaque année à une épidémiologie des affections et des immunisations, à travers des opérations de vaccination, de déparasitage interne et externe, pour assurer la bonne santé des animaux destinés à la consommation.

X.1.1. L'IMMUNISATION

L'analyse du tableau ci-dessous permet de faire ressortir que la Maladie de New Castle (MNC) constitue l'essentiel du motif des vaccins dans les départements de Mbour et

Tivaouane avec des pourcentages respectifs de 88,2% et 45,5% des vaccins. Les vaccins contre la Pasteurellose occupent la seconde place dans le département de Tivaouane avec 32% des vaccins.

Tableau 51: Répartition du nombre de vaccins selon le département et le type de maladie[5]

Départ	Charbon symp	Past bov	Pasteurellose	Tétanos	PPR	MNC	Rage	Variole	Clavelée	Autres
Mbour	550	277	475	44	141	13543	7	128	72	112
Tivaouane	612	1087	2463	35	0	3507	0	0	0	0

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2014)

X.1.2. LE DEPARASITAGE

Le déparasitage est une opération qui consiste à traiter les parasites qui se localisent à l'intérieur de l'organisme des animaux (lutte contre vers, les parasites sanguins etc.) ou bien à l'extérieur (contre les tiques, les poux, les gales et autres mycoses).

En 2014, le nombre d'animaux dont l'intérieur de l'organisme a été déparasité s'élève à 18 767 dont près des trois (3) quarts (4), soit 74,6% (14 009 têtes), sont constitués de la volaille. Les bovins représentent 6,3% (soit 1 182 têtes) et les ovins 12,3%. Ces pourcentages sont respectivement 3,2% et 3,3% pour les caprins et les équins. On note de faibles proportions d'asins, de canins et de lapins déparasités en interne (moins de 0,12%). Selon le département, Mbour concentre la majorité des animaux déparasités à l'intérieur de l'organisme (81,1%). Les départements de Thiès et Tivaouane représentent respectivement 8% et 10,9% des déparasitages internes.

Tableau 52: Répartition des animaux déparasités à l'intérieur selon la circonscription administrative

Départ	Déparasitage interne							
	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Canins	Lapins	Volailles
Mbour	309	449	221	184	1	18	20	14009
Thiès	438	541	302	223	0	0	0	0
Tivaouane	**435**	**1 311**	**83**	**209**	**14**	**0**	**0**	**0**
Total	**1 182**	**2 301**	**606**	**616**	**15**	**18**	**20**	**14 009**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2014)

S'agissant des déparasitages à l'externe, le nombre d'animaux déparasités (3 908) est largement inférieur au nombre d'animaux déparasités à l'intérieur (18.767). Ils sont constitués en majorité d'ovins (51,7%), de bovins (27,7%) et dans une moindre mesure de caprins (13,4%). On note une faible présence d'asins, de canins, de lapins et des volailles parmi les animaux déparasités en externe avec des proportions qui

[5] Nous n'avons pas pu obtenir les données concernant le département de Thiès

varient entre 0% et 0,4%. De surcroît, il a été constaté que contrairement au déparasitage interne où un peu plus de huit (8) animaux déparasités sur dix (10) se localisent dans le département de Mbour, la majorité des animaux déparasités à l'externe se regroupent dans le département de Thiès (41%). Les départements de Mbour et Tivaouane représentent respectivement 27% et 32%.

Tableau 53: Répartition des animaux déparasités à l'externe selon la circonscription

Départ	Déparasitage externe						
	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Canins	Lapins
Mbour	319	473	176	40	3	17	12
Thiès	438	692	302	175	0	0	0
Tivaouane	**325**	**854**	**47**	**35**	**0**	**0**	**0**
Total	**1 082**	**2 019**	**525**	**250**	**3**	**17**	**12**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2014)

X.2. PRODUCTION DE VIANDE

La quantité de viande obtenue d'animaux abattus et contrôlés par la Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal (SOGAS) et les Inspections Départementales des Services Vétérinaires (IDSV) dans la région de Thiès est estimée à 4.632,5 tonnes en 2014 contre 4.350,5 tonnes, soit hausse absolue de 282 tonnes et relative de 6,5%. Cette quantité de viande est obtenue avec l'abattage de 72 556 têtes de bétail, soit 7 669 animaux de plus que l'année 2013 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 54: Répartition de la viande contrôlée dans les départements

Types d'espèces	Nbre/poids	SOGAS	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région
TAUREAUX	**Nbre**	4 115	1 557	2 773	3 920	**12 365**
	Poids (Kg)	473 678	245 526	550 883	670721	**1 940 808**
BŒUFS	**Nbre**	1 489	589	236	1 515	**3 829**
	Poids (Kg)	100 987	94 918	52 795	242 381	**491 081**
VACHES	**Nbre**	4 703	1 068	1 952	2 653	**10 376**
	Poids (Kg)	641 953	141 349	260 894	358 335	**1 402 531**
VEAUX /VELLES	**Nbre**	786	618	520	692	**2 616**
	Poids (Kg)	56 241	56 446	47 516	70 698	**230 901**
OVINS	**Nbre**	4 579	3 819	5 086	9 444	**22 928**
	Poids (Kg)	64 074	53 364	85 449	132 182	**335 069**
CAPRINS	**Nbre**	3 824	3 177	4 385	8 942	**20 328**
	Poids (Kg)	41 608	35 241	64 942	82 469	**224 260**
PORC	**Nbre**	2	-	7	57	**66**
	Poids (Kg)	290	-	280	4 819	**5 389**
EQUINS	**Nbre**	14	-	-	34	**48**
	Poids (Kg)	1 094	-	-	1 379	**2 473**

Source : Inspection régionale des services vétérinaires de Thiès (2014)

Un peu plus du tiers de la production de viande (33,7%) a été enregistré dans l'IDVS de Tivaouane qui regroupe 37,6% des animaux abattus. Il s'en suit la SOGAS qui concentre 29,6% de la quantité de viande produite dans la région et 26,9% des têtes

de bétail. Quant aux IDSV de Thiès et Mbour, elles ont assuré respectivement 22,9% et 13,5% de la production de viande avec respectivement 20,6% et 14,9% des têtes abattues.

Une analyse de la production de viande contrôlée selon les espèces révèle que 42% de la production (1 940,8 tonnes) est obtenue avec 12 365 taureaux abattus. Il s'en suit les vaches desquelles découle 30,3% de la production totale, soit tonnes 1 402,5 tonnes obtenues avec 10 376 têtes. La quantité de viande issue des 3 829 bœufs abattus représente 10,6% de la production totale. Les autres espèces abattues telles que les veaux/velles, les ovins les caprins, les porcs et les équins occupent des proportions moindres sur les abattages contrôlés.

La viande foraine d'une localité se définit comme étant de la viande d'animal abattu hors de cette localité et transportée pour y être consommée. Elle peut provenir d'autres communes, régions du même pays ou de l'étranger. Le service d'Inspection Vétérinaire de la région ou du département où la viande foraine est introduite doit l'examiner, même si elle l'a déjà été dans l'abattoir où elle provient.

La quantité de viande foraine produite dans la région s'élève à 35,9 tonnes en 2014. La quantité de viande produite dans le département de Tivaouane en destination de Dakar et des autres localités de la région de Thiès est le plus élevée (51,6%).

Tableau 55: Répartition de la quantité de viande foraine produite selon la circonscription administrative

Départements	Origine	Destination	Poids (kg)	Qualité
Mbour	Mbour, Saly	Dakar	570	Bonne
Thiès	Tivaouane	Thiès	16 800	Bonne
Tivaouane	Mboro, Pire, Tivaouane	Dakar,Thies, Tivaouane	18 555	Bonne

Source : inspection régionale des services vétérinaires de Thiès (2014)

X.3. MOUVEMENT COMMERCIAL DU BETAIL

La région de Thiès entretient des relations commerciales avec d'autres localités du pays. Chaque année, à l'occasion des Gamous, des cérémonies religieuses et d'autres événements, des milliers d'animaux en provenance d'autres régions sont acheminés à Thiès. Par la même occasion, il y a du bétail qui quitte la région en direction des autres zones du Sénégal.

X.3.1. LES ENTREES DE BETAIL

Les zones pourvoyeuses de bétail à la région de Thiès sont essentiellement situées dans les régions de Diourbel (Touba, Bambey), Louga (Dahra, Keur Momar Sarr), Saint-Louis (Podor) et Matam.

En 2014, les entrées de bétail dans la région de Thiès sont estimées à 537 167 têtes contre 527 413 têtes en 2013, soit une hausse absolue de 9 754 têtes et relative de 1,8%. Ces entrées d'animaux sont constituées essentiellement d'ovins (moutons, brebis etc.) ou de caprins (chèvres), soit 64,6% des animaux, et dans une moindre mesure de bovins ou bœufs/vaches avec 16,7% du bétail. On note une faible proportion d'asins (1,7%) et de canins (0,3%). Cette prédominance des bovins, caprins et d'ovins parmi les animaux qui proviennent d'autres localités en dehors de la région peut s'expliquer par la consommation massive de cette catégorie de bétail à l'occasion des événements religieux (Tabaski, Gamous, etc.)

Tableau 56: Répartition des entrées de bétail dans la région selon les espèces, le département et le lieu de provenance

Départements	Origines	Bovins	Ovins /Caprin	Equins	Asins	Canins	Volailles
Mbour	**RIM – DAHRA – LINGUERE – KAOLAK**	35515	91347	11844	2744	857	24463
Thiès	**Bambey,Touba toul,Dahra,Guélor,Thiès**	40536	226651	23752	5211	525	0
Tivaouane	**Darha, Podor Fouta, Kr Mmr Sarr,Sagatta,Touba Tl, Galoya**	13777	28918	3913	913	311	25890
Total		**89828**	**346916**	**39509**	**8868**	**1693**	**50353**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2014)

Une analyse des entrées suivant le département révèle que plus de la moitié du bétail est en destination du département de Thiès (55,2%), soient 296 675 têtes. Ceux de Mbour et Tivaouane absorbent respectivement 31% (166 770 têtes) et 13,7% (73 722 têtes).

X.3.2. LES SORTIES DE BETAIL

Le nombre total des sorties de bétail de bétail enregistré dans la région en 2014 est estimé à 357 252 têtes (cf. tableau ci-dessous), soit près de six (6) fois de celui enregistré en 2013 (63 552 têtes). Ces sorties sont largement inférieures aux entrées, avec un solde égal à 179 915 têtes. En dehors des échanges qui se font à l'intérieur de la région, le bétail qui quitte la région est souvent destiné aux régions de Dakar et Saint louis.

Tableau 57: Répartition des sorties de bétail dans la région, selon les espèces, le département et le lieu de destination

Départs	Destination	Bovins	Ovins /Caprin	Equins	Asins	Canins	Porcins	Volailles
Mbour	**Dakar**	18 343	38 551	3 372	1 031	296	86	0
Thiès	**Thiès, Dakar, Khombole, Rufisque**	23 873	126 660	14 702	3 708	209	0	0
Tivaouane	**Dakar, Thiès, Tivaouane, Mboro, Mbour, St Louis**	36 236	21 642	1 620	2 416	0	44 696	19 811
TOTAL		**78 452**	**186 853**	**19 694**	**7 155**	**505**	**44 782**	**19 811**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2014)

Les mouvements de sortie de bétail à l'intérieur et à l'extérieur de la région, en 2014, sont plus notés pour les ovins/caprins (52,3% des sorites) et bovins (22%) que pour les équins (5,5%), porcins (12,5%), volailles (5,5%), asins (2%) et canins (0,1%).

Selon le département, il a été constaté que les mouvements de sortie de bétail sont beaucoup plus importants dans le département de Thiès (47,3% des sorties) que dans ceux de Mbour (17,3%) et Tivaouane (35,4%).

CONCLUSION

L'élevage reste un secteur dynamique dans la région de Thiès qui se localise dans une zone à connotation religieuse qui affiche une forte demande en consommation d'ovins, de bovins, de caprins liée surtout aux différentes cérémonies religieuses qui y sont organisées (gamous, magal, pèlerinage, tabaski tec.). De ce fait, il est noté un fort dynamisme des échanges entre la région et l'intérieur du pays (régions de Diourbel, Louga, Saint louis et Matam). Par ailleurs, les autorités en charge du secteur de l'élevage procèdent chaque année à une épidémiologie des affections et à des opérations de vaccination et de déparasitage afin de veiller à la bonne santé des animaux destinés à la consommation. Concernant la production de viande, elle a connu une hausse de 6,5% par rapport à l'année 2013. Il faut signaler tout de même qu'un peu plus de 70% de la quantité produite est obtenu avec les vaches et les taureaux.

Chapitre XI : PECHE

La pêche joue un rôle clé dans la société et l'économie nationale par la diversité et l'importance de sa contribution aux indicateurs macroéconomiques et sociaux tels que le PIB, la balance commerciale, l'emploi, la sécurité alimentaire, etc. La pêche est toutefois confrontée, ces dernières années, à une crise aigüe liée à une dégradation et une surexploitation des ressources halieutiques, à des investissements mal orientés. La conséquence de cette situation est la baisse des revenus des acteurs du secteur, une chute de l'emploi et une baisse de la contribution économique et financière du secteur. Le sous-secteur de la pêche comprend ainsi deux filières : la pêche maritime et la pêche continentale. Cependant, l'essentiel de l'activité de pêche au Sénégal et des débarquements des produits halieutiques provient de la pêche maritime, soit plus de 95% des apports.

La région de Thiès occupe la première place en matière de production et d'exploitation de produits halieutiques. Le département de Mbour assure à lui seul 90% des mises à terre de la région et 40%[6] de la production nationale. Cette position de leader qu'occupe la région de Thiès dans le secteur de la pêche est liée au fait qu'elle dispose d'énormes atouts. D'une part, elle bénéficie d'une bonne protection des côtes par l'implantation de quatre stations de surveillance. D'autre part, les conditions hydrologiques de la région sont favorables avec le phénomène de la montée des eaux profondes riches en éléments nécessaires au développement du phytoplancton et du zooplancton indispensables à la pérennisation de la ressource. Il faut noter aussi que la largeur de son plateau continental lui confère une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières sans oublier que la région dispose aussi de 200 km de côte et plus d'une dizaine de sites de pêche répartis entre Joal et Fass Boye. Dans ce chapitre, il sera d'abord présenté les services techniques qui interviennent dans le secteur de la pêche, ensuite la pêche maritime sera abordée.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES INFRASTRUCTURES ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La région de Thiès compte 48 agents diplômés dans le secteur de la pêche en 2014 contre 46 agents en 2013, soit deux agents de plus (cf. tableau ci-dessous). Sur les 48 agents diplômés que compte la région en 2014, la grande majorité (64,58%) est classée dans les catégories autres (cf tableau 5.1), les agents techniciens des pêches représentent 25% et les techniciens supérieurs des pêches constituent 8,33% du personnel diplômé. La région ne dispose que d'un seul inspecteur des pêches basé au

[6] Selon le rapport du Service Régional de la pêche maritime SRPM.

niveau du service régional des pêches et ne bénéficie d'aucun docteur vétérinaire dans ce secteur.

La répartition suivant le genre des agents diplômés des pêches est très inégalitaire. En effet la grande partie du personnel diplômé, soit 70,83%, sont des hommes, les femmes ne représentent que 29,17%. Entre 2013 et 2014 l'effectif des hommes a connu un accroissement relatif de 6,3% passant ainsi de 32 en 2013 à 34 en 2014 là où celui des femmes (14) est resté constant.

Tableau 58: Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[7]			Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Inspecteur des pêches	**Masc.**	01	01	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01	01	0
	Tot.	01	01	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01	01	0
Technicien supérieur des pêches	**Masc.**	-	-	-	01	01	0	-	-	-	01	01	0	02	02	0
	Fem.	-	01	-	-	01	-	-	-	-	-	-	-	-	02	-
	Tot.	-	01	-	01	02	100	-	-	-	01	01	0	02	04	100
Agent technique des pêches	**Masc.**	-	-	-	05	05	0	04	04	-	01	01	0	10	10	0
	Fem.	-	-	-	01	01	0	-	-	-	01	01	0	02	02	0
	Tot.	-	-	-	06	06	0	04	04	0	02	02	0	12	12	0
Autres	**Masc.**	04	04	0	09	08	-11	04	07	75	02	02	0	19	21	10,5
	Fem.	02	02	0	06	04	-33	04	04	0	-	-	-	12	10	-16,7
	Tot.	06	06	0	15	12	-20	08	11		02	02	0	31	31	0
Ensemble	**Masc.**	05	05	0	15	14	-6,7	08	11	5,8	04	04	0	32	34	6,3
	Fem.	02	03	50	07	06	-14,3	04	04		01	01	0	14	14	0
	Tot.	07	08	14,3	22	20	-9,1	12	15	1 ,8	05	05	0	46	48	4,3

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Selon le département, Mbour qui occupe la première place en matière de production dans le secteur de la pêche concentre 41,67% des agents diplômés des pêches dans la région en 2014. Cependant l'effectif des agents diplômés a connu une diminution passant ainsi de 22 agents (15 hommes et 7 femmes) en 2013 à 20 agents (14 hommes et 6 femmes) en 2014. Par ailleurs les agents diplômés des pêches que compte Mbour en 2014 sont constitués de 2 techniciens supérieurs des pêches, 6 agents techniciens des pêches et 12 agents dans la catégorie autres. Après Mbour, le département de Thiès compte plus d'agents diplômés des pêches avec 31 ,25% du personnel diplômé en 2014. L'effectif des agents diplômés des pêches dans le département de Thiès est passé de 12 agents (8 hommes et 4 femmes) en 2013 à 15 agents (11 hommes et 4 femmes) en 2014, soit de 3 agents de plus. Parmi les 15

[7] SRP = Service Régional des Pêches

agents diplômés des pêches que compte le département de Thiès en 2014, il y a 4 agents techniciens des pêches et 11 autres. Tivaouane concentre 10,42% des agents diplômés en 2014 mais durant la période 2013/2014, le nombre d'agents diplômés dans ce département est resté constant (4 hommes et 1 femmes). Au sein des 5 agents diplômés des pêches se trouvant dans ce département on y compte un technicien supérieur des pêches, 2 agents techniciens des pêches et 2 autres. Et enfin le service régional des pêches concentre 16,67% du personnel diplômé des pêches de la région en 2014. Son effectif a connu une légère augmentation en passant de 7 agents (5 hommes et 2 femmes) en 2013 à 8 agents (5 hommes et 3 femmes). Par ailleurs le SRP compte en 2014 un inspecteur des pêches, un technicien supérieur des pêches et 6 agents qui sont dans les catégories autres.

XI.1.2. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET AUTRES INTERVENANTS

La région de Thiès compte plusieurs organismes intervenant dans le secteur. La plupart de ces organismes interviennent sous forme de projet. On peut en citer entre autres USAID COMFISH et PRAO qui opèrent dans le domaine de la gestion de la ressource à Mbour et à Cayar ; ADUPES qui intervient dans l'aménagement des pêcheries à Mbour et à Cayar ; le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime qui intervient dans le domaine de l'aménagement d'un site de transformation artisanale des produits halieutiques à Fass Boye. La région compte aussi des ONG opérant dans le secteur de la pêche. Parmi eux, WWF qui intervient dans le domaine du réseautage des CLPA dans le département de Mbour, dans la finance et la communication à Cayar ; FRAO qui intervient dans l'adaptation aux changements climatiques à Nianing et pointe sarene.

Tableau 59: PTF et autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc..)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
ADUPES	PROJET	Aménagement des pêcheries	Dept Mbour
USAID COMFISH	PROJET	Gestion de la ressource	Dept de Mbour
PROCOVAL	PROJET	Promouvoir la cogestion par développement de la chaine de valeur	Dept de Mbour
PRAO	PROJET	Gestion de la ressource	Dept de Mbour
FRAO	ONG	Adaptation aux changements climatiques	Nianing, pointe sarene
GOWAMER	PROJET		Joal

ENDA	PROJET	environnement	JOAL
APTE	ASSOCIATION	Transformation artisanale	fadiouth
WWF	ONG	Réseautage des CLPA	Dept de Mbour
UNSAS	syndicat	Transformation artisanale	Mballing
WWF	ONG	Finance communication	Cayar
USAID/comfish	Projet	Gestion de la ressource	Cayar
APTE	Association	Transformation	Cayar
JICA	Agence de coopération	Quai de peche et site de transformation	Cayar
AFD	Agence de coopération	Quai de peche	Cayar
ADUPES	PROJET	Aménagement des pêcheries	Cayar
PRAO	PROJET	Gestion de la ressource	Cayar
Ministère de la pêche et de l'Economie maritime	Projet	Aménagement d'un Site de transformation artisanale des produits halieutiques	Fass-Boye

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

L'unique syndicat intervenant dans la pêche est le syndicat UNSAS qui opère dans le domaine de la transformation artisanale à Mballing.

Les autres organismes opérant dans la région sont :

- PROCOVAL (projet) qui intervient pour promouvoir la cogestion par développement de la chaine de valeur dans le département de Mbour ;
- ENDA (projet) qui intervient dans le domaine de l'environnement à Joal;
- APTE (Association) qui intervient dans le domaine de la transformation artisanale à Fadiouth et à Cayar ;
- JICA et AFD (Agences de coopération) qui interviennent à Cayar dans les quais de pêche et site de transformation.

XI.1.3. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Thiès, le nombre de quais de pêche et le nombre de marchés modernes aux poissons n'ont pas subi d'évolution. Cependant le nombre de complexes frigorifiques a diminué passant 03 à 02 unités entre 2013 et 2014. Par contre le nombre d'usines de transformation de produits halieutiques et celui de fabriques de glace ont augmenté passant ainsi de 14 (respectivement 18) en 2013 à 16 (respectivement 21) en 2014. Il convient de signaler que la région ne bénéficie pas encore d'un marché aux poissons moderne.

Tableau 60: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Quais de pêche	02	02	0	04	04	0	01FASS BOYE	01 FASS BOYE	0	07	07	0
Complexes frigorifiques	02	02	0	00	00	0	01(2012) ville de Tivaouane	-	-	03	02	-33,33
Fabriques de glace	14	16	14,28	04	04	0	0	01(Privé)	-	18	21	16,66
Usines de transformation de produits halieutiques	10	11	10	04	05	25	0	0	-	14	16	14,28

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Au niveau du département de Mbour, le nombre de quais de pêche (2 unités) et le nombre de complexes frigorifiques (2 unités) n'ont pas varié. Par contre le nombre d'usines de transformation de produits halieutiques a augmenté d'une unité entre 2013 (10 usines) et 2014 (11 usines). La situation est pareille dans le département de Thiès. Toutefois on note une absence de complexes frigorifiques dans ce département.

Et pour le département de Tivaouane, le nombre de quais de pêche est resté constant entre 2013 et 2014 (01quais de pêche). En 2014, une fabrique de glace a été mise en place par un privé. Cependant, nous constatons une absence d'usines de transformation des produits halieutiques.

Le manque d'infrastructures de pêche au niveau du département de Thiès et de Tivaouane peut être lié au non développement de la pêche au niveau dans ces deux départements.

L'analyse du tableau 19 permet d'appréhender l'évolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative.

En 2013, la région de Thiès comptait 20 villages qui pratiquent la pêche maritime. Ce nombre n'a pas connu de changement en 2014. Cependant le nombre de pêcheurs pratiquant la pêche maritime a fortement augmenté. En effet, il est passé de 22.492 en 2013 à 27.830 en 2014, soit une augmentation de 23,73% (relativement à 2013). Le nombre de pirogues utilisées pour cette pêche a aussi augmenté. Il est passé de 5.747 en 2013 à 6714 pirogues en 2014, soit une variation (relativement à 2013) de 16,82%. La pêche continentale n'est pas pratiquée.

Tableau 61: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[8]	PM[9]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Mbour	Année 2013	-	15	15	-	17 492	17 492	-	4727	4727
	Année 2014	-	15	15	-	18 000	18 000	-	5576	5576
Département de Thiès	Année 2013	-	01	01	-	5 000	5 000	-	1020	1020
	Année 2014	-	01	01	-	5 600	5 600	-	1138	1138
Département de Tivaouane	Année 2013	-	04	04	-	-	-	-	-	-
	Année 2014	-	04	04	-	4 230	4 230	-	-	-
TOTAL	Année 2013	-	20	20	-	22 492	22 492	-	5 747	5 747
	Année 2014	-	20	20	-	27 830	27 830	-	6 714	6 714
	Variation %	-	0	0	-	23,73	23,73	-	16,82	16,82

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Au niveau du département de Mbour, le nombre de village pratiquant la pêche maritime n'a pas évolué, soit 15 village. Par contre le nombre de pêcheur et le nombre de pirogue ont augmenté. En effet, le nombre de pêcheur qui était de 17492 en 2013 a augmenté de 508 pêcheurs et le nombre de pirogue qui était aussi de 4727 a aussi augmenté de 849 pirogues.

Dans le département de Thiès, il n'y a qu'un seul village pratiquant la pêche maritime entre ces deux années. Etant 5000 en 2013, le nombre de pêcheurs a augmenté de 600 et le nombre de pirogues aussi qui était de 1020 en 2013, a augmenté de 118 en 2014.

Le département de Tivaouane comporte 04 villages pêcheurs en 2013 et en 2014. En 2014, nous avons observé 4230 pêcheurs pratiquant la pêche maritime.

[8] PC = Pêche Continentale
[9] PM = Pêche Maritime

Tableau 62: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	-	1410		985	1093	11%	570	600	5%	1555	3103	100%
	Pirogues à voile	-	113		35	44	26%	-	-		35	157	349%
	Total embarcations	-	1523		1020	1137	11%	570	600	5%	1590	3260	105%
Embarcation	Pirogues à moteur	-	648		600	750	25%	16	86	438%	616	1484	141%
	Total embarcations	-	648		600	750	25%	586	686	17%	1186	2084	76%
Ensemble embarcatio	Pirogues à moteur	-	2058		1620	1888	17%	586	686	17%	2206	4632	110%
	Pirogues à voile	-	113		35	44	26%	-	-		35	157	349%
	Total embarcations	-	2171		1655	1932	17%	586	686	17%	2241	4789	114%
Engin de pêche	Palangre	-	-		1593	1867	17%	-	70		1593	1937	22%
	Senne de plage	-	25		04	03	-25%	06	08	33%	10	36	260%
	Senne tournante	-	80		58	62	7%	60	63	5%	118	205	74%
	Filet maillant dérivant	-	657		00	00		331	390	18%	331	1047	216%
	Filet maillant encerclant	-	4		-	-		-	-		0	4	
	Filet dormant	-	215		-	-		173	147	-15%	173	362	109%
	Ligne	-	312		1496	1758	18%	02	-	-100%	1498	2070	38%
	Piège	-	-	-	-	-	-	14	08	-43%	14	8	-43%
	Autres	-	4		97	109	12%	-	-		97	113	16%
	Total engins de pêche	-	1297	-	3248	3799	17%	586	686	17%	3834	5782	51%

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

XI.2. LES MISES A TERRE

La région de Thiès a connu une diminution de la quantité de poisson et celle de la quantité de crustacés. Ainsi la quantité de poisson est passée de 197 697,8 tonnes en 2013 à 165 821,6 tonnes en 2014, soit une baisse relative de 16,12%. Celle des crustacés est passée aussi de 200,8 tonnes en 2013 à 127,3 tonnes en 2014, soit une baisse relative de 36,60%. Au moment où les valeurs de ces quantités augmentent avec une hausse de 12,65% pour le poisson et 107,83% pour les crustacés. Par contre les quantités de mollusques sont passe de 5 467 en 2013 à 7 724 tonnes en 2014, soit une hausse absolue de 2 257 tonnes et celle relative de 41,28%. Sa valeur augmente également de 37,00% % (relativement à l'année 2013).

Tableau 63: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Département de Mbour	**Année 2013**	159 469	30252980495	5327	5543630200	94	213 885 000
	Année 2014	128 900	31946390932	7465	7751244050	105	228 196 584,6
	Variation %	-19,17	5,6	28,64	39,82	11,70	6,70
Département de Thiès	**Année 2013**	28890 ,8	12734737500	123	246000000	1,8	9.000.000
	Année 2014	25862,6	11592999000	130	260000000	2, 3	11.500.000
	Variation %	-10,48	-8,96	5,69	5,69	27,77	27,77
Département de Tivaouane	**Année 2013**	9 338	-	17	-	105	-
	Année 2014	11 059	4888527026	129	154872459	20	223 537 479
	Variation %	18,43	-	658,82	-	-80,95	-
TOTAL	**Année 2013**	197697,8	42987717995	5467	5789630200	200,8	222 885 000
	Année 2014	165821 ,6	48427916958	7724	7932116509	127,3	463 234 063,6
	Variation %	-16,12	12,65	41,28	37,00	-36,60	107,83

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Au niveau du département de Mbour, il été constaté une diminution de la quantité de poisson, soit 159 469 tonnes en 2013 contre 128 900 en 2014. Ce qui donne une baisse relative par rapport à 2013 de 19,17%. Par contre les quantités de mollusques et de crustacés ont augmenté de même que leur valeur. En effet la quantité de mollusque est passée de 5 327 tonnes en 2013 (avec une valeur égale à 5 543 630 200 FCFA) à 7 465 tonnes en 2014 (avec une valeur égale à 7 751 244 050 FCFA). La quantité de crustacé a aussi augmenté de même que sa valeur. Elle est passe de 94 tonnes en 2013 (avec une valeur de 213 885 000 FCFA) à 105 tonnes en 2014 (avec une valeur de 228 196 584,6 FCFA).

En ce qui concerne le département de Thiès, la quantité de poisson et sa valeur ont diminué en même temps. En effet, la quantité était de 28 890,8 tonnes en 2013 contre 25 862,6 tonnes en 2014. Il en résulte une diminution relative par rapport à 2013 de 10,48%. Sa valeur qui était de 12 734 737 500 FCFA en 2013 a subi une diminution relative de 8,96%. Par contre la quantité de mollusque et celle de crustacé ont connu une augmentation, soit respectivement une augmentation relative par rapport à 2013 de 5,6% (123 tonnes en 2013 et 130 tonnes en 2014) et 27,7% (1,8 tonne en 2013 et 2,3 tonnes en 2014). Il en est de même pour les valeurs. Celle de mollusque était de 246 000 000 FCFA en 2013 contre 260 000 000 FCFA en 2014 et celle de crustacé aussi est passée de 9 000 000 FCFA en 2013 à 11 500 000 FCFA en 2014.

Au niveau du département de Tivaouane, il a été constaté que les quantités de poisson et de mollusque ont connu une augmentation relative par rapport à 2013, soit respectivement 18,43% et 658,82%. Par contre la quantité de crustacé a connu une baisse relative entre ces deux années, soit 80,95%.

XI.3. VENTILATION DE LA PRODUCTION

La ventilation concerne ici l'utilisation qui sera faite des produits halieutiques obtenus

en 2014.

En 2014 l'utilisation des produits halieutiques débarqués dans la région de Thiès a diminué passant ainsi de 201 436 tonnes en 2013 à 150 346 tonnes en 2014 soit une baisse relative de 26,10%. Cette baisse de l'utilisation des produits débarqués est due à la diminution de l'utilisation des produits halieutiques consacrés à la consommation locale, à la transformation industrielle et artisanale et aux autres appâts malgré l'augmentation de l'utilisation des produits destinés au mareyage. Sur les 150 346 tonnes débarqués en 2014, la grande majorité est destinée au mareyage (38,85%) et à la transformation artisanale qui concentre 38,82% des produits débarqués. Cependant l'utilisation des produits débarqués destiné à la transformation artisanale a connu une baisse passant ainsi de 99.746 tonnes en 2013 à 58 364 tonnes en 2014 soit une diminution relative de 41,49%. Après le mareyage et la transformation artisanale, c'est la transformation industrielle qui absorbe14, 87% des produits débarqués (34 690 tonnes en 2013 contre 22 358 tonnes en 2014 soit une baisse relative de 35,55%). Le tonnage restant est consacré à La consommation locale et aux autres appâts qui absorbent ensemble 7,46% des produits débarqués (11 397 tonnes en 2014 contre 11 221 tonnes en 2014 soit une baisse relative de 1,54%).

Tableau 64: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Consommation locale	6550	4273	-35	2 533	4097	61,74	2.043	2 696	31,96	11126	11066	-0,54
Mareyage	40623	36050	-11	10312	7828	-24	6 668	14 525	117,8	57603	58403	1,39
Transformation industrielle	19 222	9593	-50	15468	12765	-17,5	-	-	-	34690	22358	-35,6
Transformation artisanale	98 223	54304	-42	701	1 305	86,16	822	2 755	235,2	99746	58364	-41,5
Autres appâts	271	155	-43	-	-	-	-	-	-	271	155	-42,8
Total	164889	104375	-37	26481	25995	-1,84	9 533	19 976	109,6	201436	150346	-26,1

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Une analyse par circonscription administrative montre qu'en 2014, c'est le département de Mbour qui a absorbé la plus grande partie soit 69,42% (104.375 tonnes) des produits halieutiques utilisés dans la région. Toutefois cette valeur a diminué en passant de 164.889 tonnes en 2013 à 104.375 tonnes en 2014 soit une baisse relative de 36,7%. Parmi les 104.375 tonnes que Mbour a absorbé en 2014, 52,03% sont consacrés à la production artisanale ; 34,54% au mareyage ; 9,19% à la production industrielle et 4,24% à la consommation locale et aux autres appâts. Cependant les

produits débarqués destinés à la consommation locale, au mareyage, à la transformation industrielle et artisanale et aux autres appâts ont tous connu une baisse à Mbour durant la période 2013/2014. Le département de Thiès concentre 17,29% des produits halieutiques utilisés dans la région en 2014. La quantité de produits halieutiques utilisée par le département de Thiès a baissé durant la période 2013/2014 en passant de 26 481 tonnes en 2013 contre 25 995 tonnes en 2014 soit une baisse relative de 1,84%. Dans les 25 995 tonnes utilisés par Thiès en 2014, 49,11% sont destinés à la transformation industrielle, 30,11% au mareyage, 15,76% à la consommation locale et 5,02% à la transformation artisanale. Les produits débarqués destinés à la consommation locale et à la transformation artisanale ont connu une augmentation considérable, par contre ceux consacrés à la transformation industrielle et au mareyage ont baissé. Le département de Tivaouane quant à lui absorbe 13,29% (soit 19 976 tonnes) des produits utilisés en 2014 dans la région. Cette valeur a connu un accroissement considérable durant la période 2013/2014 en passant de 9 533 tonnes en 2013à 19 976 tonnes en 2014 soit une augmentation relative de 109,6%. Parmi les 19 976 tonnes de produits halieutiques utilisés à Tivaouane, 72,71% sont consacrés au mareyage ; 13,19% à la transformation artisanale et 13,5% à la consommation locale. Les produits halieutiques destinés à la consommation locale, au mareyage et à la transformation artisanale ont tous connu une augmentation considérable dans le département de Tivaouane durant la période 2013/2014.

Ce tableau nous permet de voir la ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination.

Au total, nous avons remarqué une diminution de la quantité de poissons destinée à différentes usages. En effet il a été noté une baisse de 34,55% (relativement à 2013). La quantité est passée de 159467 en 2013 à 104375 tonnes en 2014. Par contre la quantité de mollusques et de crustacés ont subi respectivement une augmentation entre 2013 et 2014 de 24,69% et 3,26% (relativement à 2013). Cependant la quantité de poissons destinée à la consommation locale, au mareyage, à la transformation industrielle, à la transformation artisanale et autres usages ont subi respectivement une baisse (relativement à l'année 2013) de 31,98%, de 10,19%, de 39,05%, de 44,03% et de 42,80% entre 2013 et 2014.

Tableau 65: Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons			Mollusques			Crustacés		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Consommation locale	6282	4273	-31,98	245	584	138,36	21	31	47,62
Mareyage	40 144	36050	-10,19	470	146	-68,93	8	8	0
Transformation industrielle	15 740	9593	-39,05	3418	5237	53,22	63	56	-11,11
Transformation artisanale	97030	54304	-44,03	1192	673	-43,54	0	0	-
Autres	271	155	-42,80	0	0	-	0	0	-
Total	159 467	104375	-34,55	5325	6640	24,69	92	95	3,26

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

La quantité de mollusque connait une augmentation importante pour la consommation locale entre ces deux années, soit une hausse de 138,3%. La quantité destinée à la transformation industrielle connait aussi une augmentation. Etant de 3418 tonnes en 2013, elle s'est pointée à 5237 tonnes en 2014 avec une augmentation de 53,22% (relativement à l'année 2013). Elle a aussi connu des baisses sur les quantités destinées au mareyage et celles destinées à la transformation artisanale soit respectivement 68,93% et 43,54% (relativement à l'année 2013).

La consommation locale de crustacés a connu un saut important entre 2013 et 2014. En effet, elle est était de 21 en 2013 et en 2014, il y a une augmentation de 10 tonnes. Ce qui procure ainsi une augmentation (relativement à l'année 2013) de 47,62%.Cependant la quantité de crustacés destinées au mareyage est reste constante (8tonnes). Par contre celle destinée a la transformation industrielle a connu une chute. En effet, elle est passée de 63 à 56 tonnes, soit une baisse de 11,11% (relativement à l'année 2013).

XI.4. LES CONTRAINTES DU SECTEUR

Le secteur de la pêche rencontre d'énormes difficultés. On peut citer :

- la surexploitation des ressources halieutiques qui peut conduire à l'extinction de certaines espèces ;
- le coût élevé du matériel de pêche et les difficultés d'acquisition de camions frigorifiques pour le transport et la conservation des produits ;
- l'insalubrité de certains sites de débarquement non encore aménagés et l'obsolescence du matériel utilisé pour le mareyage ;
- l'insécurité des pêcheurs en mer (nombreux cas d'accidents dus au manque de

professionnalisme, aux surcharges des pirogues, au non-respect du port du gilet de sauvetage, etc.) ;

- le déversement en mer des hydrocarbures par les bateaux ;
- l'enclavement de certains centres de pêche (tronçon Pointe Sarène, bretelle de Guéréo, route Mboro-Fass Boye);
- le sous équipement des femmes transformatrices ;
- les fluctuations des prix du carburant ;
- le manque d'eau potable dans les quais de pêche;
- le défaut d'électrification de certains sites.

XI.5. PERSPECTIVES

Pour promouvoir le secteur de la pêche et lever les contraintes bloquant son expansion, il urge d'entreprendre des actions qui s'étalent sur le court, le moyen et le long terme. Il s'agit entre autres :

- de réhabiliter les écosystèmes par la mise en place d'aires de conservation pour la pêche;
- d'améliorer les techniques de conservation et de transports frais ;
- de veiller à la salubrité des points de débarquement ;
- de mettre des chambres de stockage de produits frais pour résorber le surplus de poissons en cas d'abondance ;
- d'aménager des parkings pour les véhicules de mareyage ;
- de poursuivre l'opération gilet de sauvetage tout en renforçant les opérations de contrôle en mer et à quai ;
- d'acquérir du matériel de sécurité pour les pêcheurs artisans, (réflecteurs radar, lampes de signalisation, fusées de détresse etc.....) ;
- de mettre à disposition ce matériel auprès des pêcheurs artisans ;
- de poursuivre le programme de formation technique et de sensibilisation sur la sécurité des professionnels de la pêche artisanale et de l'aquaculture ;
- d'électrifier les sites de transformation et de rendre accessible l'eau ;
- de faciliter l'accès au crédit adapté pour les professionnels ;
- de mettre en place des brigades locales de surveillance en collaboration avec les Comités Locaux des Pêches.

CONCLUSION

La région de Thiès occupe une place très importante dans le secteur de la pêche au Sénégal. Elle contribue à plus de 40% à la production nationale et participe à la création d'emploi, à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages et la création de richesses dans la région. Cependant avec la dégradation de l'environnement marin, due surtout aux changements climatiques et à la surexploitation des ressources, on note d'énormes difficultés dans ce secteur. Certains sites de pêche reconnus anciennement poissonneux font face à une raréfaction notoire de leurs ressources halieutiques occasionnant une baisse continuelle des débarquements. Entre 2013 et 2014, les quantités produites de poissons et de crustacés ont connu des baisses respectives de 16,12% et 36,6%. On note aussi d'importantes baisses du tonnage de la filière de transformation artisanale (41,5% entre 2013 et 2014) qui joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Face à cette situation, des mesures idoines doivent être entreprises afin de relancer le secteur.

Chapitre XII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement est l'ensemble des éléments naturels ou artificiels qui entourent un système défini (individu, espèce, entité spatiale, site de production) et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant.

A Thiès, l'urgence face aux enjeux environnementaux, notamment les problèmes de gestion des ressources naturelles est indéniable. La préservation de l'environnement local permet de préserver la survie et l'avenir de la communauté.

La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) a pour mission de suivre la mise en œuvre de la politique environnementale au niveau de la région de Thiès. Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des problèmes d'environnement, il est important d'intégrer les interventions des collectivités locales, du secteur privé et des services extérieurs de l'Etat pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui est devenu le tableau de bord en matière de gestion de l'Environnement depuis 2006 au Sénégal ; ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable. Dans ce chapitre, il sera d'abord présenté les politiques menées pour la préservation et l'amélioration du cadre de vie. La gestion des pollutions et nuisances et la gestion des installations classés seront abordés ensuite et les études d'impact environnementales seront enfin présentées.

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La protection de l'environnement est devenue un enjeu majeur. Les activités humaines polluantes entrainent sa dégradation à la fois globale et locale. La préservation et l'amélioration de notre cadre de vie nécessite d'intégrer les acteurs économiques.

XII.1.1. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Dans la région, les déchets proviennent essentiellement des ménages et dans une moindre mesure des marchés, de quelques structures sanitaires, des chantiers, des places publiques, des industries.

Ces déchets sont composés de :

- ✓ matières recyclables,
- ✓ déblais, gravats et débris issus des travaux de génie civil,
- ✓ déchets plastiques de toute sorte,
- ✓ résidus de nettoiement et détritus des marchés, lieux publics,
- ✓ ordures ménagères encombrantes : pneumatiques, téléviseurs,

carcasses de véhicules, matelas lits, appareils électroménagers,
- ✓ déchets industriels banals, artisanaux, commerciaux, bureautiques et administratifs, etc.

Certaines municipalités disposent de bennes-tasseuses, cependant la collecte est faite principalement par des charrettes qui circulent dans les quartiers moyennant un paiement. En zone rurale, la collecte des déchets se fait uniquement par les charrettes.

XII.1.2. LA GESTION DES DECHETS

Le système de gestion actuel dans les villes consiste en la collecte, le transport, et la mise en décharge non contrôlée. La région ne dispose pas d'une décharge contrôlée ni de centre d'enfouissement technique. Les déchets sont versés dans de multiples décharges non contrôlées à l'entrée des villes ou à la périphérie des villages.

Un projet de gestion des déchets ménagers à Diogo dans le département de Tivaouane est en cours d'élaboration et est initié par la société GCO (Grande Cote Opération).

XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est une dégradation de l'environnement par l'introduction dans l'air, l'eau ou le sol de matières n'étant pas présentes naturellement dans le milieu. Elle entraine une perturbation de l'écosystème dont les conséquences peuvent aller jusqu'à la migration ou l'extinction de certaines espèces incapables de s'adapter au changement. Quant à la nuisance, elle désigne toute dégradation de l'environnement qui a pour conséquence d'induire une gêne pour les personnes qui la subissent. Elles sont perçues à juste titre par ceux qui y sont exposés comme une modification défavorable de l'environnement.

La DREEC ayant en charge de veiller à la gestion des pollutions et nuisances a reçu au cours de l'année 2014, dix plaintes et douze déclarations du Centre de Gestion des urgences environnementales. En 2013, les plaintes étaient au nombre de 5 et 17 déclarations ont été enregistrées.

Les douze (12) appels d'urgences reçus sont des cas multiformes relatifs à tous les secteurs de l'environnement notamment, à la gestion du cadre de vie, déversement d'hydrocarbures, coupe d'arbres, implantation illégale d'activités, occupation du domaine public etc. Les dix (10) plaintes reçues au cours de l'année 2014 sont plus des plaintes relatives à des nuisances sonores, olfactives, dégradation du cadre de vie, etc. En ce qui concerne les plaintes relatives au cadre de vie, elles sont liées à l'extraction de sable marin et la construction d'un quai de bateau à la lagune de Mbodiène (Mbour).

Dans la mesure où les nuisances sont importantes, la DREEC a suggéré à certaines unités d'arrêter les exploitations et pour d'autres, elle a demandé à l'exploitant de prendre des dispositions règlementaires idoines.

XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle « les installations classées pour la protection de l'environnement ». La DREEC fait appliquer les dispositions du code de l'environnement en la matière en rapport avec les autorités administratives et les collectivités locales qui polarisent ces ICPE. Ce travail consiste à la réception, l'instruction et la visite de conformité et la transmission à la DEEC des dossiers pour autorisation. La DREEC effectue des visites d'inspections inopinées où programmées avec les responsables des ICPE pour assurer le suivi de ces installations classées.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des ICPE selon leur nature et leur classe pour l'année 2013 et 2014

Tableau 66: Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation
Boulangerie	10	19	9
Dépôts de gaz butane	05	06	1
Station-service	12	07	-5
Exploitation agricole	10	02	-8
Visites d'inspection des unités industrielles	04	16	12
Usines	07	00	-7
Garage camion	01	00	-1
Total	48	50	2

Source : DREEC THIES

Pour l'année 2014, les installations de premières classes sont constituées des entreprises suivantes : Dangote, AIBD, Autoroute à péage Diamniadio, Autoroute Thiès – Touba, SCARF, PADEN. Pour l'année 2013, Les installations de premières classes ont concerné uniquement des industries d'exploitation minière SEPHOS, usine de traitement d'eau de boisson MANA, usine de fabrication de pilles SIGELEC, et l'usine de dépôt d'explosif à INFORMINE.

Par ailleurs, pour les installations de deuxième classe, des suivis au niveau de dix neuf (19) boulangeries, six (06) dépôts de gaz , sept (07) stations-service, et deux (02) exploitations agricoles ont été fait. En 2013, les suivis ont été effectués au niveau de dix (10) boulangeries, cinq (05) dépôts de gaz, douze (12) stations-service, un (01)

garage camion, dix (10) exploitations agricoles et sept (07) usines de pêche.

La DREEC a remis des convocations à certains responsables d'unités et pour d'autres unités, des observations et recommandations ont émises par rapport aux respects du code de l'environnement.

Il convient de remarquer que les boulangeries, et les usines industrielles occupent une part importante dans le cadre du suivi en 2014. Cette situation s'explique par le fait que les boulangeries, et les usines industrielles deviennent de plus en plus nombreuses dans la région

Pour les stations-service et les exploitations agricoles, leur suivi a diminué en 2014 comparée à l'année 2013. Cependant, les usines, et les garages de camion n'ont pas été concernés par le suivi.

XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (EIL), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Le nombre d'études d'impact environnemental a considérablement augmenté au cours de l'année 2014 au niveau des trois départements de la région de Thiès, soit un total de dix (10) EIE en 2014 contre quatre (4) en 2013.

Le département de Mbour enregistre le plus grand nombre d'études d'impact environnemental (quatre). Ce département est plus sollicité pour les projets de développement par les promoteurs dans le cadre du développement économique et social. Cette situation s'explique par le fait que Mbour est une zone maritime et touristique.

Tableau 67: Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	Année 2013	Année 2014	
Département Mbour	2	4	10
Département Thiès	1	3	200
Département Tivaouane	1	3	200
Région	4	10	150

Le département de Thiès et de Tivaouane ont enregistré chacun trois (3) études d'impact environnemental. Les EIE réalisées dans le département de Thiès ont trait à des carrières et des unités industrielles et celles menées à Tivaouane concernent des projets d'exploitation minières et carrières.

XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

Le changement climatique est un phénomène qui agit directement sur le milieu naturel en le transformant. Le climat de la région de Thiès est influencé par des courants marins. En effet, la région se situe dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan.

La division « changement climatique » gère toutes les questions relatives à des activités liées à l'atténuation sur les changements climatiques. La division « gestion du littoral » assure le suivi des projets et programmes sur le littoral sénégalais.

Figure 1: Activités changement climatique et Gestion littorale

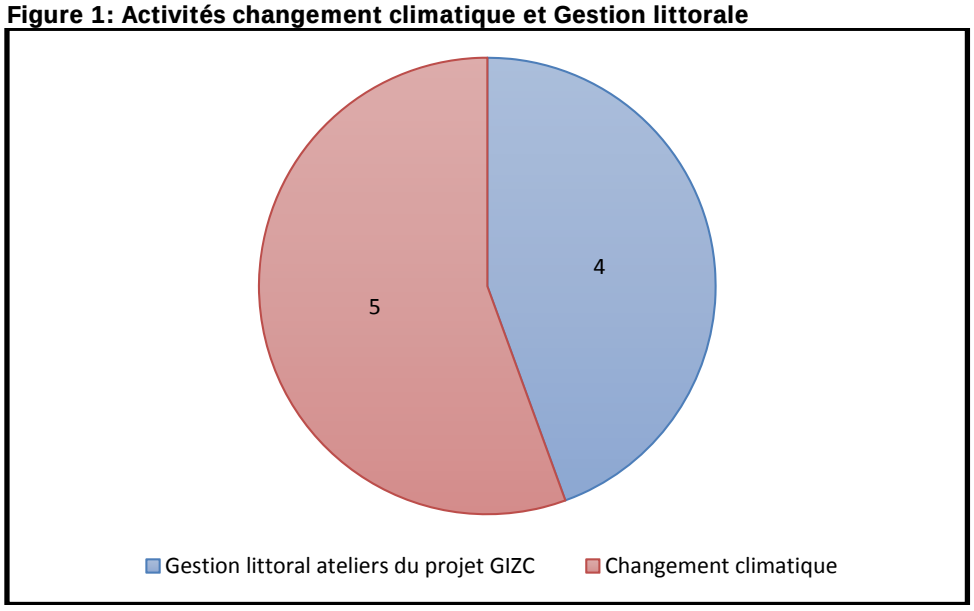

Deux (2) activités ont été menées, relative à une campagne de sensibilisation sur la gestion du littoral dans le cadre du projet GIZCS à Mbour et une autre activité menée liée à la visite de lagune de Somone suite à une plainte.

En ce qui concerne la division changement climatique, il y a eu une formation sur les MDP faite par un expert allemand. A cet effet, il y a eu la participation des techniciens de l'AIBD, ICS, MDL.

Cinquante projets de partenariats ont été élaborés pour le plan climat de la ville de Thiès. Ces projets sont financés par les Allemands dans le cadre du jumelage de la ville de Thiès et la ville de Solingen en Allemagne.

XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.6.1. CONTRAINTES

L'environnement est un secteur transversal. Cependant, la DREEC a besoin de renforcer les capacités de ses agents sur certains outils de gestion de l'environnement afin de mieux comprendre toutes les thématiques nouvelles.

XII.6.2. PERSPECTIVES

Le contrôle des ICPE de première classes et surtout le suivi des PGES devrait être accentué. Il convient de noter aussi que pour assurer une gestion adaptée des risques sur l'environnement et sur la population thièssoise, il faudra identifier toutes les industries existantes susceptibles d'affecter l'environnement ou le cadre de vie des populations.

Un répertoire de tous les acteurs et ONG qui interviennent dans le cadre de l'environnement, pourrait être élaboré pour permettre une meilleure collaboration et un bon suivi environnemental des projets de développement.

Conclusion

La gestion des déchets dans la région de Thiès reste encore problématique due à l'inexistence d'une décharge contrôlée ou d'un centre d'enfouissement technique. Au cours de l'année 2014, dix plaintes pour pollutions et nuisances et douze déclarations ont été enregistrées par le Centre de Gestion des urgences environnementales.

Une campagne de sensibilisation sur la gestion du littoral à Mbour et à la Somone a été menée dans le cadre de la gestion de 'environnement maritime.

Les visites d'inspections ont été effectuées au sein de cinquante installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et une dizaine d'études d'impact environnemental menées en 2014 par la DREEC.

Chapitre XIII : TRAVAIL ET EMPLOI

XIII.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS

XIII.1.1. ACTIVITE ECONOMIQUE HABITUELLE

Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages. La personne qui exerce une activité économique, au sens de la comptabilité nationale, fournit la main d'œuvre pour la production de biens et services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ou en vue d'un bénéfice. Sont exclues de la sphère économique les activités illicites ou souterraines. Par contre, les activités ménagères sont mesurées.

XIII.1.2. POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

XIII.1.3. POPULATION HABITUELLEMENT ACTIVE

Dans le cadre du RGPHAE, c'est l'activité habituelle (c'est-à-dire celle exercée au cours des douze derniers mois précédant la date de collecte) qui est mesurée. La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi). Ce concept de population active permet de mesurer le taux d'activité, qui est le rapport de la population habituellement active à celle en âge de travailler.

XIII.1.4. POPULATION ACTIVE HABITUELLEMENT OCCUPEE

Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient soit

un emploi salarié (personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature) soit un emploi non salarié (personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature). Dans le cadre du Recensement, elle correspond à l'ensemble des personnes qui, au courant des 12 derniers mois précédant la date de l'interview, ont eu à exercer en continue un emploi pour une durée d'au moins 3 mois. Cette définition permet de prendre en compte dans la population des occupés, les agriculteurs, les aides familiaux, les travailleurs malades, en congé, etc.

XIII.1.5. POPULATION AU CHOMAGE

Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper. Contrairement aux enquêtes emploi où le chômage se mesure à partir d'un ensemble de critères (conditions définies par le BIT), le chômage est ici appréhendé sur la base des déclarations des interviewés. On en distingue deux catégories à savoir les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi (primo-demandeurs d'emploi).

XIII.2. FORCE DU TRAVAIL

Cette partie traite la population active, la population inactive, le taux d'activité et le taux de chômage suivant la zone de résidence (urbaine et rurale) mais aussi nous allons essayer de voir la répartition suivant les tranches d'âges et le sexe pour faire ressortir les disparités entre les âges, les milieux de résidence et le genre.

XIII.2.1. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE

La population active de la région de Thiès s'élève à 486 070 individus dont 69% d'hommes et 31% de femmes. Près de 64% de la population active se concentre chez les moins de 40 ans. La tranche d'âge 25-29 ans concentre plus de personnes actives (15,3%) suivi de celle allant de 30 à 34 ans (14,2%). On observe que chez les hommes, le volume de la population active dépasse celui de la population inactive à l'exception des tranches d'âge 15-19 ans et 70 ans et plus (cf. Annexe emploi : Annexe 1). Par contre chez les femmes le nombre de personnes inactives dépasse celui des personnes actives quel que soit le groupe d'âge.

Un examen de la situation par département, nous permet de constater que Mbour absorbe 38,6% de la population active de la région. Au sein de ce département, la population active est en majorité composée d'hommes (68,5%) et (31,5% de femmes). La répartition de la population active par groupe d'âge obéit à une tendance similaire à celle observée au niveau régional. En outre, la population active masculine dépasse celle inactive à l'exception des âges jeunes (moins de 20 ans) et avancés (plus de 69 ans). Contrairement aux départements de Mbour et Thiès, l'essentiel de la population active du département de Tivaouane se concentre en zone rurale (75,5%). Suivant les tranches d'âges, la population active en zone urbaine dépasse celle inactive seulement au niveau des âges compris entre 30 et 54 ans. On assiste à la même situation en zone rurale à la seule différence que l'intervalle est plus large (25-64 ans) (cf. Annexe emploi : Annexe 2-7).

XIII.2.2. TAUX D'ACTIVITE

Le taux d'activité se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Il a été obtenu en interrogeant les personnes sur l'obtention ou la recherche d'un emploi au cours des douze derniers mois précédant le recensement. La proportion des personnes occupées ou qui étaient à la recherche d'un emploi au cours des 12 derniers moins précédant le recensement de 2013 s'élevait à 46,9% dans la région de Thiès en 2013. Le taux d'activité des hommes (66,8%) dépasse largement celui des femmes (28,2%). Cet écart est beaucoup plus poussé au niveau de la tranche d'âge allant de 30 à 54 ans (cf. Annexe emploi : Annexe 8). Les taux d'activité les plus élevés de la région sont enregistrés au niveau des tranches d'âges comprises entre 30 et 49 ans (environ 60%).

XIII.2.3. TAUX DE CHOMAGE

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). C'est un indicateur qu'on utilise le plus souvent pour mesurer le chômage suivant les tranches d'âge, le sexe, la région, la nationalité etc. Le taux de chômage déclaré est évalué à 24,6% dans la région de Thiès (contre 25,7% au niveau national) en 2013. Il est plus élevé chez les femmes (39,3 %) que chez les hommes (18 %). Le chômage est plus important chez les moins de 30 ans et les 60 ans et plus. En d'autres termes, le manque d'expérience des jeunes et l'âge avancé des 60 ans et plus pourraient être des facteurs discriminants dans l'accès à l'emploi. Suivant le milieu de résidence, ce taux est plus élevé en zone rurale (31,2 %) qu'en zone urbaine (cf. Annexe emploi : Annexe 9).

XIII.3. ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

L'analyse de l'activité économique de la population est faite, ici, sur la base des contrats de travail dont dispose la population. Le nombre de contrats de travail enregistré dans la région de Thiès s'élève à 4.275 en 2014, soit une baisse 4,3% par rapport à 2013 (4.446 contrats). Les Contrats à Durée Déterminée (CDD) ont largement augmenté entre 2013 et 2014 en passant de 1.064 contrats à 1.952 contrats enregistrés dans la région, soit une hausse relative de 83,5%. Il en est de même pour les contrats d'apprentissage qui ont connu une hausse relative de 72,4% en passant de 87 contrats en 2013 à 150 contrats en 2014. Quant aux compléments d'effectifs, ils ont plus que triplé en une année (de 67 à 233 compléments). Par contre le nombre des autres types de contrats enregistrés dans la région ont connu des baisses considérables par rapport à l'année précédente. Le nombre de Contrats à Durée Indéterminée a chuté de 39% entre 2013 (2 625 CDI) et 2014 (1 594 CDI). Le nombre de contrats saisonniers et les stages enregistrés dans la région en 2014 (respectivement 223 et 36) ont diminué respectivement de 24,4% et 83,9% par rapport à 2013. Cette forte baisse du nombre de certains contrats (stage, contras saisonniers) pourrait être liée à la non-déclaration à l'IRTSS de ces types de contrats.

Graphique 17: Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

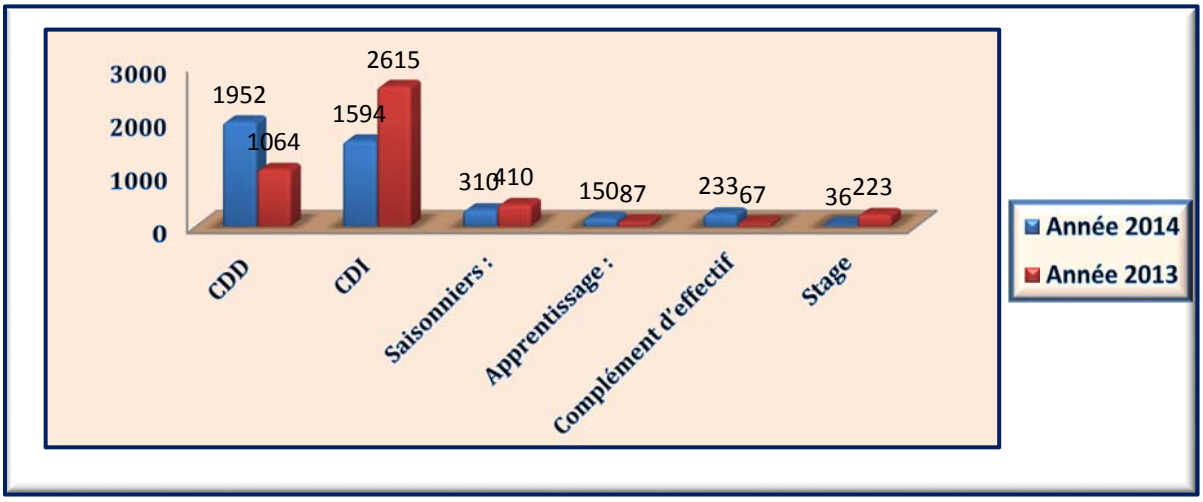

Source : IRTSS/Thiès

Chapitre XIV : MINES ET ENERGIE

INTRODUCTION

Les secteurs de l'industrie et des mines occupent une place importante dans l'économie de la région de Thiès. Avec l'installation d'industries nouvelles, le tissu industriel de la région s'intensifie.

Le sous-sol de la région offre une grande diversité de substances minérales comprenant des minéraux industriels (attapulgites, phosphates, calcaires industriels, sels, etc.), des matériaux de construction etc. L'exploitation des phosphates en particulier constitue un des piliers de l'économie avec les Industries Chimiques du Sénégal.

L'énergie est un bien précieux, à la base de tout succès économique et du bien-être de l'homme. La région de Thiès est au cœur de l'approvisionnement du pays en électricité avec la ligne Tobéne-Touba-Kahone qui alimente une bonne partie des localités du Sénégal. Au vue de la population régionale qui franchit le cap de 1 788 864 habitants, une forte progression de la demande énergétique est notée plus particulièrement à Thiès et Mbour. Cette progression s'accentue avec les perspectives de l'édification d'une zone économique spéciale à Diass, de l'ouverture de l'aéroport international Blaise Diagne et de la nouvelle zone touristique de pointe Sarene. Dans ce chapitre, le secteur des mines puis de l'énergie seront présentés.

XIV.1. MINES

XIV.1.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

La région de Thiès compte 71 carrières en 2014 dont 34% sont constituées des carrières de calcaire situées à Pout et à Bandia. Les importants gisements de calcaires paléocènes situés entre Mbour au Sud et Pout au Nord ont favorisé l'installation de la deuxième usine de ciment à Kirène, les ciments du Sahel**,** au cours de l'année 2002 et d'une troisième cimenterie dans la zone de Pout, Dangote ciment.

Les carrières de basalte qui constituent 24 % des carrières de la région sont ouvertes à Pout et Diack et les carrières de Gré (20%) à Paki et Toglou.

Tableau 68: Situation des carrières en 2014

Type	Nombre	Localisation
Sable	05	Thiénaba, Tivaouane, Tassette, Sandiara, Sessène
Calcaire	24	Pout, Bandia
Basalte	17	Pout, Diack
Gré	14	Paki, Toglou
Argile	05	Tchiky
Silex	02	Darou Khoudoss (Concession minière ICS)
Latérite	04	Sindia, Mont Rolland, Ngoudiane, Lam-Lam
Total année 2014	71	

Source : Service régional des mines et de la géologie

En 2014, quatre nouvelles attributions de carrières de granulats dont deux de calcaire dans la forêt classée de Bandia et deux autres dans la forêt classée de Pout ont été octroyées. Une nouvelle carrière de sable a été ouverte à Ndiandiane dans la commune de Sessène pour répondre à la forte demande du département de Mbour. De plus, deux autorisations d'exploitation de silex ont été délivrées dans la concession des industries chimiques du Sénégal (ICS).

Malgré l'importante demande en granulats, une dizaine de carrières ayant déjà fait l'objet d'attribution n'ont pas encore débuté l'exploitation. Des mises en demeure ont ainsi été faites à l'endroit de treize promoteurs qui n'ont pas respecté les dispositions du code minier.

La région dispose également de dix mines dispersées sur le territoire. L'attapulgite, minerai extrait de l'argile, séché et granulé, sert de litière pour chat. Trois sociétés exploitent l'attapulgite à partir des gisements de Allou Kagne, Mbodiene, Nianing et Warang. Il existe encore des opportunités d'investissements dans ces zones pour la production et la transformation de l'attapulgite pour l'approvisionnement de différentes filières : litière animale, boues de forage, industrie pharmaceutique, dépollution, charges minérales, etc.

Les mines de phosphate et de sable titanifère se retrouvent seulement dans le département de Tivaouane. En effet, l'exploitation minière industrielle du Sénégal a commencé avec l'ouverture dans les années 1950 de deux grandes mines de phosphate à Taiba et Lam-Lam.

Tableau 69: Situation des mines en 2014

Type	Nombre	Localisation
Attapulgite	05	Allou Kagne, Warang, Nianing, Mbodiène
Phosphate	04	Lam-Lam, Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss
Sable titanifère	01	Diogo
Total année 2014	10	

Source : Service régional des mines et de la géologie

XIV.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

En 2014, le projet d'exploitation des minéraux lourds de la grande côte a démarré effectivement. L'exploitation s'effectue sur une bande de 50 km de sables minéraux lourds de la grande côte. La production attendue est estimée à 85 000 t / an de zircon (ce qui en **fait la quatrième plus grande mine de zircon dans le monde**), 20 000 tonnes de rutile et leucoxene et 650.000 t de ilménite (sous-produit de faible valeur).

Le projet est estimé à 26 millions de tonnes en ressources de métaux lourds (1 300 millions de tonnes de sable de 2% de minéraux lourds) avec une durée de vie projetée de 25 ans; la production de zircon représentera 8% de la consommation mondiale et 25% de la consommation européenne.

La production des carrières est passée de 2 346 231 m3 en 2013 à 2 771 307 m3 en 2014 soit une augmentation de 18%. Cette augmentation de la production est imputable à la hausse de la production du basalte et du calcaire pour granulats. Cependant, les productions de gré, de silex, de latérite et de sable ont diminué en 2014.

La production de sable a doublé entre 2012 et 2013 passant de 35.034 m^3 à 71 120 m^3. Après l'augmentation considérable de sa production entre 2010 et 2012 (43,9% de la production nationale), la production de latérite a connu une baisse plus importante en 2014 (41%) qu'en 2013 où elle était de 19,2%.

Tableau 70: Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	Année 2013		Année 2014		Variation	
	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m³)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m³)	Valeur
Calcaire pour granulats	646 571	129 314	905 980	181196	259 409	51 882
Basalte	1 353 964	270 792,88	1 638 405	327681	284 441	56 888
Gré	1075	215	430	86	-645	-129
Silex	6 024	1204,8	400	80	-5 624	-1 125
Latérite	267 477	53 495,5	157 100	31420,8	-110 377	-22 075
Sable	71 120	7 112	68 992	6899,2	-2 128	-213
Total	2 346 231	462 135	2 771 307	547363	425 076	85 228

Source : Service régional des mines et de la géologie

Les recettes générées par les paiements annuels effectués par les exploitants de carrière ont augmenté de 18,4% en 2014 passant de 462 135 000 FCFA en 2013 à 547 363 000 FCFA. Cette augmentation est moindre par rapport à 2012 où les montants des recettes perçues s'étaient globalement accrus de 22,2%.

Les recettes encaissées et versées au Trésor public s'élèvent à 1 052 251 706 FCFA en

2014 contre 652 074 103 FCFA en 2013, soit une augmentation de 400 177 603 FCFA. La taxe d'extraction a connu une hausse de 19% par rapport à 2013. L'augmentation des recettes de 61% est d'une part liée à un accroissement des productions des carrières notamment du basalte et d'autre part au paiement de la redevance minière due par la SSPT pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Les droits d'entrée fixes représentent les montants payés lors des nouvelles attributions de permis de recherche et d'autorisations d'exploitation. Ils sont passés de 8 000 000 FCFA en 2013 à 22 000 000 FCFA en 2014 soit un quasi triplement des droits traduisant l'intérêt que constitue la région de Thiès sur le plan géologique et minier.

XIV.2. ENERGIE

XIV.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE

XIV.2.1.1. Les abonnés

Il existe trois (3) types d'abonnement à l'électricité : les abonnements à basse tension (BT), les abonnements à moyenne tension (MT) et ceux à haute tension (HT). Globalement, le nombre d'abonnement à l'électricité dans la région de Thiès est de l'ordre de 152 770 en 2014 contre 142 097 en 2013 soit une augmentation de 10 673 abonnements correspondant à une variation de 8%.

Tableau 71: Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	HT(Haute tension)	Total
Département Mbour	Année 2013	57085	97	0	57182
	Année 2014	62104	106	0	62210
	Variation %	9%	9%	0	9%
Département Thiès	Année 2013	57988	99	0	58087
	Année 2014	61652	103	0	61755
	Variation %	6%	4%	0	6%
Département Tivaouane	Année 2013	26813	15	0	26828
	Année 2014	28786	19	0	28805
	Variation %	7%	27%	0	7%
Région	Année 2013	141886	211	0	142097
	Année 2014	152542	228	0	152770
	Variation %	8%	8%	0	8%

Source : Agence SENELEC thiès

Comparé à l'année 2013, dans les trois (3) départements, le nombre d'abonnement a considérablement augmenté en 2014. Le nombre d'abonnement est beaucoup plus important dans le département de Mbour avec 62 210, suivi de Thiès avec 61 755 et enfin Tivaouane avec 26805.

Le département de Tivaouane a enregistré le plus faible nombre d'abonnement en électricité avec seulement 19% des abonnements de la région alors que les départements de Mbour et Thiès font respectivement 41% et 40%.

Selon le type, le nombre d'abonnement à basse tension est plus important dans le département de Mbour que dans les autres départements. Ceci est dû à la forte urbanisation de Mbour qui est également un département à vocation touristique.

XIV.2.1.2. La consommation

La consommation en électricité de la région de Thiès est estimée à 299 409 Kw/h en 2014 contre 276 517 Kw/h en 2013 soit une augmentation annuelle de 22892 Kw/h et une variation de 8%. Répartie selon les trois (3) départements, cette consommation est plus importante dans ceux de Thiès et de Mbour qui concentrent respectivement 135 211 Kw/h et 130 418 Kw/h. La consommation en électricité de Tivaouane est évaluée à 33 780 Kw/h en 2014, soit le quart de la consommation de chacun des autres départements.

Tableau 72: Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Département Mbur	Année 2013	81530	40467	121997
	Année 2014	86263	44155	130418
	Variation %	6%	9 %	7 %
Département Thiès	Année 2013	75712	47515	123227
	Année 2014	83171	52040	135211
	Variation %	10%	10%	10 %
Département Tivaouane	Année 2013	30036	1257	31293
	Année 2014	32308	1472	33780
	Variation %	8%	17%	8%
Région	Année 2013	187278	89239	276517
	Année 2014	201742	97667	299409
	Variation %	8%	9 %	8 %

Source : Agence SENELEC thiès

Il faut noter que la consommation d'énergie électrique de moyenne tension est très faible dans le département de Tivaouane (2%). Les 98% sont utilisés par Mbour et Thiès (respectivement 45% et 53%)

XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

La richesse du sous-sol de la région de Thiès lui confère une place importante dans l'industrie minière du Sénégal. Dans la zone de **Thiès-Lam Lam**, il existe d'importantes réserves de phosphates alumino-calciques (environ 80 millions de tonnes) valorisables, par calcination, dans les filières engrais naturels et alimentation animale. A l'Est, au Nord et au Sud des gisements de chaux de Taïba, d'importants projets d'exploration de phosphates de chaux sont en cours dans les permis de **Niakhène**, **Coki** et **Gossas**. De même, les calcaires paléocènes de **Bandia**, **Thiès** et **Pout**, sont très adaptés à la production de chaux d'où l'installation de deux cimenteries

à Kirene et Pout. Des opportunités sont à saisir pour la satisfaction de la demande nationale, et sous régionale en ciment.

XIV.3.2. PERSPECTIVES

Dans le secteur de l'énergie, les projets concernent la modernisation de la cité Religieuse de Tivaouane, la construction d'une centrale électrique de 70 Mégawatts à Taïba Ndiaye et le raccordement de la ligne Tobéne-Touba-Kahone à la centrale éolienne de TAIBA Ndiaye.

Ces projets vont contribuer considérablement à développer un véritable pôle urbain dans la région et booster les performances économiques dans le domaine agricole et maraicher mais aussi maritime à travers la pêche.

Chapitre XV : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

Le commerce occupe une place importante dans le tissu économique de la région de Thiès qui dispose d'un secteur informel très dynamique. Par ailleurs, la région bénéficie d'une position privilégiée du fait de sa proximité avec la capitale Sénégalaise (70 Km de Dakar) et demeure un passage obligé pour accéder à Dakar. Ce qui accroit davantage les flux commerciaux enregistrés dans la région.

L'artisanat est une activité très dynamique dans la région. Il concerne la vannerie, la maroquinerie, la tannerie, la poterie, la menuiserie, la teinture.

Dans ce chapitre, il sera d'abord présenté les activités du commerce puis celles de l'artisanat.

XV.1. LE COMMERCE

XV.1.1. LES MARCHES

Le nombre de marchés enregistrés dans la région n'a pas évolué entre 2013 et 2014. Au total, 45 marchés dont 22 permanents et 23[10] hebdomadaires sont dénombrés. La répartition de ces marchés suivant le département place Thiès en tête (17 marchés) puis vient Mbour (16 marchés) et Tivaouane (12 marchés). Cette concentration des marchés dans les deux premiers départements est liée au fait que ces départements sont des pôles d'attraction avec une forte demande comparée au département de Tivaouane.

Tableau 73: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Mbour	**Année 2013**	09	07	**16**
	Année 2014	09	07	**16**
Département Thiès	**Année 2013**	08	09	**17**
	Année 2014	08	09	**17**
Département Tivaouane	**Année 2013**	05	07	**12**
	Année 2014	05	07	**12**
Région	**Année 2013**	**22**	**23**	**45**
	Année 2014	**22**	**23**	**45**
	Variation %	**0%**	**0%**	**0%**

Source : SRC (2014)

[10] 15 marchés hebdomadaires fonctionnels.

XV.1.2. LES COMMERÇANTS

Le nombre de commerçants qui évoluent dans la région est passé de 3.525 en 2013 à 3.965 en 2014, soit une hausse relative de 12,5%. Ce nombre est composé en majorité de personnes qui ouvrent dans le commerce de détail (96,9%, soit 3.844 commerçants) et sont plus présents dans les départements de Mbour (39%) et Thiès (38,2%) que dans celui de Tivaouane (22,8%).

Tableau 74: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Département Mbour	**Année 2013**	1	43	1450	**1494**
	Année 2014	3	52	1503	**1558**
	Variation %	200,0%	20,9%	3,7%	4,3%
Département Thiès	**Année 2013**	10	32	1237	**1279**
	Année 2014	12	37	1469	**1518**
	Variation %	20,0%	15,6%	18,8%	18,7%
Département Tivaouane	**Année 2013**	0	12	740	**752**
	Année 2014	1	14	872	**887**
	Variation %	-	16,7%	17,8%	18,0%
Région	**Année 2013**	**11**	**87**	**3427**	**3525**
	Année 2014	**16**	**105**	**3844**	**3965**
	Variation %	**45,5%**	**20,7%**	**12,2%**	**12,5%**

Source : SRC (2014)

Il faut signaler que l'augmentation du nombre de commerçants dans la région est tirée par l'enregistrement de 417 nouveaux détaillants dans la région. Les demi-grossistes (105) et les grossistes (16) ne sont pas très présents dans la région. Trois grossistes sur quatre sont localisés dans le département de Thiès. A l'image du nombre de détaillants, le nombre de demi-grossistes est plus important dans les départements de Mbour (49,5%) et Thiès (35,2%) que dans celui de Tivaouane (15,3%).

XV.1.3. LES PRIX

Les prix de certaines denrées consommées dans la région ont connu des évolutions entre 2013 et 2014. Le prix du kilogramme de lait en poudre a connu une hausse de 1,8%, passant de 2.750 francs CFA à 2.800 francs CFA. Concernant le litre d'huile, son prix a connu une hausse considérable de 32,6% en une année.

Par ailleurs, le Gouvernement a fait des efforts considérables en baissant les prix de la tonne de ciment, du Gaz butane de 6 Kg/bonbonne et de celui de 2,7Kg/bonbonne respectivement de 3,3% ; 11% et 10,7% mais aussi en maintenant au même niveau les prix du riz (brisé parfumé, brisé non parfumé et local et du sucre (importé et local) entre 2013 et 2014.

Tableau 75 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	445	425	0	445	425	0	445	425	0	445	425	0
Riz brisé non parfumé / kg	265	265	0	265	265	0	265	265	0	265	265	0
Riz local / kg	250	250	0	250	250	0	250	250	0	250	250	0
Sucre en morceaux / kg local	750	750	0	750	750	0	750	750	0	750	750	0
Sucre en morceaux / kg importé	850	850	0	850	850	0	850	850	0	850	850	0
Sucre Cristallisé / kg	580	580	0	580	580	0	580	580	0	580	580	0
Lait en Poudre / kg	2750	2800	**1,8**	2750	2800	**1,8**	2750	2800	**1,8**	2750	2800	**1,8**
Huile en fût / litre	1200	905	**32,6**	1200	905	**32,6**	1200	905	**32,6**	1200	905	**32,6**
Ciment / tonne	60 000	58 000	**-3,3**	60 000	58 000	**-3,3**	60 000	58 000	**-3,3**	60 000	58 000	**-3,3**
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3805	3385	**-11**	3805	3385	**-11**	3805	3385	**-11**	3805	3385	**-11**
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1725	1540	**-10,7**	1725	1540	**-10,7**	1725	1540	**-10,7**	1725	1540	**-10,7**

Source : SRC (2014)

XV.1.4. CAMPAGNE DE VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE

L'année 2014 a été marquée par une innovation majeure dans le déroulement de la campagne de vérification des instruments de mesure. Il s'agit de l'apposition d'une vignette à la place de la lettre à poinçonner. La campagne s'est déroulée à un rythme satisfaisant sur l'ensemble des départements de la région malgré l'installation de l'hivernage et l'inaccessibilité de certaines zones.

Tableau 76 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	Année 2013			Année 2014			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	11948	10001	1947	12165	10214	1951	1,8%	2,1%	0,2%
Bascules	403	391	12	407	394	13	1,0%	0,8%	8,3%
Poids	16405	15698	707	16821	16284	537	2,5%	3,7%	-24,0%
Distributeurs d'huile comestible	295	282	13	278	267	11	-5,8%	-5,3%	-15,4%
Distrib de lubrifiants	37	37	0	38	38	0	2,7%	2,7%	0%
Distrib de carburant	37	37	0	42	42	0	13,5%	13,5%	0%
Total	**29125**	**26446**	**2679**	**29751**	**27239**	**2512**	2,1%	3,0%	-6,2%

Source : SRC (2014)

Au total sur les 29.751 instruments de mesures vérifiés, dont la majorité est constituée de poids (56,5%), 27.239 ont été admis (soit 91,6%) et 2.512 ont fait l'objet d'un bulletin de refus (8,4%). Parmi les instruments refusés, 132, défectueux, ont été retirés définitivement du marché. On note une augmentation du nombre d'instruments admis et une régression de ceux refusés même le nombre de bascules et celui de balances refusées ont augmenté respectivement de 8,3% et 0,2%. En outre, il faut mettre en avant le respect des normes dont les distributeurs de carburants et de lubrifiants font preuve avec 100% des instruments vérifiés qui sont admis.

XV.1.5. SUIVI DE L'IODATION DU SEL

Le contrôle et le suivi de l'iodation du sel constituent une donnée constante dans les activités menées quotidiennement par les groupes de surveillance. Des visites sont effectuées dans les différents circuits de distribution. Le niveau de production a fortement diminué. La quasi-totalité de sel iodé commercialisé provient des régions de Kaolack et Fatick.

Les résultats des tests effectués et les données collectées sur le sel donnent un taux d'iodation de près de 85% dans certaines localités de la région.

L'appui financier de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) a beaucoup contribué à la sensibilisation et à la pérennisation des actions de lutte contre la consommation de sel non iodé.

Tableau 77 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé

Circonscriptions administratives	Année	Quantité en tonnes	Résultats/10 375 tests		Taux d'iodation %
			Tests négatifs	Tests positifs	
Département Mbour	**Année 2013**	2237	517	1720	76,88%
	Année 2014	2966	498	2468	83,2%
Département Thiès	**Année 2013**	2210	729	1481	67%
	Année 2014	2535	503	2032	80,2%
Département Tivaouane	**Année 2013**	1832	366	1466	80%
	Année 2014	1964	297	1667	84,9%
Région	**Année 2013**	**6279**	**1612**	**4667**	**75%**
	Année 2014	**7465**	**1298**	**6167**	**82,6%**
	Variation %	**18,9%**	**-19,5%**	**32,1%**	**7,6%**

Source : SRC (2014)

Le taux d'iodation au niveau régional a connu une évolution de 7,6 points de pourcentage en passant de 75% en 2013 à 82,6% en 2014. La quantité de sel testé à l'iodation dans la région s'élève à 7.465 tonnes contre 6.279 tonnes en 2013, soit une hausse relative de 18,9%. Il est ressorti de ces tests que 82,6% de cette quantité de sel, soit 6.167 tonnes, est iodée (contre 75% en 2013). Le département de Tivaouane a enregistré le taux le plus élevé (84,9%, contre 80% en 2013) suivi de celui de Mbour (83,2%) et Thiès (80,2%). La région de Thiès a enregistré des performances dans le processus d'iodation du sel illustrées à travers la baisse des quantités testées négatives de 19,5% entre 2013 et 2014.

XV.1.6. LES CONTRAINTES

Le développement du secteur se heurte à des contraintes majeures qui sont entre autres :

- la faiblesse du pouvoir d'achat des populations qui se traduit par une circulation lente des stocks ;
- l'accès difficile au crédit ;
- la pléthore d'opérateurs économiques qui entraîne la saturation du secteur ;
- l'anarchie qui règne dans la distribution suite à la suppression des stades de Commerce.

En plus, il faut souligner les difficultés rencontrées par le Service Régional du Commerce qui sont liées à l'insuffisance des dotations en matériel et fournitures de bureaux, à l'insuffisance du parc informatique et la non disposition de locaux pour le Service Départemental de Tivaouane.

XV.2. ARTISANAT

XV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Thiès, les artisans sont encadrés par la chambre des métiers qui leur offre à travers les villages artisanaux un cadre de production et d'échange de leur art. Les artisans de la région sont nombreux à pratiquer la vannerie, la maroquinerie, la tannerie, la poterie, la menuiserie, la teinture, etc. La région compte un village artisanal dans chaque département. Leur nombre n'a pas évolué entre 2013 et 2014.

Tableau 78 : évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation %
	Année 2013	Année 2014	
Département Mbour	1	1	**0%**
Département Thiés	1	1	**0%**
Département Tivaouane	1	1	**0%**
Région	**3**	**3**	**0%**

Source : Chambre des métiers de Thiès

XV.2.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers de Thiès a connu une augmentation de 5% en 2014 avec 5047 inscrits contre 4823 inscrits en 2013. Les artisans inscrits à la chambre des métiers sont constitués majoritairement en entreprise individuelle.

Le département de Thiès compte le plus grand nombre d'inscrits avec 52% des inscrits de la région. Le département de Mbour abrite 31% des inscrits et le département de Tivaouane 17%. Les artisans ont été répertoriés en trois sections que sont la production, le service et l'art. La moitié des artisans inscrits (52%) de l'année 2014 évolue dans la section production.

Comme cela a été constaté au niveau régional, la section production enregistre dans chaque département plus de la moitié des inscrits sauf à Tivaouane où il est de 47%.

Dans le département de Mbour, le nombre d'inscrit est passé de 1465 en 2013 à 1542 en 2014. La section production a enregistré le plus grand nombre d'inscrits entre 2013 et 2014 soit 7,5% des inscrits du département. L'Artisanat artistique et créatif a enregistré moins de 1% des inscrits en 2014 et l'artisanat de service (5%).

Tableau 79 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle		
		Année 2013	Année 2014	Variation %
Départ Mbour	**Production**	741	797	7,55%
	Service	360	378	5%
	Art	364	367	0,82%
Départ Thiès	**Production**	1280	1352	5,62%
	Service	606	644	6,27%
	Art	645	652	1,08%
Départ Tivaouane	**Production**	389	405	4,11%
	Service	192	204	6,25%
	Art	246	248	0,81%
Total	**Production**	2410	2554	5,97%
	Service	1158	1226	5,87%
	Art	1255	1267	0,95%

Source : Chambre des métiers de Thiès, 2014

Concernant le département de Thiès, le nombre d'inscrits est passé de 2 531 en 2013 à 2 648 en 2014. L'artisanat de service a enregistré le plus grand nombre d'adhérents en 2014 avec 6,27%.

Le département de Tivaouane malgré la présence de l'artisanat du cuir à Meckhé, compte très peu d'inscrits, soit 857 en 2014. Tout comme dans les départements de

Thiès et de Mbour, les artisans de Tivaouane évoluent plus dans la production que dans les autres sections.

XV.2.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.2.3.1. Atouts et potentialités

Le développement du secteur de l'artisanat dans la région est favorisé par ses nombreux atouts que sont :

- l'existence d'antennes au niveau des départements ;
- l'existence d'organisations professionnelles d'artisans (OPA) ;
- la facilité de desservir les localités du fait de la petite superficie de la région ;
- l'existence d'une chaine performante de structures de formation (Lycée Technique, Université de Thiès, CPAR de Tivaouane, CIFOP de Mboro, Don Bosco de Thiès, Centre de formation de Notto, Centre de formation professionnelle des Chemins de fer;
- l'existence d'industries et d'entreprises capables d'absorber une partie des artisans formés ;
- la formation de qualité dispensée dans les villages artisanaux et autres ateliers pilotes ;
- la mise en place d'un cadre de collaboration entre les institutions consulaires et les institutions financières avec le Dialogue Public-Privé (DPP) ;
- l'existence au niveau de la région de structures de financement des artisans ;
- Ouverture de villages artisanaux dans les trois départements que compte la région ;
- La position de carrefour de la région ;
- l'implantation sur la petite côte de la plus grande station balnéaire du Sénégal.

XV.2.3.2. Contraintes

Les contraintes du secteur de l'artisanat sont nombreuses. Il s'agit de :

- Lois et règlements en matière d'organisation des artisans dépassés ;
- Renouvellement tous les trois ans du bureau de la Chambre de Métiers qui constitue une source d'instabilité ;
- Faible implication des collectivités locales dans le financement des programmes de formation ;
- Absence de fonds destinés à la formation et au perfectionnement ;
- Absence de programme de formation harmonisé par corps de métiers ;
- Absence de ligne de crédit adaptée aux réalités du secteur ;
- Problème de garantie de crédit ;
- Difficultés d'approvisionnement en matières premières et accessoires de qualité ;
- Difficultés d'accès aux marchés publics.

XV.2.3.3. Perspectives

En termes de perspectives du secteur de l'artisanat, on peut citer :

- Création d'une Unité de Formation en Maroquinerie et Cordonnerie dans l'enceinte du village artisanal de Thiès (en partenariat avec la TIKA)
- Création d'une mini-tannerie dans l'enceinte du village artisanal de Thiès (en partenariat avec la TIKA)
- Formation des formateurs de 10 maîtres artisans en menuiserie bois
- Création d'un atelier pilote de cordonnerie à Mékhé (en partenariat avec le conseil Départemental de Tivaouane)
- Création d'un business center dans l'enceinte du village artisanal de Thiès (en partenariat avec des membres de la Diaspora)
- Création d'un nouveau site artisanal à Pointe Saréne (dans le cadre du PSE)
- Création d'un nouveau site artisanal à Somone (dans le cadre du PSE)
- Mise en Place d'un centre d'incubation pour les métiers de l'agro-alimentaire (avec Peace corps)
- Réhabilitation du village artisanal de Thiès
- Réhabilitation du village artisanal de Saly
- Ouverture prochaine du village artisanal de Tivaouane.

Chapitre XVI : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

Le Sénégal est caractérisé par la jeunesse de sa population qui représente 52,3%. Cette situation fait que les jeunes sont au cœur des politiques économiques et sociales mis en place par les gouvernements. Le secteur de la jeunesse soulève principalement la question de l'emploi mais amène aussi à réfléchir sur les infrastructures à créer pour favoriser le développement des activités socio-éducatives pour la jeunesse.

Le sport pratiqué par les jeunes ne peut être dissocié du secteur de la jeunesse. Il joue un rôle important d'une part dans l'épanouissement social des jeunes et d'autre part à travers les compétitions dans le renforcement de l'entente sociale entre jeunes et vieux.

Dans la région de Thiès, les missions du service régional de la jeunesse est la promotion des jeunes et celui du Service Régional des Sports de veiller au développement des Sports. Ils sont relayés par les Services Départementaux de Thiès, Mbour et Tivaouane et s'appuient sur les structures délégataires.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord faire l'état des lieux des infrastructures de la jeunesse et des associations. Ensuite, seront présentées les structures sportives et la situation des licenciés.

XVI.1. JEUNESSE

XVI.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

Les dix-huit (18) infrastructures de jeunesse de la région de Thiès sont essentiellement composées des centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS), de Centre Socio Educatif (CSE), des Espaces foyers de Jeunes et des Centres Conseil Adolescents. Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) sont présents dans chaque département. Cependant, ces infrastructures sportives sont vétustes et n'offrent pas aux sportifs le cadre adéquat pour la pratique du sport de compétition. La région compte en outre deux centres socio éducatifs à Thiès et à Tivaouane. Seul le département de Thiès dispose d'un espace jeune. Les foyers de jeunes existent dans les trois départements (8 à Mbour, 2 à Thiès) mais sont non fonctionnels sauf celui de Tivaouane. Entre 2013 et 2014, les infrastructures de jeunesse n'ont pas évolué.

Tableau 80: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[11]	CSE[12]	EJ[13]	FJ[14]	CCA[15]	Total
Département Mbour	**Année 2013**	01	00	00	08	01	10
	Année 2014	01	00	00	08	01	10
Département Thiès	**Année 2013**	01	01	01	02	00	05
	Année 2014	01	01	01	02	00	05
Département Tivaouane	**Année 2013**	01	01	00	01	00	03
	Année 2014	01	01	00	01	00	03
Région	**Année 2013**	**03**	**02**	**01**	**11**	**01**	**18**
	Année 2014	**03**	**02**	**01**	**11**	**01**	**18**
	Variation %	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS

XVI.1.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les mouvements de jeunes à caractère national sont au nombre de 6 dans chaque département. Entre 2013 et 2014, le nombre de mouvements de jeunes est resté le même. Concernant les autres associations déclarées, elles sont passées de 105 à 90 de 2013 à 2014 dans le département de Mbour. Dans les départements de Thiès et de Tivaouane, leur nombre a augmenté entre 2013 et 2014. Il est passé de 80 à 100 associations dans le département de Thiès et 92 à 102 dans le département de Tivaouane. Au total, la région compte 292 associations en 2014 contre 275 déclarées en 2013, soit une augmentation de 6,2%.

Tableau 81: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Autres associations déclarées	Total
Département Mbour	**Année 2013**	06	105	111
	Année 2014	06	90	96
Département Thiès	**Année 2013**	06	80	86
	Année 2014	06	100	106
Département Tivaouane	**Année 2013**	06	92	98
	Année 2014	06	102	108

[11] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[1212] CSE = Centre Socio Educatif
[13] EJ = Espace Jeunes
[14] FJ = Foyer de Jeunes
[15] CCA = Centre Conseil Adolescents

Région	**Année 2013**	**18**	**275**	**293**
	Année 2014	**18**	**292**	**310**
	Variation %	**0**	**6,2**	**5,8**

Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS

XVI.2. SPORT

XVI.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Vingt-six (26) disciplines sportives sont pratiquées dans la région de Thiès. Le roller (sport de glisse), le vovinam Viet vo dao (art martial), la boxe anglaise, le kung-fu (art martial), le judo (art martial), le nanbudo (art martial), l'aïkido (art martial) et le handisport ne sont pas gérés par une structure régionale. Des associations sportives ou clubs légalement constitués prennent en charge les pratiquants qui sont régulièrement licenciés dans ces disciplines et organisent des compétitions. Il convient de remarquer que l'aïkido n'est pas considéré comme un sport de compétition.

La région compte en 2014 treize (13) ligues et huit (08) comités régionaux d'exception tandis qu'en 2013, on enregistrait quinze (15) ligues et six (06) comités régionaux. Le Comité régional de normalisation du basketball et le comité régional de handball (en création) se sont ajoutés au comités régionaux de la gymnastique, du tennis de table, de la randonnée pédestre, de l'escrime, des courses hippiques et de la lutte.

L'organisme régional de coordination des activités de vacances (ORCAV) et le Secrétariat Régional de l'UASSU constituent les structures délégataires qui s'occupent respectivement du sport civil, scolaire et saisonnier ou navétane. L'ORCAV s'occupe exclusivement de football de vacances (navétane).

Il est aussi à noter la mise sur pied du Comité national de gestion du sport scolaire dont l'application doit se faire au niveau régional.

Dans les trois départements de la région, on enregistre en 2014, 938 associations sportives actives contre 846 en 2013. Les départements de Mbour et de Thiès comptent respectivement 329 et 383 associations tandis que le département de Tivaouane ne compte que 207 associations.

Le nombre de pratiquants s'élève à 30 646 licenciés en 2014, sur l'ensemble de la région dont 81% sont issus du « navétane ». En 2013, Le nombre de participants licenciés s'élevait à 33 243 personnes soit une diminution de 2 597 licenciés. Le sport travailliste est en forte régression avec 480 licenciés enregistrés en 2014 alors que cette discipline disposait de 1 268 licenciés en 2013. Le même constat est fait pour le Navétane qui comptait 26 000 licenciés en 2013 contre 24 661 licenciés en 2014.

La boxe est en cours de redressement et n'avait pas encore de clubs ni de licenciés,

malgré l'existence de pratiquants localisés exerçant dans les départements de Tivaouane et de Thiès. L'inexistence d'une structure régionale s'occupant de ce sport en est la cause. Des pratiquants du Roller sont bien présents dans le décor Thiéssois, à des endroits déterminés de la ville de Thiès.

XVI.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Les infrastructures disponibles dans la région appartiennent d'une part à l'Etat et d'autre part au secteur privé. La région de Thiès compte en 2014, 84 infrastructures sportives qui sont inégalement réparties suivants les départements de Thiès (43%, soit 36 unités), Mbour (45%, soit 38 unités) et Tivaouane (12 infrastructures sportives). Un peu plus de 4 infrastructures sur 9 (soit 46%), dont la moitié se localise dans le département de Mbour (soit 20 unités), sont constituées de terrains et de stades clôturés.

Tableau 82: Nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région
	Année 2013	Année 2013	Année 2013	Année 2013
Stade et terrain clôturés	20	14	5	39
Plateau multifonctionnel	7	13	2	22
Piscine privées	1	2	1	4
Salles de musculation	10	7	2	19
Total	38	36	10	84

Source : Service Régional des sports

Les plateaux multifonctionnels (26%) se retrouvent plus dans le département de Thiès (13 unités) là où le département de Mbour est mieux doté en salles de musculation avec un peu plus de la moitié des unités (10).

XVI.2.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Elles sont au nombre de 846 dans la région de Thiès. Le sport collectif compte 66 associations et le sport individuel 13 et les arts martiaux 54. Concernant la lutte, douze écuries sont en activité. Il convient de noter que ce secteur comporte également une trentaine d'écuries non fonctionnelles et qui sont en activité à Thiès. En outre, les pratiquants des jeux de l'esprit se sont regroupés en 20 clubs. Ces jeux concernent le scrabble (6 clubs) et les jeux de dames (14 grands-places).

Tableau 83 : Répartition du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

TYPE	Département Mbour	Département Thiès	Département Tivaouane	Région de Thiès
UASSU	11	33	16	
Equipe de football	22	14	07	45
Equipe de basketball	05	05	02	13
Equipe de handball	03	01	01	06
Equipe de volleyball	00	04	00	02
Ecurie de lutte	03	10	00	
Club de judo	02	03	00	05
Club de karaté	7	8	3	16
Club de Taekwondo	06	25	04	30
Club d'Athlétisme	4	3	1	07
HANDISPORT	01	02	00	04
Club de Viet vo dao	-	-	-	
AIKIDO	00	02	00	01
NANBUDO	00	02	01	02
Club de Natation	00	2	1	02
Club de Gymnastique	00	01	00	01
Association de jeux de dame	01	09	00	
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	01	13	01	
CYCLISME	02	03	01	03
RANDONNEE	00	01	00	
SPORT TRAVAILLISTE	09	16	08	
NAVETANES ASC[16]	250	225	161	
PETANQUES	02	01	00	
ROLLER	00	03	00	

Source : Service régional des sports

Le sport travailliste est pratiqué par 30 associations dont 18 dans le district de Thiès et 12 dans celui de Mbour.

L'**Organisme régional de coordination des activités de vacances (**ORCAV) est constitué de 678 ASC réparties comme suit :

- ✓ 254 ASC à l'ODCAV Mbour ;
- ✓ 234 ASC à l'ADCAV Thiès et ;
- ✓ 190 ASC l'ODCAV Tivaouane.

XVI.2.4. LES PRATIQUANTS

Le nombre de pratiquants s'élève en 2014 à **30646** licenciés, sur l'ensemble de la région **dont 81%** sont **issus du « navétane ».** En 2013, le nombre de participants licenciés s'élevait à 31 892 personnes soit une diminution du nombre de pratiquants de 4%. Le Navétane qui comptait 26 000 licenciés en 2013 ne compte plus que 24661

[16] ASC = Association Sportive et Culturelle

licenciés en 2014.

La plus importante diminution du nombre de pratiquants a été enregistrée dans la discipline de Taekwondo avec 73,6% suivi du basketball avec 22,5% de pratiquants. En 2014, le scrabble a créé un intérêt particulier auprès de la population thièssoise en recevant l'adhésion de 90 pratiquants ainsi que le cyclisme dont le nombre de licenciés a plus que doublé. Par ailleurs, l'UASSU qui comptait 229 licenciés en 2013, en compte 1 870 en 2014.

Tableau 84: Evolution du nombre de licenciés selon la discipline

Disciplines sportives	Année 2013	Année 2014s	Variation en %
Athlétisme	387	474	22,5
Football	2710	-	
Basketball	587	455	-22,5
Handball	195	170	-12,8
Volleyball	27	35	29,6
Karaté	417	748	79,4
JUDO	136	132	-2,9
Taekwondo	850	224	-73,6
AIKIDO		30	
NANBUDO	50	50	0,0
Jeux de Dames	150	150	0,0
Scrabble	35	125	257,1
Natation	30	60	100,0
GYMNASTIQUE	35	50	42,9
CYCLISME	54	122	125,9
Sport travailliste		480	
LUTTE	-	600	
UASSU	229	1870	716,6
RANDONNEE		30	
SPORT TRAVAILLISTE		480	
NAVETANE	26 000	24 661	5,2
PETANQUE		60	
HANDISPORT		90	
Total	31892	30616	4%

Source : Service Régional du Sport (2014)

XVI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Le sport Thiéssois est représenté dans les différentes sélections nationales, dans les championnats d'élite et dans les grandes compétitions au niveau national et dans les

tournois internationaux.

Au football, trois (3) clubs évoluent en ligue professionnelle (L 1), deux (2) en ligue 2 ; 6 en National 1 (N1) et trente-quatre (34) en National 2 (N 2).

Au handball, cinq (5) clubs évoluent en première division et une en deuxième division.

Au basket-ball, quatre (4) équipes sont en division d'élite, deux (2) en deuxième division et six (6) en troisième division.

En natation, la pratique est axée sur le développement à la base et s'appuie sur le triathlon.

XVI.3.2. CONTRAINTES

Les contraintes sont nombreuses dans le secteur des sports. Le sport fait partie des 9 domaines de compétences transférées aux Collectivités locales. Mais ces dernières investissent peu dans le développement du sport à la base et ne s'impliquent pas assez dans la formation des cadres et la gestion, la maintenance des infrastructures sportives. En termes de ressources humaines, le personnel du service régional et départemental se réduit souvent à un seul agent. En outre, les ressources budgétaires allouées au Ministère pour répondre aux attentes du monde sportif sont insuffisantes. Par ailleurs, le centre national d'éducation populaire et sportive est la seule structure de formation des cadres domiciliée au Ministère.

XVI.3.3. PERSPECTIVES

En termes de perspectives, il convient de réformer le CNEPS ainsi que ses contenus de formation. Un effort de recrutement devrait être fait afin de doter les services régional et départemental en personnel. Le budget du ministère des sports devrait être revu à la hausse surtout dans sa partie investissement afin de permettre la construction de nouvelles infrastructures sportives.

Chapitre XVII : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Le tourisme est le second secteur pourvoyeur de devises après la pêche. Le département de Mbour (la petite côte) abrite la plus grande station balnéaire du Sénégal avec Saly Portudal. Le secteur connait depuis quelques années des difficultés liées à une insuffisance de compétitivité et un déficit de promotion de la destination Sénégal, auxquelles s'ajoutent un déficit de connectivité aux marchés cibles, une offre peu diversifiée, une faiblesse de la qualité des services, et un manque de main d'œuvre qualifiée. Face à cette situation, les autorités sénégalaises, à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), ont affiché une forte ambition de relancer le secteur en définissant de nouvelles zones touristiques compétitives par rapport au marché international, en triplant le nombre de touriste d'ici 10 ans (1 à 3 millions) afin d'être dans le top 5 des pays africains. En plus du tourisme balnéaire et des affaires, le tourisme culturel et l'écotourisme seront également développés. Le développement du tourisme culturel dans la région de Thiès dépend fortement de l'exploitation des importants sites et monuments historiques.

Dans ce chapitre, nous traiterons d'abords du secteur du tourisme avant de passer au secteur de la culture.

XVII.1. TOURISME

Le secteur du tourisme souffre depuis quelques années du fait du manque de compétitivité par rapports aux autres pays africains tels que la Tunisie ou le Maroc. C'est pourquoi dans le PSE, il est prévu d'actionner 3 principaux leviers pour accélérer le développement du tourisme à savoir :

- Le développement de 3 à 6 zones touristiques intégrées sur les segments clairs (balnéaires, affaires, culturel et écotourisme) avec un offre de produit riche et de qualité ;
- Le développement du micro tourisme pour augmenter les retombées locales du tourisme en enrichissant l'offre de micro entrepreneurs locaux et augmentant les dépenses par touristes.
- L'amélioration de la connexion aérienne ;
- La hausse des fréquences, et la réduction des prix.

XVII.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

La station balnéaire de Saly concentre le plus grand nombre de réceptifs hôteliers dans la région. Saly est divisé en deux zones : sud et nord. La zone de Saly sud a une offre de 20 réceptifs de base fonctionnels dont 11 hôtels et 9 résidences de vacances avec une capacité d'accueil de 3000 lits. La zone de Saly nord s'étend sur une superficie de 350 ha entrecoupée d'une lagune dite « mare aux oiseaux ». On y retrouve 11 réceptifs fonctionnels dont 4 hôtels. En termes d'offre, la région compte 2 230 chambres et 4 470 lits.

Tableau 85: Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs		Département de Mbour			Département de Thiès			Département de Tivaouane			Région de Thiès		
		Année 2013	Année2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2013	Année2014	Variation %
Hôtel	**Réceptifs**	56	57		06	05		04	05		66	67	
Auberge	**Réceptifs**	47	50		03	04		02	01		52	56	
Campement touristique	**Réceptifs**	20	20		00	00		01	01		21	21	

Source : Service Régional du tourisme de Thiès

XVII.1.2. LES ENTREES DE TOURISTES

En 2014, la région a enregistré 145 320 arrivées et 702 670 nuitées. Les résidents constituent 28% des arrivées et les touristes non -résidents qui représentent 72% des arrivées sont de nationalité diverses :

- France (52%) ;
- Afrique (3%) ;
- Benelux (2%) ;
- Autres Pays d'Europe (9,1%) ;
- USA (0,3%).

La durée moyenne de séjour est de 4,8 jours et le taux d'occupation des lits est de 43%. Les recettes touristiques sont évaluées à 24 milliards de FCFA.

XVII.2. CULTURE ET LOISIRS

Le patrimoine culturel de la région de Thiès est très riche. Le tableau ci-après indique tous les sites et monuments culturels répertoriés dans chaque département de la région.

Tableau 86: Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites et Monuments culturels
Département de Mbour	1. Résidence de Popenguine 2. Cap de Naze 3. Les tumulus de la forêt de Bandia 4. Eglise et Sanctuaire de Popenguine 5. Ile Fadiouth, Ile Cimetière et Greniers sur pilotis 6. Fort du Comptoir de Saly Portudal 7. Thiémassas, site préhistorique 8. Petit Séminaire de Ngazobil 9. Maison familiale de Léopold Sédar Senghor 10. Eglise de Ndianda 11. Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin 12. Fangool et canon de Mbalamson 13. Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel
Département de Thiès	1. Gare ferroviaire et entrepôts 2. Place Ibrahima Sarr, Cité Ballabey 3. Bâtiment de la Direction Générale de l'ex Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS) 4. Bâtiment des " 3 Horloges " de l'ex SNCS 5. Fort de Thiès, Ex 10ème, actuel Musée régional 6. Bâtiment principal abritant la Gouvernance 7. Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce 8. Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché 9. Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face à la Cathédrale 10. Bâtiment abritant la « Poste » à Thiès 11. Fort de Mbidièm, arrondissement de Keur Moussa 12. Carrières de Diack, site archéologique, Arrondissement de Thiénaba 13. Carrières de Diakité, site archéologique 14. Bâtiment abritant le Bureau de Poste de Pout 15. Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)
Département de Tivaouane	1. Gare ferroviaire de Tivaouane 2. Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du Commandant de Cercle du Kayor) 3. Village de Longhor, site historique et religieux 4. Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Kayor 5. Village de Mboul, site historique, capitale des Damels 6. Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à Keur Makala, Arrondissement de Niakhène 7. Mosquée et Zawia de El Hadji Malick Sy (la première construite en 1904) 8. Mosquée Serigne Babacar Sy 9. Mosquée et Zawia de la famille Kounta de Ndiassane 10. Grande Mosquée de Pire 11. Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire

Source : Service Régional de la culture

Chapitre XVIII : TELECOMMUNICATIONS ET MEDIA

INTRODUCTION

Le secteur des télécommunications occupe une place importante dans l'économie sénégalaise. En 2013, les services des postes et télécommunications ont enregistré une croissance de 10% dû principalement au dynamisme du marché de la téléphonie mobile, entrainant l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 4,8%. Pour optimiser l'impact des TIC sur l'économie, le Programme Sénégal Emergent prévoit l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services ainsi que la réduction des coûts, le développement d'un moteur de croissance, d'emplois et d'export à travers l'externalisation des services ainsi que le développement de contenus à travers l'instauration de grands projets TIC (e-éducation, e-santé, etc.).

Concernant le secteur des médias, il s'est considérablement élargi ces dix dernières années. Le développement des Tics a permis l'essor du secteur qui a enregistré un nombre croissant de chaînes de télévision et une bonne couverture des télévisions et radios sur toute l'étendue du territoire national.

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord le secteur de la télécommunication puis celui des médias.

XVIII.1. TELECOMMUNICATIONS

Dans la région de Thiès, les télécommunications sont prises en charge par les trois opérateurs de télécommunications qui sont Orange, Tigo et Expresso. Ils offrent à la population et aux entreprises, en plus des services de téléphonie fixe et mobile, un accès à l'internet.

XVIII.2. MEDIA

XVIII.2.1. LE PERSONNEL DE LA PRESSE ECRITE

La région de Thiès compte 10 organes de presse écrite. Seul « le Soleil » compte deux journalistes dans son personnel. Les autres organes de presse écrite n'ont que des correspondants dans la région.

Tableau 87: Personnel de la presse écrite

	Journalistes	Correspondant
Le Soleil	2	0
Sud quotidien	0	1
Wal fadjri	0	1
L'Observateur	0	1
Le Populaire	0	1
Le Quotidien	0	1
L'As	0	1
Direct info	0	1
Le Témoin	0	1
Rewmi quotidien / Enquête	0	1
Total	2	9

XVIII.2.2. LE PERSONNEL DE LA PRESSE EN LIGNE

Le paysage médiatique de la région s'est également enrichi de la présence de la presse en ligne qui utilise les Technologies de l'information et de la communication pour diffuser l'information. La presse en ligne de la région de Thiès est composée de neuf (9) organes que sont :

- APS
- Le miroirsn.com
- Révélations-medias.com
- Actu24
- Louxewtey.net
- Thies infos
- Info actu
- Thies 24
- Senedepeche.com

Au total, la région compte neuf correspondants appartenant à neuf organes de presse en ligne différents.

XVIII.2.3. RADIOS COMMUNAUTAIRES

La région de Thiès compte des radios communautaires qui sont installées en zone rurales. Elles relaient l'information dans les zones où le signal des radios et télévisions n'arrivent pas. De plus, elles permettent une animation de la vie sociale dans les zones où elles émettent.

Le département de Mbour compte sept radios communautaires réparties entre Fissel, Popenguine, Joal, Ndiaganiao et Mbour. Le département de Thiès abrite quatre radios

installés à Khombole, Thienaba, Touba Toul et la commune de Thiès. Dans le département de Tivaouane, on compte quatre radios à Mont –Rolland, Niakhène, Darou Alpha et dans la commune de Tivaouane.

Chapitre XIX : ANNNEXES

XIX.1. ANNEXE EDUCATION

Annexe 1 : Répartition des effectifs dans l'enseignement Moyen selon le niveau et le département

Niveau	Année scolaire	Dépt de Mbour	Dépt de Thiès	Dépt de Tivaouane	IA Thiès
Sixième	année 2012/2013	12404	13836	6012	32252
	année 2013/2014	13345	13611	6103	33059
	Variation relative	7,6%	-1,6%	1,5%	2,5%
Cinquième	année 2012/2013	12280	12917	5734	30931
	année 2013/2014	12570	12873	5940	31383
	Variation relative	2,4%	-0,3%	3,6%	1,5%
Quatrième	année 2012/2013	10397	11909	5816	28122
	année 2013/2014	12376	12691	5789	30856
	Variation relative	19,0%	6,6%	-0,5%	9,7%
Troisième	année 2012/2013	7631	9223	4108	20962
	année 2013/2014	10312	11407	5434	27153
	Variation relative	35,1%	23,7%	32,3%	29,5%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

Annexe 2 : Répartition des effectifs par niveau dans le secondaire par sexe et département

Niveau	Année scolaire	Dépt de Mbour		Dépt Thiès		Dept Tivaouane		Région	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Seconde	année 2012/2013	5067	2331	7237	3528	2766	1195	15070	7054
	année 2013/2014	5627	2722	8011	3840	2530	1177	16168	7739
	Variation relative	11%	16,8%	10,7%	8,8%	-8,5%	-1,5%	7,3%	9,7%
Première	année 2012/2013	4226	2065	6337	3267	2075	895	12638	6227
	année 2013/2014	4854	2235	6708	3275	2343	1000	13905	6510
	Variation relative	15%	8,2%	5,9%	0,2%	12,9%	11,7%	10,0%	4,5%
Terminale	année 2012/2013	4499	2054	6674	3193	2127	944	13300	6191
	année 2013/2014	5490	2608	7683	3820	2478	1039	15651	7467
	Variation relative	22%	27,0%	15,1%	19,6%	16,5%	10,1%	17,7%	20,6%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2013/2014)

XIX.2. ANNEXE SANTE ET HYGIENE :

Annexe 1 : Répartition des concessions visitées dans les départements

Circonscription administrative	Année 2013		Année 2014		Variation en %
	Nb	Part (%)	NB	Part (%)	
Département de Mbour	6 386	52,4%	8 088	46,8%	26,7%
Département de Thiès	4 039	33,1%	5 380	31,2%	33,2%
Département de Tivaouane	1 761	14,5%	3 802	22,0%	115,9%
Région de Thiès	**12 186**	**100,0%**	**17 270**	**100,0%**	**41,7%**

BRH (2014)

Annexe 2 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
Nature	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**
Entretiens	14376	21140	47%	12712	7419	-42%	3139	7602	142%	30227	36161	20%
Causeries	179	170	-5%	6	42	600%	35	51	46%	220	263	20%
Projection de films	0	0		4	0	-100%	0	0		4	0	-100%
Radios crochets	0	0		0	0		0	0		0	0	
Réunions	123	104	-15%	10	14	40%	11	50	355%	144	168	17%
Fora	0	0		0	0		0	1		0	1	
Emission Radio	12	44	267%	32	2	-94%	12	6	-50%	56	52	-7%
Autres à spécifier VAD	0	3154		0	1105		0	3665		0	7924	
Total Plaidoyer	0	6		0	6		0	3		0	15	
Spot radio	0	26		0	4		0	4		0	34	

Source : BRH (2014)

XIX.3. ANNEXE AGRICULTURE :

Annexe 1 : les structures de formation

Identification	Secteurs d'activités	Adresses
Centre International de FormationPratique (CIFOP)	Horticulture/ agriculture/ apiculture	**BP 11 Mboro/mer Maleye Amadou Diagne**
Centre d'Initiation Horticole (CIH)	Horticulture	**Quartier Nguent**
Centre de Formation et de Réinsertion Agricole de Sandiara	Maraîchage, protection des végétaux, arboriculture fruitière et forestière, élevage, gestion /comptabilité agricole, mécanique et entretien du matériel agricole, organisation des groupements villageois et petits projets ruraux	**Km 18 Rte de Kaolack**
Centre d'Enseignement Technique de Nguékhokh	Artisanat (teinture, broderie et couture), construction métallique, menuiserie bois, arts ménagers, maçonnerie, agriculture (maraîchage, grandes cultures, formation en techniques agricoles)	**BP : 695 Mbour**
CEGEA (Centre d'Etudes et de Gestion des Entreprises Agricoles)	Formation en entreprenariat (insertion, perfectionnement) dans les volets du maraîchage, riziculture, crédit agricole, embouche, protection des végétaux, etc. recherche appliquée suivi /appui-conseil	**ENSA Thiès**
GERT	Animation et appui aux OP, formation sur des thèmes techniques liés à la gestion des ressources naturelles	**BP : 416 /Thiès**
GREEN Sénégal	Renforcement des capacités, appui à la décentralisation, formation, appui –conseil, communication, micro-crédit	**19, HLM Rte de Dakar**
ACA (Association Conseil pour l'Action)	Conduite d'atelier de formation (utilisation des techniques de formation pour adultes) Gestion financière : systèmes de comptabilité simplifiés pour les micro-entreprises, les groupements de producteurs, et les ONG Diagnostic /Evaluation des organisations Gestion des subventions Assistance en crédit	**Adresse /Thiès : en face village artisanal Quartier 10ème Thiès**
AGRECOL/Afrique	Formation et information sur l'agriculture écologique	**BP : 347/Thiès**
Association Sénégalaise pour la Promotion de l'Agriculture Biologique (ASPAB)	Formation et information sur l'agriculture écologique	**BP : 412 Thiès**
A N A F A (Association Nationale pour la Formation des Adultes)	Alphabétisation, décentralisation, Micro-Crédit, Formation des adultes	**En face Lycée Quartier SOM**
ANCAR	Formation des OP (formation des promoteurs du FNPJ)	**Quartier 10é**
ISEP (Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel)	Formation dans la Filière Exploitation agricole	**10ème RIAOM**

Source : DRDR Thiès

Annexe 2 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traités selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (ha) traitées		
	Campagne 2013/2014	Campagne 2014/2015	Variation en %
Département de Mbour	0	60	
Département de Thiès	200	1240	520,0%
Département de Tivaouane	500	750	50,0%
Région	700	2050	192,9%

Source : DRDR Thiès

Annexe 3 : Répartition de la production industrielle dans la région suivant les campagnes 2013/2014 et 2014/2015

	Production(en tonnes) 2013/2014	Production (en tonnes) 2014/2015
Arachide d'huilerie	62667	28173
Manioc	120214	175739
Pastéque	4140	24624
Tomate industrielle	2730	1015
Bissap	397	322
Niébé	6363	7400
Production régionale	196511	237273

Source : DAPSA/MAER (2014)

XIX.4. ANNEXE ELEVAGE

Annexe 1 : Situation de chimiothérapie : Trypanosomiase/ Piroplasmose

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Équins	Asins
Mbour	43	0	0	19	13
Thiès	593	529	537	267	0
Tivaouane	97	60	27	51	2
Total	**733**	**589**	**564**	**337**	**15**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès, 2014

Annexe 2 : Situation de la chimio prévention : Trypanosomiase/ Piroplasmose

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Équins	Asins
Mbour	37	0	0	16	11
Thiès	947	510	532	267	0
Tivaouane	29	43	28	16	1
Total	**1013**	**553**	**560**	**299**	**12**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès, 2014

XIX.5. ANNEXE PECHE :

Annexe 1 : Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le site de pêche

PRODUITS 2014	MBOUR	CAYAR	MBORO	POIDS FRAIS TRAITE	SEC OBTENU	PU	VAL COMM EST
Guedj	4379163	14700	83100	4476963	1492321	7800	970 008 650
Tambajan	1166058	220800	683460	2070318	690106	4200	241 537 100
Metora	46751	0	0	46751	15584	1800	25 200
Keccax	65009797	1023150	1836060	67869007	22623003	2400	4524600600
Salé séché	3156930	45900	23280	3226110	1075370	7800	698 990 500
Ailerons	65349	0	0	65349	21783	420000	762 405 000
pagne	57945	0	0	57945	19315	0	0
Yeet	348858	0	13620	362478	120826	8400	84 578 200
Tuufa	404187	0	0	404187	134729	30000	336 822 500
Yoxos	0	0	0	0	0	0	0
Crevettes séchées	0	0	108000	108000	10800	600	6480 000
TOTAL	74 635 038	1 304 550	2 747 520	78 687 108	26 203 837	483 000	7 625 447 750

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Annexe 2 : Annexe: Répartition et évolution des quantités et valeurs des produits transformés selon le type

Type de Produits transformés	Année 2013		Année 2014		Variation en %	
	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids (tonne)	Valeur (1000 FCFA)	Poids	Valeur
Guédj	1 310	974 463 ,5	3354	7 469 124		
Kéthiakh	29 700	7 343 237, 85	47 378	33 127 368		
Tambadiang	1 101	351 582 ,275	6 513	1 690 206		
Salé Séché	186	49 493, 5	2 820	6 216 145		
Aileron	43	470 880	57	6 681 500		
Yet	248	248 928 ,062	310	753 767		
Toufa	137	326 297, 5	314	2 615 225		
PAGNE	12	22 ,736	55			
Total		9 764 905,42	60801			

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

Annexe 3 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
		Année 2013	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**	**Année 2013**	**Année 2014**	**Variation %**
Consommation locale	**Qté (tonne)**	6 550	4888,6	-25%	**2533, 3**	**4097,35**	61,7%	21,66	14,15	-35%	9299,9	9000	-3%
Exportation vers les autres régions	**Qté (tonne)**	38 449	30690,5	-20%	**10312,3**	**7 828**		237,88	38 ,480	-8380%	48999,13	38556,98	-21%
Exportation vers les autres pays de la sous-région	**Qté (tonne)**	1975	483	-76%				85,445	2,71	-97%	2829,45	485,71	-83%
Exportation vers d'autres pays en déhors de la sous région	**Qté (tonne)**	200	-		**1534,47**	**12 634,90**	723%	-	-	-	1734,47	12634,9	628%
Autres	**Qté (tonne)**	-	-		**701 ,65**	**1 304, 55**	85,90%	-	-	-	701,65	1304,55	86%
Total	**Qté (tonne)**	47 174	36062,1	-24%	15081,67	25864,8	71,5%	1308,95	55,34	-96%	63564,62	61982,24	-2%

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2014)

XIX.6. ANNEXE EMPLOI ET TRAVAIL

Annexe 1 : Répartition de la population active par sexe dans la région de Thiès

Tranche d'âge	SEXE								
	Masculin			**Féminin**			**Total**		
	pop active	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**
[15-19]	31384	63019	94403	14707	78542	93249	46091	141561	187652
[20-24]	43799	32614	76413	20445	59776	80220	64243	92390	156633
[25-29]	50665	14881	65546	23597	48718	72314	74262	63599	137861
[30-34]	48165	7983	56148	20800	39085	59885	68965	47067	116033
[35-39]	39064	5497	44560	17417	31144	48561	56481	36641	93121
[40-44]	31681	4295	35976	14548	25043	39591	46229	29339	75567
[44-49]	24046	3537	27582	11607	20177	31784	35653	23713	59366
[50-54]	23315	4219	27533	10509	20037	30546	33824	24255	58079
[55-59]	16996	5140	22136	6975	14959	21934	23971	20099	44071
[60-64]	11818	6804	18622	4662	14123	18784	16479	20927	37406
[65-69]	5863	4906	10768	2180	8737	10917	8043	13643	21686
[70,+[	8883	13713	22597	2946	22549	25494	11829	36262	48091
Total	**335678**	**166607**	**502285**	**150393**	**382889**	**533282**	**486070**	**549497**	**1035567**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 2 : Répartition de la population active par sexe dans le département de Mbour

MBOUR	Tranche d'âge	SEXE								
		Masculin			**Féminin**			**Total**		
		pop active	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**
	[15-19]	11927	23157	35084	5414	28599	34013	17341	51756	69097
	[20-24]	17105	11823	28927	8108	20807	28915	25213	32630	57842
	[25-29]	19697	5352	25049	9500	16588	26088	29197	21940	51137
	[30-34]	18686	3003	21689	8333	13484	21818	27019	16488	43506
	[35-39]	15109	2128	17237	7118	10891	18009	22227	13020	35246
	[40-44]	12096	1690	13786	5761	8657	14418	17857	10347	28204
	[44-49]	9244	1424	10669	4434	6951	11384	13678	8375	22053
	[50-54]	8707	1630	10336	3952	6936	10888	12658	8566	21224
	[55-59]	6062	2073	8135	2535	5079	7613	8597	7152	15748
	[60-64]	4047	2465	6512	1646	4578	6224	5692	7044	12736
	[65-69]	2081	1889	3969	809	2988	3796	2889	4876	7766
	[70, + [	2710	4818	7528	1130	7532	8662	3841	12349	16190
	Total	**127471**	**61452**	**188921**	**58740**	**133090**	**191828**	**186209**	**194543**	**380749**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 3 : Répartition de la population active par milieu de résidence dans le département de Mbour

	Tranche d'âge	MILIEU DE RESIDENCE								
		Urbain			**Rural**			**Total**		
		pop active	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**
MBOUR	**[15-19]**	9641	29495	39136	7699	22261	29961	17341	51756	69097
	[20-24]	15087	20898	35985	10126	11732	21857	25213	32630	57842
	[25-29]	18026	13754	31781	11171	8186	19356	29197	21940	51137
	[30-34]	16974	10187	27161	10044	6301	16345	27019	16488	43506
	[35-39]	13648	7578	21226	8578	5442	14020	22227	13020	35246
	[40-44]	10703	5871	16573	7154	4476	11631	17857	10347	28204
	[44-49]	8101	4796	12898	5576	3579	9155	13678	8375	22053
	[50-54]	7199	4691	11890	5460	3874	9334	12658	8566	21224
	[55-59]	4655	4214	8869	3942	2938	6879	8597	7152	15748
	[60-64]	2714	4064	6778	2979	2980	5958	5692	7044	12736
	[65-69]	1247	2804	4051	1642	2072	3714	2889	4876	7766
	[70,+[	1432	6142	7575	2408	6207	8615	3841	12349	16190
	Total	**109429**	**114494**	**223922**	**76779**	**80048**	**156827**	**186208**	**194541**	**380749**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 4 : Répartition de la population active par sexe dans le département de Thiès

	Tranche d'âge	SEXE								
		Masculin			**Féminin**			**Total**		
		pop active	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**	**pop active**	**pop inactive**	**Total**
THIES	**[15-19]**	10301	25081	35381	5292	30067	35359	15593	55148	70741
	[20-24]	15307	13952	29259	7747	23286	31034	23054	37239	60293
	[25-29]	18723	6309	25032	9354	18657	28011	28078	24966	53044
	[30-34]	17978	3213	21192	8467	14896	23363	26445	18109	44554
	[35-39]	14582	2070	16652	6828	11561	18389	21410	13631	35041
	[40-44]	11825	1581	13406	5839	9210	15048	17664	10791	28455
	[44-49]	9262	1342	10604	4938	7936	12874	14200	9278	23478
	[50-54]	8836	1621	10457	4356	7562	11918	13192	9183	22375
	[55-59]	6547	2092	8639	3039	6071	9110	9586	8163	17749
	[60-64]	4200	3021	7221	1924	5729	7652	6124	8750	14873
	[65-69]	1956	2064	4020	882	3575	4457	2838	5639	8476
	[70,+[	2915	5307	8222	1106	9062	10167	4021	14369	18390
	Total	**122432**	**67653**	**190085**	**59772**	**147611**	**207383**	**182204**	**215265**	**397468**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 5 : Répartition de la population active par milieu de résidence dans le département de Thiès

THIES	Tranche	MILIEU DE RESIDENCE

	d'âge	Urbain			Rural			Total		
		pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total
	[15-19]	7915	32308	40223	7677	22840	30518	15593	55148	70741
	[20-24]	13016	24321	37337	10038	12918	22956	23054	37239	60293
	[25-29]	16944	15818	32762	11134	9148	20282	28078	24966	53044
	[30-34]	16037	10934	26971	10408	7175	17583	26445	18109	44554
	[35-39]	13119	8128	21247	8291	5504	13795	21410	13631	35041
	[40-44]	10746	6390	17136	6918	4401	11319	17664	10791	28455
	[44-49]	8748	5767	14514	5452	3511	8964	14200	9278	23478
	[50-54]	7823	5569	13392	5369	3613	8982	13192	9183	22375
	[55-59]	5447	5143	10590	4140	3020	7159	9586	8163	17749
	[60-64]	3055	5664	8719	3068	3086	6154	6124	8750	14873
	[65-69]	1267	3767	5034	1570	1871	3442	2838	5639	8476
	[70, + [	1456	8631	10086	2565	5739	8304	4021	14369	18390
	Total	105573	132438	238011	76631	82826	159457	182204	215265	397468

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 6 : Répartition de la population active par sexe dans le département de Tivaouane

TIVAOUNE	Tranche d'âge	SEXE								
		Masculin			Féminin			Total		
		pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total
	[15-19]	9156	14782	23938	4001	19876	23877	13158	34657	47815
	[20-24]	11387	6839	18227	4589	15683	20272	15976	22522	38498
	[25-29]	12244	3221	15465	4742	13473	18215	16987	16693	33680
	[30-34]	11501	1766	13267	4000	10704	14705	15502	12470	27972
	[35-39]	9373	1298	10671	3471	8692	12163	12844	9990	22834
	[40-44]	7760	1024	8783	2948	7177	10125	10708	8201	18909
	[44-49]	5539	771	6310	2236	5290	7526	7775	6061	13836
	[50-54]	5772	968	6740	2202	5539	7740	7974	6507	14481
	[55-59]	4387	975	5362	1401	3810	5211	5788	4785	10573
	[60-64]	3571	1318	4889	1092	3816	4908	4663	5133	9797
	[65-69]	1826	953	2779	490	2175	2665	2316	3128	5444
	[70,+[	3258	3588	6846	710	5955	6665	3968	9544	13511
	Total	85775	37503	123278	31883	102188	134072	117658	139691	257349

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 7 : Répartition de la population active par milieu de résidence dans le département de Tivaouane

TIVAOUNE	Tranche d'âge	MILIEU DE RESIDENCE								
		Urbain			Rural			Total		
		pop_activ			pop_activ			pop_activ		
		pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total	pop active	pop inactive	Total
	[15-19]	2375	11405	13781	10782	23252	34034	13158	34657	47815
	[20-24]	3666	7903	11569	12311	14619	26930	15976	22522	38498
	[25-29]	4384	5176	9560	12603	11517	24120	16987	16693	33680
	[30-34]	4059	3636	7696	11442	8834	20276	15502	12470	27972
	[35-39]	3556	2833	6390	9288	7156	16444	12844	9990	22834
	[40-44]	2937	2349	5286	7771	5852	13623	10708	8201	18909
	[44-49]	2202	1884	4086	5573	4177	9750	7775	6061	13836
	[50-54]	2040	1860	3899	5934	4647	10581	7974	6507	14481
	[55-59]	1534	1708	3242	4254	3077	7331	5788	4785	10573
	[60-64]	958	1649	2608	3705	3484	7189	4663	5133	9797
	[65-69]	478	1089	1567	1838	2039	3877	2316	3128	5444
	[70,+[	655	2379	3034	3312	7165	10477	3968	9544	13511
	Total	28844	43871	72718	88813	95819	184632	117659	139691	257350

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 8 : Taux d'activité selon l'âge, le sexe, et le milieu de résidence dans la région de Thiès

Groupes d'âge	Sexe		Milieu de résidence		Total Région
	Masculin	**Féminin**	**Urbain**	**Rural**	
[15-19]	33,2%	15,8%	21,4%	27,7%	**24,6%**
[20-24]	57,3%	25,5%	37,4%	45,3%	**41,0%**
[25-29]	77,3%	32,6%	53,1%	54,7%	**53,9%**
[30-34]	85,8%	34,7%	59,9%	58,9%	**59,4%**
[35-39]	87,7%	35,9%	62,0%	59,1%	**60,7%**
[40-44]	88,1%	36,7%	62,6%	59,8%	**61,2%**
[44-49]	87,2%	36,5%	60,4%	59,5%	**60,1%**
[50-54]	84,7%	34,4%	58,5%	58,0%	**58,2%**
[55-59]	76,8%	31,8%	51,2%	57,8%	**54,4%**
[60-64]	63,5%	24,8%	37,2%	50,6%	**44,1%**
[65-69]	54,4%	20,0%	28,1%	45,8%	**37,1%**
[70,+[	39,3%	11,6%	17,1%	30,3%	**24,6%**
Total	**66,8%**	**28,2%**	**45,6%**	**48,4%**	**46,9%**

Source : ANSD.RGPHAE 2013

Annexe 9 : Taux de chômage par tranche d'âge par sexe et milieu de résidence dans la région de Thiès

Groupes d'âge	**Sexe**		**Milieu de résidence**		**Total**
	Masculin	**Féminin**	**Urbain**	**Rural**	
	Taux de chômage		**Taux de chômage**		
[15-19]	23,4	44,9	22,7	36,1	30,3
[20-24]	20,0	45,7	21,6	34,7	28,2
[25-29]	17,9	44,0	20,7	32,4	26,2
[30-34]	15,9	39,8	17,3	30,0	23,2
[35-39]	15,0	37,6	15,5	29,5	22,0
[40-44]	14,9	35,1	14,5	28,9	21,3
[44-49]	14,8	32,9	14,1	28,3	20,7
[50-54]	15,4	31,4	14,0	26,9	20,4
[55-59]	17,4	30,4	14,9	27,1	21,2
[60-64]	20,5	33,3	18,8	27,8	24,2
[65-69]	24,1	37,0	23,6	30,1	27,6
[70, + [	33,7	43,9	34,5	36,9	36,2
Total	18,0	39,3	18,1	31,2	24,6

Source : ANSD.RGPHAE 2013

XIX.7. ANNEXE ARTISANAT ET COMMERCE :

Annexe 1 : Liste des produits retirés des circuits de distribution

Désignation	Marque commerciale	Présentation	Quantité/Nombre
Produits périmés			9 tonnes
Produits de contrefaçon			741 kg
Produits pharmaceutiques			650 kg
Piles électriques	Vinnic et royal	R20	2437
Sucre cristallisé			4,9 tonnes
Gaz butane		Bonbonne 2,7kg	756
Gaz butane		Bonbonne 6kg	1022
Huile		Bidon	2700 litres
Lait en poudre	Végétal	Sac	850 kg
Riz brisé	Non parfumé	sac	7,8 tonnes

Source : SRC (2014)

XIX.8. ANNEXE JEUNESSE ET SPORTS

Annexe 1 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion Niveau région	Structures de gestion Niveau département	Nb d'associations	Nb de licenciés (dont nb de filles)	Répartition du nombre d'associations
Athlétisme	Ligue régionale	District d'athlétisme : 03 (Thiès, Tivaouane, Mbour)	8	474	Thiès 3 Tivaouane 1 Mbour 4
Football	Ligue régionale	District de football : 03 (Thiès, Tivaouane, Mbour)	43	non déterminé	Thiès 14 Tivaouane 7 Mbour 22
Basketball	Comité régional de normalisation du basketball	Comité départemental de normalisation du basket-ball : 02 (Thiès, Mbour)	12	455	Thiès 5 Tivaouane 2 Mbour 5
Handball	Ligue régionale	District de handball : 01 (Mbour)	5	170	Thiès 1 Tivaouane 1 Mbour 3
Volleyball	Ligue régionale		4	35	Thiès 4 Tivaouane 00 Mbour 00
Karaté	Ligue régionale		18	748	Thiès 8 Tivaouane 3 Mbour 7
Taekwondo	Ligue régionale	District de taekwondo : 03 (Thiès, Tivaouane, Mbour)	35	224	Thiès 25 Tivaouane 4 Mbour 6
Boxe	Ligue régionale				
Jeux de Dames	Ligue régionale		10	150	Thiès 9 Tivaouane 00 Mbour 1
Scrabble	Ligue régionale		15	125	Thiès 13 Tivaouane 1 Mbour 1
Cyclisme	Ligue régionale	District de cyclisme : 02 (Thiès, Tivaouane)	6	122	Thiès 3 Tivaouane 1 Mbour 2
Natation	Ligue régionale	District de natation : 02 (Tivaouane, Mbour)	3	60	Thiès 2 Tivaouane 1 Mbour 00
Randonnée pédestre	Comité régional de promotion de la randonnée pédestre		1	30	Thiès 1 Tivaouane 00 Mbour 00
Pétanque	Ligue régionale		3	60	Thiès 1 Tivaouane 00 Mbour 2
Courses hippiques	Comité régional de promotion des courses hippiques	Comité départemental de promotion des courses hippiques : 02 (Thiès, Mbour)			
Tennis de Table	Comité régional de promotion du tennis de table				
Gymnatique	Comité régional de promotion de la gymnastique	Comité départemental de promotion de la gymnastique : 02 (Thiès Mbour)	1	50	Thiès 1 Tivaouane 00 Mbour 00
Lutte	Comité régional de gestion de la lutte	Comité départemental de gestion de la lutte : 03 (Thiès Tivaouane, Mbour)	13	600	Thiès 10 Tivaouane 00 Mbour 3
Escrime	Comité régional de promotion de l'escrime				
Handisport (en cours de création)			3		Thiès 2 Tivaouane 00 Mbour 1
Sport travailliste	**Ligue régionale**	**District de sport travailliste : 03 (Thiès, Tivaouane, Mbour)**	33	480	Thiès 16 Tivaouane 8 Mbour 9
Sports de vacances	**ORCAV**	**ODCAV**	636	24661	Thiès 225 Tivaouane 161 Mbour 250
Sport scolaire	**UASSU**	**instituteur détaché à l'IEF de Thiès département**	60	1870	Thiès 33 Tivaouane 16 Mbour 11
Total	**///**		909	30314	///

Source : Service Régional des sports